PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

22 April 1991 **Doc. 6406**

PROGRESS REPORT

of the Bureau of the Assembly and the Standing Committee[1]

(28 January-22 April 1991)

(Rapporteur : Mrs LENTZ-CORNETTE, Luxembourg, Social Christian Party)

I. *Introduction*

1. The Assembly held the third part of its 42nd Ordinary Session in Strasbourg from 28 January to 1 February 1991. During this part-session, the Bureau met on 1 February 1991. It then met in Paris on 11 March and again in Strasbourg on 22 April.

2. The Standing Committee met in Paris on 11 March 1991.

II. *Preparation of the first part of the 43rd Ordinary Session*

a. *Agenda and order of business*

3. On 11 March 1991 the Standing Committee, on a proposal by the Bureau, adopted the agenda and drew up the draft order of business for the first part of the Assembly's 43rd Ordinary Session (22-26 April 1991). The draft order of business was updated at the Bureau's meeting in Strasbourg on 22 April.

b. *Organisation of debates*

4. All the debates will be organised in accordance with Rule 34 of the Rules of Procedure, with the same arrangements as for the third part of the Assembly's 42nd Ordinary Session (28 January-1 February 1991): specified length of time for each debate, closure of the discussion at the agreed time — whether or not the list of speakers has been exhausted — and authorisation for members who are down to speak and present but are not given the floor to submit their speeches in writing for publication in the official report. Unless otherwise agreed by the Bureau of the Assembly,

1. *a.* See previous progress report (Doc. 6370).
b. See 1st Sitting, 22 April 1991.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

22 avril 1991 **Doc. 6406**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

du Bureau de l'Assemblée et de la Commission Permanente[1]

(28 janvier-22 avril 1991)

(Rapporteur : Mme LENTZ-CORNETTE, Luxembourg, Parti chrétien social)

I. *Introduction*

1. L'Assemblée a tenu la troisième partie de sa 42e Session ordinaire du 28 janvier au 1er février 1991. Au cours de cette partie de session, le Bureau s'est réuni le 1er février 1991. Il s'est ensuite réuni le 11 mars à Paris et le 22 avril à Strasbourg.

2. La Commission Permanente s'est réunie le 11 mars 1991 à Paris.

II. *Préparation de la première partie de la 43e Session ordinaire*

a. *Ordre du jour et calendrier*

3. Le 11 mars 1991, la Commission Permanente a, sur proposition du Bureau, adopté l'ordre du jour et établi le projet de calendrier de la première partie de la 43e Session ordinaire de l'Assemblée (22-26 avril 1991). Ce projet de calendrier a été mis à jour à la réunion du Bureau qui a eu lieu le 22 avril à Strasbourg.

b. *Organisation des débats*

4. Tous les débats seront organisés conformément à l'article 34 du Règlement, selon les mêmes modalités qu'au cours de la troisième partie de la 42e Session ordinaire de l'Assemblée (28 janvier-1er février 1991) : fixation d'une durée déterminée pour chaque débat et clôture de la discussion à l'heure convenue, que la liste des orateurs soit épuisée ou non, les membres inscrits et présents qui n'ont pu prendre la parole étant autorisés à déposer leurs interventions par écrit pour publication au compte rendu. Sauf dérogation accordée par le Bureau de l'Assemblée, les amendements

1. *a.* Voir le précédent rapport d'activité (Doc. 6370).
b. Voir 1re séance, 22 avril 1991.

amendments must be tabled twenty-four hours before the start of the debate concerned, except for the first two days of the session.

5. On 22 April, the Bureau considered the requests for discussion under urgent procedure of:

— the situation of the Iraqi Kurdish population;

— the election of a member of the European Court of Human Rights in respect of Hungary;

— the case of Mr Raoul Wallenberg and Mr Vilmos Langfelder.

The Bureau took a positive stand on the first and second requests. Concerning the request relating to the situation of the Iraqi Kurdish population the Bureau proposed:

— to refer this matter to the Political Affairs Committee;

— that the report of this committee should be jointly discussed with that on the reception and settlement of refugees in Turkey; this joint debate would start at the opening of the morning sitting on Wednesday 24 April and be continued in the afternoon, votes included;

— that the report on concerted European policies for health should be discussed on Friday 26 April at 10 a.m.

The Bureau appointed Sir Geoffrey Finsberg to convey to the Assembly the Bureau's opinion on the requests.

Finally, the Bureau decided to fix Tuesday 23 April at 4 p.m. as the deadline for the tabling of amendments on the report on the situation of the Iraqi Kurdish population.

III. *Ratification of credentials*

6. On 11 March 1991, the Standing Committee, acting on behalf of the Assembly, adopted a supplementary report on the examination of credentials (Appendix I).

IV. *Changes in the membership of committees*

7. On 11 March 1991, the Standing Committee also approved changes in the membership of committees in respect of Ireland, the Netherlands and San Marino (Appendix II).

V. *Committee of Ministers*

8. At the Bureau's meeting on 1 February 1991, the President reported on the Joint Working

doivent être déposés vingt-quatre heures avant l'ouverture du débat, à l'exception des deux premiers jours de la session.

5. Le 22 avril, le Bureau a examiné les demandes de discussion selon la procédure d'urgence concernant:

— la situation de la population kurde irakienne;

— l'élection d'un membre de la Cour européenne des Droits de l'Homme au titre de la Hongrie;

— les cas de M. Raoul Wallenberg et de M. Vilmos Langfelder.

Il s'est prononcé en faveur des deux premières demandes. S'agissant de la demande relative à la situation de la population kurde irakienne, le Bureau a proposé:

— d'en saisir la commission des questions politiques;

— que le rapport de cette commission et le rapport sur l'accueil et l'installation de réfugiés en Turquie fassent l'objet d'une discussion commune qui débuterait à l'ouverture de la séance de la matinée du mercredi 24 avril et se poursuivrait l'après-midi, votes inclus;

— que le rapport sur les politiques européennes de santé concertées vienne en discussion le vendredi 26 avril 1991 à 10 heures.

Le Bureau a désigné Sir Geoffrey Finsberg pour présenter à l'Assemblée les positions du Bureau sur ces demandes.

Enfin, le Bureau a décidé de fixer au mardi 23 avril à 16 heures le délai limite de dépôt des amendements au rapport sur la situation de la population kurde irakienne.

III. *Validation de pouvoirs*

6. Le 11 mars 1991, la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, a adopté le rapport complémentaire sur la vérification des pouvoirs (voir annexe I).

IV. *Modifications dans la composition de commissions*

7. Le 11 mars 1991, la Commission Permanente a également approuvé des modifications dans la composition des commissions au titre de l'Irlande, des Pays-Bas et de Saint-Marin (voir annexe II).

V. *Comité des Ministres*

8. A sa réunion du 1er février 1991, le Président a rendu compte au Bureau de la réunion du

Party's meeting with the Committee of Ministers on 29 January, at which it was decided to hold a meeting of the Joint Committee on 26 June 1991 during the summer session in Helsinki. The Bureau of the Committee of Ministers would be represented at that meeting by the Foreign Ministers.

9. On 11 March 1991, the President reported on his attendance at the Committee of Ministers' meeting in Madrid on 21 February 1991, at which he outlined the Assembly's objectives regarding the CSCE.

At its meeting on 22 April 1991, the Bureau reconstituted its delegation in the Joint Working Group of the Bureau of the Ministers' Deputies and the Bureau of the Assembly.

VI. *Gulf war*

10. On 11 March 1991, the Standing Committee approved a declaration (Appendix III).

VII. *Romania*

11. At its meeting on 1 February 1991, the Bureau granted the Romanian Legislative Assembly special guest status.

VIII. *Baltic countries*

12. On 11 March 1991, the Bureau approved the report of the *ad hoc* Committee on Relations with Eastern Europe, which had met in Moscow and in the Baltic republics (14-17 February 1991). This information report is contained in Addendum I to the present document.

IX. *Albania*

13. On 11 March 1991, the Bureau decided to send a delegation of observers to monitor the Albanian parliamentary elections on 31 March and 14 April 1991. On the basis of proposals by the political groups, the following were appointed to this *ad hoc* committee: Mr André, Mr Eser, Sir Russell Johnston, Mrs Lentz-Cornette, Mr Pangalos, Mr Pfuhl, Mr Portelli and Mr Speed for the first ballot, and Mr Aarts, Mr Ahrens, Mr Berg, Mr Bowden, Mr Goerens, Mr Irmer, Mr Pontillon, Mr Reddemann and Mr Ruffy for the second ballot. Their report to the Bureau is contained in Addendum II of this document.

X. *Poland*

14. On 11 March 1991, the Bureau decided to appoint an *ad hoc* committee of observers for the

groupe de travail mixte avec le Comité des Ministres qui a eu lieu le 29 janvier et au cours de laquelle il a été décidé de tenir une réunion du Comité Mixte le 26 juin 1991, durant la session d'été à Helsinki. A cette occasion, le Bureau du Comité des Ministres serait représenté au niveau des ministres des Affaires étrangères.

9. Le 11 mars 1991, le Président a rendu compte de sa participation à la réunion du Comité des Ministres, qui a eu lieu à Madrid le 21 février 1991, au cours de laquelle il a présenté les objectifs de l'Assemblée relatifs à la CSCE.

Au cours de sa réunion du 22 avril 1991, le Bureau a reconstitué sa délégation au groupe de travail mixte du Bureau des Délégués des Ministres et du Bureau de l'Assemblée.

VI. *Guerre du Golfe*

10. Le 11 mars 1991, la Commission Permanente a approuvé une déclaration (voir annexe III).

VII. *Roumanie*

11. A sa réunion du 1er février 1991, le Bureau a accordé le statut d'invité spécial à l'Assemblée législative roumaine.

VIII. *Pays Baltes*

12. Le 11 mars 1991, le Bureau a approuvé le compte rendu de la commission *ad hoc* des relations avec l'Europe de l'Est, qui s'est réunie à Moscou et dans les républiques baltes (14-17 février 1991). Ce rapport d'information a fait l'objet de l'addendum I au document 6406.

IX. *Albanie*

13. Le 11 mars 1991, le Bureau a décidé d'envoyer une délégation d'observateurs pour suivre les élections législatives albanaises, les 31 mars et 14 avril 1991. Cette commission *ad hoc,* sur la base des propositions faites par les groupes politiques, a été composée de: MM. André, Eser, Sir Russell Johnston, Mme Lentz-Cornette, MM. Pangalos, Pfuhl, Portelli et Speed pour le premier tour, et MM. Aarts, Ahrens, Berg, Bowden, Goerens, Irmer, Pontillon, Reddemann et Ruffy pour le deuxième tour. Leur rapport au Bureau fait l'objet de l'addendum II de ce document.

X. *Pologne*

14. Le 11 mars 1991, le Bureau a décidé la constitution d'une commission *ad hoc* d'observa-

elections to take place in Poland in the autumn of 1991. The political groups will be making their proposals concerning the committee's membership in due course.

XI. *Parliamentary debate on security and co-operation in Europe*

15. On 11 March 1991, the Bureau appointed the President of the Assembly, Mr Cucó and Mr Soares Costa to attend the meeting of parliamentary delegations of the CSCE countries in Madrid on 2 and 3 April 1991.

16. On 22 April 1991, the President informed the Bureau of his conclusions on the Madrid meeting's decision regarding the establishment of a parliamentary wing for the CSCE; the Madrid meeting's final resolution is contained in document AS/Inf (91) 3.

XII. *Activities of the President*

17. From 13 to 17 February 1991, the President visited Moscow and Riga (Latvia) in connection with the meeting of the *ad hoc* Committee on Relations with Eastern Europe.

18. On 20 and 21 February 1991, the President attended the special meeting of the Committee of Ministers in Madrid.

19. From 26 to 28 February 1991, the President paid an official visit to Romania at the invitation of the President of the Senate, Mr Alexander Birladeanu, and the President of the Assembly of Deputies, Mr Dan Martian. He had talks with Mr Ion Iliescu, President of the Republic, Mr Petre Roman, Prime Minister, and Mr Nagu, Deputy Minister for Foreign Affairs. During his visit, the President made a speech to a joint meeting of the Senate and the Assembly of Deputies, which was televised live.

20. From 4 to 6 April 1991, the President paid an official visit to Malta at the invitation of the Speaker of the Parliament, Mr Lawrence Gonzi. During his visit, he had talks with the President of the Republic, Mr V. Tabone, the Prime Minister, Mr Eddie Fenech-Adami, and the Foreign Minister, Mr Guido de Marco. While in Malta, he also spoke at the closing session of the National Student Travel Foundation.

21. On 18 April 1991, the President went to Berne at the invitation of the Swiss Foreign Policy Association. During his visit, he spoke at a symposium on "Foreign policy: Consciousness-raising in a neutral state".

teurs pour les élections qui auront lieu en Pologne à l'automne 1991. Les groupes politiques feront leurs propositions sur la composition de la commission en temps utile.

XI. *Débat parlementaire sur la sécurité et la coopération en Europe*

15. Le 11 mars 1991, le Bureau a désigné le Président de l'Assemblée, MM. Cucó et Soares Costa pour participer à la réunion des délégations parlementaires des pays membres de la CSCE à Madrid les 2 et 3 avril 1991.

16. Le 22 avril 1991, le Président a fait part au Bureau de ses conclusions relatives à la Conférence de Madrid sur la création d'une aile parlementaire de la CSCE (2 et 3 avril 1991); la Résolution finale figure dans le document AS/Inf (91) 3.

XII. *Activités du Président*

17. Du 13 au 17 février 1991, le Président s'est rendu à Moscou et à Riga (Lettonie) à l'occasion de la réunion de la commission *ad hoc* des relations avec les pays de l'Est.

18. Les 20 et 21 février 1991, le Président a participé à la réunion spéciale du Comité des Ministres à Madrid.

19. Du 26 au 28 février 1991, le Président a effectué une visite officielle en Roumanie à l'invitation du Président du Sénat, M. Alexandre Birladeanu, et du président de l'Assemblée des députés, M. Dan Martian. Il a eu des entretiens avec M. Ion Illiescu, Président de la République, M. Petre Roman, Premier ministre, et M. Nagu, ministre adjoint des Affaires étrangères. A cette occasion, le Président a prononcé une allocution dans le cadre d'une réunion jointe du Sénat et de l'Assemblée des députés, qui a été retransmise à la télévision en direct.

20. Du 4 au 6 avril 1991, le Président a effectué une visite officielle à Malte à l'invitation du Président du Parlement, M. Lawrence Gonzi. A cette occasion, le Président a eu des entretiens avec le Président de la République, M. V. Tabone, le Premier ministre, M. Fenech-Adami, et le ministre des Affaires étrangères, M. Guido de Marco. Pendant son séjour, le Président a pris la parole à l'occasion de la session de clôture de la National Student Travel Foundation.

21. Le 18 avril 1991, le Président s'est rendu à Berne à l'invitation de l'Association suisse de politique étrangère. A cette occasion, le Président a prononcé une allocution lors du Symposium « Politique étrangère: prise de conscience dans un Etat neutre ».

XIII. *European Parliament*

22. On 11 March 1991, the Bureau decided that the delegations of the Bureaux of the European Parliament and the Council of Europe's Parliamentary Assembly should meet in Madrid on 28 and 29 April 1991.

23. On 11 March 1991, the Bureau noted that the European Parliament's resolution on relations between the European Community and EFTA member states in the transport field had been forwarded to the Assembly's Committee on Economic Affairs and Development.

XIV. *Summer meetings*

24. On 11 March 1991, the Standing Committee adopted the programme for the meetings to be held in Helsinki from 25 to 29 June 1991.

25. On the same date, the Standing Committee accepted an invitation from the Hungarian authorities to hold the 1992 summer meetings in Budapest.

XV. *Dates of sessions in 1992*

26. On 11 March 1991, the Standing Committee set the following dates for the 1992 sessions:

— third part of the 43rd Session: 3-7 February 1992;

— first part of the 44th Session: 4-8 May 1992;

— second part of the 44th Session: 30 September-8 October 1992.

XVI. *Dates of the 27th Session of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe*

27. On 11 March 1991, the Standing Committee expressed a favourable opinion on the dates envisaged for the 27th Session of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe, namely from 17 to 20 March 1992.

XVII. *European committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment*

28. On 11 March 1991, the Bureau approved the list of candidates for the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment in respect of the Republic of Cyprus.

XIII. *Parlement européen*

22. Le 11 mars 1991, le Bureau a décidé que les délégations des Bureaux du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se réuniront à Madrid les 28 et 29 avril 1991.

23. Le 11 mars 1991, le Bureau a pris note de la transmission à la commission des questions économiques et du développement de la résolution du Parlement européen relative aux relations entre la Communauté européenne et les Etats membres de l'AELE en matière de transport.

XIV. *Réunions d'été*

24. Le 11 mars 1991, la Commission Permanente a adopté le programme des réunions qui se tiendront à Helsinki du 25 au 29 juin 1991.

25. Le 11 mars 1991, la Commission Permanente a accepté l'invitation des autorités hongroises à tenir les réunions d'été à Budapest en 1992.

XV. *Dates des sessions pour 1992*

26. Le 11 mars 1991, la Commission Permanente a fixé les dates des sessions pour 1992 comme suit:

— troisième partie de la 43e Session: 3-7 février 1992;

— première partie de la 44e Session: 4-8 mai 1992;

— deuxième partie de la 44e Session: 30 septembre-8 octobre 1992.

XVI. *Dates de la 27e Session de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe*

27. Le 11 mars 1991, la Commission Permanente a donné un avis favorable aux dates de la 27e Session de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe pour 1992: 17-20 mars 1992.

XVII. *Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants*

28. Le 11 mars 1991, le Bureau a approuvé la liste des candidats au Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants au titre de la République de Chypre.

29. On 22 April 1991, the Bureau approved the lists of candidates for the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment in respect of Finland and Italy.

XVIII. *Conference of the Inter-Parliamentary Union (IPU)*

30. On 1 February 1991, the Bureau heard a report by Mr Holtz on the 84th Conference of the Inter-Parliamentary Union, which took place in Punta del Este (Uruguay) from 15 to 20 October 1990. The Bureau also designated Mr Holtz to represent the Assembly at the conference in Pyongyang (People's Democratic Republic of Korea) from 29 April to 4 May 1991.

XIX. *Nordic Council*

31. On 11 March 1991, the Bureau took note of the report by Mr Verbeek on the 39th Session of the Nordic Council, which took place in Copenhagen from 26 February to 1 March 1991.

XX. *Organisation of debates in the Assembly*

32. On 11 March 1991, the Bureau approved a proposal by the Committee on Rules of Procedure regarding exceptions to the deadline for tabling amendments.

XXI. *Staff appointments in the Office of the Clerk of the Assembly*

33. At its meeting on 11 March 1991, the Bureau agreed that in future the Secretary General should not fill the post of Deputy Clerk or move its holder to another post without its agreement. The following compromise was reached on the two A6 grade posts in the Office of the Clerk of the Assembly: the same procedure will be experimentally applied to the next A6 appointment in the Clerk's Office, on the understanding that it might be reviewed in the light of experience.

XXII. *Proposal for a provisional apportionment of the allocation to political groups for 1991*

34. On 1 February 1991, the Bureau endorsed the proposal set out in Document AS/Bud (42) 14.

XXIII. *Meetings elsewhere than in Strasbourg or Paris*

35. On 1 February 1991, the Bureau authorised the following meetings:

29. Le 22 avril 1991, le Bureau a approuvé les listes de candidats au Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants au titre de la Finlande et de l'Italie.

XVIII. *Conférence de l'Union interparlementaire (UIP)*

30. Le 1er février 1991, le Bureau a entendu un compte rendu de M. Holtz sur la 84e Conférence de l'Union interparlementaire, qui a eu lieu à Punta del Este (Uruguay) du 15 au 20 octobre 1990. Par ailleurs, le Bureau a désigné M. Holtz pour représenter l'Assemblée à la Conférence de Pyongyang (République démocratique populaire de Corée) du 29 avril au 4 mai 1991.

XIX. *Conseil nordique*

31. Le 11 mars 1991, le Bureau a pris note du rapport de M. Verbeek sur la 39e Session du Conseil nordique qui s'est tenue à Copenhague du 26 février au 1er mars 1991.

XX. *Organisation des débats à l'Assemblée*

32. Le 11 mars 1991, le Bureau a approuvé la proposition de la commission du Règlement relative aux dérogations au délai de dépôt des amendements.

XXI. *Nomination des agents du Greffe de l'Assemblée*

33. A l'occasion de sa réunion du 11 mars 1991, le Bureau a marqué son accord qu'à l'avenir le Secrétaire Général ne nommera pas le Greffier adjoint ou ne déplacera pas le titulaire du poste à un autre poste sans l'accord du Bureau. S'agissant des deux postes de grade A6 au Greffe de l'Assemblée, le compromis suivant a été conclu: la même procédure s'appliquera, sur une base expérimentale, à la prochaine nomination d'un A6 au Greffe de l'Assemblée, étant entendu que la procédure pourrait être révisée à la lumière de l'expérience.

XXII. *Proposition pour la répartition provisoire de l'allocation forfaitaire aux groupes politiques pour 1991*

34. Le 1er février 1991, le Bureau a entériné la proposition figurant dans le document AS/Bud (42) 14.

XXIII. *Réunions ailleurs qu'à Strasbourg ou à Paris*

35. Le 1er février 1991, le Bureau a autorisé les réunions suivantes:

— Committee on Relations with European Non-Member Countries, in Sofia (Bulgaria) from 8 to 10 April 1991;

— Committee on Agriculture (colloquy), in Sofia (Bulgaria) from 16 to 18 October 1991;

— *ad hoc* committee of observers to monitor the elections in Albania in spring 1991, subject to the approval of the Albanian authorities;

— Sub-Committee on Family Affairs, Health and Bioethics of the Social, Health and Family Affairs Committee, in Dublin on 13 and 14 June 1991.

36. On 11 March 1991, the Bureau authorised the following meetings:

— Sub-Committee on World Food Problems of the Committee on Agriculture, in Rome from 6 to 8 May 1991;

— Sub-Committee on the European Social Charter of the Social, Health and Family Affairs Committee and Sub-Committee on Human Rights of the Committee on Legal Affairs and Human Rights, in Salzburg (Austria) from 18 to 20 April 1991.

37. On 22 April 1991, the Bureau authorised the following meetings:

— Committee on Economic Affairs and Development, from 14 to 16 May 1991 in Antalya (Turkey);

— Committee on Parliamentary and Public Relations, from 24 to 26 October in Seville;

— Sub-Committee on Migration of the Committee on Migration, Refugees and Demography, from 29 to 31 May 1991 in Frankfurt-am-Main.

XXIV. *Texts adopted*

38. At its meeting in Paris on 11 March 1991, the Standing Committee adopted the following texts on behalf of the Assembly:

— *Opinion No. 156* on the eleventh supervision cycle of the application of the Council of Europe's European Social Charter;

— *Recommendation 1146* on equal opportunities and equal treatment for women and men on the labour-market. A press release on this subject was issued at the close of the meeting and the Standing Committee expressed the wish that reference be made thereto in the plenary debate on the progress report (Appendix IV);

— *Resolution 958* on the duration of the term of office of committee chairmen;

— la commission des relations avec les pays européens non membres à Sofia (Bulgarie), du 8 au 10 avril 1991;

— la commission de l'agriculture (colloque) à Sofia (Bulgarie), du 16 au 18 octobre 1991;

— la commission *ad hoc* d'observateurs aux élections en Albanie au printemps 1991, sous réserve de l'agrément des autorités albanaises;

— la sous-commission de la santé et de la bioéthique de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille à Dublin, les 13 et 14 juin 1991.

36. Le 11 mars 1991, le Bureau a autorisé les réunions suivantes:

— la sous-commission des problèmes mondiaux alimentaires de la commission de l'agriculture, à Rome, du 6 au 8 mai 1991;

— la sous-commission de la Charte sociale européenne de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, et la sous-commission des droits de l'homme de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, à Salzbourg (Autriche), du 18 au 20 avril 1991.

37. Le 22 avril 1991, le Bureau a autorisé les réunions suivantes:

— la commission des questions économiques et du développement à Antalya (Turquie), du 14 au 16 mai 1991;

— la commission des relations parlementaires et publiques à Séville, du 24 au 26 octobre 1991;

— la sous-commission des migrations de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie à Francfort-sur-le-Main, du 29 au 31 mai 1991.

XXIV. *Textes adoptés*

38. Le 11 mars 1991, la Commission Permanente réunie à Paris, agissant au nom de l'Assemblée, a adopté les textes suivants:

— *Avis n° 156* relatif au onzième cycle de contrôle de l'application de la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe;

— *Recommandation 1146* relative à l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes sur le marché du travail. Un communiqué de presse concernant cette question a été diffusé à l'issue de la réunion et la Commission Permanente a souhaité que mention en soit faite à l'occasion du débat relatif au rapport d'activité en séance plénière (voir annexe IV);

— *Résolution 958* relative à la durée du mandat des présidents de commission;

— *Resolution 959* on increasing the number of Vice-Presidents of the Assembly from fourteen to seventeen;

— *Resolution 960* on the amendment of Rule 55*a* of the Assembly's Rules of Procedure (special guest status).

XXV. *References to committees*

39. On 11 March 1991, the Standing Committee ratified the following references to committees, which were ordered by the Bureau on the same day:

Reference No. 1716: motion for a resolution on developing international standards for the environmental audit of industries (Doc. 6382), to the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities and, for opinion, to the Committee on Economic Affairs and Development;

Reference No. 1717: motion for a recommendation on franchising (Doc. 6384), to the Committee on Legal Affairs and Human Rights and, for opinion, to the Committee on Economic Affairs and Development;

Reference No. 1718: motion for a resolution on organ donation (Doc. 6386), to the Social, Health and Family Affairs Committee;

Reference No. 1719: motion for a recommendation on the establishment of a war crimes tribunal (Doc. 6387), to the Committee on Legal Affairs and Human Rights and, for opinion, to the Political Affairs Committee;

Reference No. 1720: motion for a recommendation on the need for a project "Europe Energy 2000" (Doc. 6389), to the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities and, for opinion, to the Committee on Science and Technology;

Reference No. 1721: motion for a resolution on integration of regional entities or authorities in the work of the Council of Europe (Doc. 6390), to the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities;

Reference No. 1722: motion for a recommendation on vaccination in Europe (Doc. 6391), to the Social, Health and Family Affairs Committee;

Reference No. 1723: motion for a resolution on the development of the Danube (Doc. 6392), to the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities and, for opinion, to the Committee on Economic Affairs and Development;

Reference No. 1724: request from the Committee of Ministers to the Assembly for an

— *Résolution 959* relative à l'augmentation du nombre des Vice-Présidents de l'Assemblée de quatorze à dix-sept;

— *Résolution 960* relative à la modification de l'article 55 *bis* du Règlement de l'Assemblée (statut d'invité spécial).

XXV. *Renvois en commission*

39. Le 11 mars 1991, la Commission Permanente a ratifié les renvois suivants, ordonnés par le Bureau le même jour:

Renvoi n° 1716: proposition de résolution sur l'établissement de normes internationales pour l'audit de l'impact sur l'environnement des entreprises industrielles (Doc. 6382), à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux et, pour avis, à la commission des questions économiques et du développement;

Renvoi n° 1717: proposition de recommandation sur le franchisage (Doc. 6384), à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et, pour avis, à la commission des questions économiques et du développement;

Renvoi n° 1718: proposition de résolution sur le don d'organes (Doc. 6386), à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille;

Renvoi n° 1719: proposition de recommandation sur la création d'un tribunal des crimes de guerre (Doc. 6387), à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et, pour avis, à la commission des questions politiques;

Renvoi n° 1720: proposition de recommandation sur la nécessité d'un plan «Energie Europe 2000» (Doc. 6389), à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux et, pour avis, à la commission de la science et de la technologie;

Renvoi n° 1721: proposition de résolution relative à l'intégration des entités ou autorités régionales dans l'action du Conseil de l'Europe (Doc. 6390), à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux;

Renvoi n° 1722: proposition de recommandation sur les vaccinations en Europe (Doc. 6391), à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille;

Renvoi n° 1723: proposition de résolution sur le développement du Danube (Doc. 6392), à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux et, pour avis, à la commission des questions économiques et du développement;

Renvoi n° 1724: demande d'avis du Comité des Ministres à l'Assemblée sur l'adhésion

opinion on the accession of Bulgaria to the Council of Europe (Doc. 6396), to the Political Affairs Committee and, for opinion, to the Committee on Relations with European Non-Member Countries and to the Committee on Legal Affairs and Human Rights;

Reference No. 1725: authorisation to the Committee on Migration, Refugees and Demography to present an opinion on the Gulf conflict.

40. On 22 April 1991, the Bureau decided to refer the following texts to committee, subject to ratification by the Assembly:

— 24th general report on the activities of the European Communities (1990) (Doc. 6401) to all competent committees;

— Communication from the President of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe transmitting to the Assembly the texts adopted at the 26th Session (Doc. 6410) to the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities;

— Communication on the activities of the Committee of Ministers — Statutory report (January-April 1991) (Doc. 6416) to all competent committees.

The Bureau also decided, subject to ratification by the Assembly, to refer to the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities for report and to the Committee on Science and Technology for opinion, the motion for a recommendation on the preservation and management of freshwater resources in Europe (Doc. 6184). This motion had previously been forwarded for information to the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities.

Finally, the Bureau decided to forward for information to the Committee on Legal Affairs and Human Rights the communication to the Assembly of the 1st general report on the activities of the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (Doc. 6411).

XXVI. *Rule 43, paragraph 1, of the Rules of Procedure on the appointment of committees*

41. On 11 March 1991, the Standing Committee noted that, following its accession to the Council of Europe, Czechoslovakia was to be allotted two seats on the first eight committees mentioned in Rule 43, paragraph 1, of the Rules of Procedure and one seat on the five remaining committees.

de la Bulgarie au Conseil de l'Europe (Doc. 6396), à la commission des questions politiques et, pour avis, à la commission des relations avec les pays européens non membres et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme;

Renvoi n° 1725: autorisation à la commission de présenter un avis sur le conflit du Golfe, à la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

40. Le 22 avril 1991, le Bureau a décidé de renvoyer les textes suivants, sous réserve de ratification par l'Assemblée:

— le 24e rapport général sur les activités des Communautés européennes en 1990 (Doc. 6401), aux commissions compétentes;

— la communication transmettant à l'Assemblée les textes adoptés à la 26e Session de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (Doc. 6410), à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux;

— la communication sur les activités du Comité des Ministres — Rapport statutaire (janvier-avril 1991) (Doc. 6416), aux commissions compétentes.

Le Bureau a également décidé, sous réserve de notification par l'Assemblée, de renvoyer à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux pour rapport, et à la commission de la science et de la technologie pour avis, la proposition de recommandation sur la préservation et la gestion des ressources en eaux douces en Europe (Doc. 6184). Cette proposition avait été préalablement transmise pour information à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux.

Enfin, le Bureau a décidé de transmettre pour information à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme la communication du Secrétaire Général transmettant à l'Assemblée le 1er rapport général sur les activités du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (Doc. 6411).

XXVI. *Article 43, paragraphe 1, du Règlement sur la constitution des commissions*

41. Le 11 mars 1991, la Commission Permanente a pris note que, suite à l'adhésion de la Tchécoslovaquie au Conseil de l'Europe, il convient de lui attribuer deux sièges dans les huit premières commissions mentionnées à l'article 43, paragraphe 1, du Règlement et un siège dans les cinq autres commissions restantes.

APPENDIX I

Supplementary report on the examination of credentials of Representatives, Substitutes and special guests[1] presented by the President of the Assembly

APPENDIX II

Changes in the membership of committees

Political Affairs Committee:

— Member: Mr Fiorini (vacant seat) (San Marino).

Committee on Economic Affairs and Development:

— Alternate: Mr O'Brien (vacant seat) (Ireland).

Social, Health and Family Affairs Committee:

— Alternate: Mr O'Keeffe (vacant seat) (Ireland).

Committee on Legal Affairs and Human Rights:

— Alternate: Mrs Haas-Berger (in place of Mrs Verspaget) (Netherlands).

Committee on Culture and Education:

— Member: Mr O'Keeffe (vacant seat) (Ireland).

— Alternate: Mrs Verspaget (in place of Mrs Haas-Berger) (Netherlands).

Committee on Migration, Refugees and Demography:

— Member: Mr Fiorini (vacant seat) (San Marino).

Committee on Rules of Procedure:

— Member: Mr O'Brien (vacant seat) (Ireland).

Committee on Relations with European Non-Member Countries:

— Member: Mr Gasperoni (in place of Mrs Rossi) (San Marino).

Committee on Parliamentary and Public Relations:

— Member: Mr O'Brien (vacant seat) (Ireland).

— Member: Mr Fiorini (vacant seat) (San Marino).

APPENDIX III

Declaration on the Gulf war

The Standing Committee of the Council of Europe's Parliamentary Assembly, meeting in Paris on 11 March 1991, warmly congratulated the Kuwaiti

1. See Doc. 6398.

ANNEXE I

Rapport complémentaire sur la vérification de pouvoirs de Représentants, de Suppléants et d'invités spéciaux[1] présenté par le Président de l'Assemblée

ANNEXE II

Modifications dans la composition de commissions

Commission des questions politiques:

— Titulaire: M. Fiorini (siège vacant) (Saint-Marin).

Commission des questions économiques et du développement:

— Remplaçant: M. O'Brien (siège vacant) (Irlande).

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille:

— Remplaçant: M. O'Keeffe (siège vacant) (Irlande).

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme:

— Remplaçante: Mme Haas-Berger (à la place de Mme Verspaget) (Pays-Bas).

Commission de la culture et de l'éducation:

— Titulaire: M. O'Keeffe (siège vacant) (Irlande).

— Remplaçante: Mme Verspaget (à la place de Mme Haas-Berger) (Pays-Bas).

Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie:

— Titulaire: M. Fiorini (siège vacant) (Saint-Marin).

Commission du Règlement:

— Titulaire: M. O'Brien (siège vacant) (Irlande).

Commission des relations avec les pays européens non membres:

— Titulaire: M. Gasperoni (à la place de Mme Rossi) (Saint-Marin).

Commission des relations parlementaires et publiques:

— Titulaire: M. O'Brien (siège vacant) (Irlande).

— Titulaire: M. Fiorini (siège vacant) (Saint-Marin).

ANNEXE III

Déclaration sur la guerre du Golfe

La Commission Permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, réunie à Paris le 11 mars 1991, a vivement félicité le peuple koweïtien

1. Voir Doc. 6398.

people on the liberation of their country. It expressed its admiration and gratitude to the men and women of the allied forces, led by the United States of America, whose courage and sacrifices had restored respect for international law.

Iraq's acceptance of all relevant Security Council resolutions constituted an impressive victory for the United Nations, which should now supervise the cease-fire and urgently use its enhanced position to address the very serious remaining problems in the Middle East.

The Council of Europe's Parliamentary Assembly would do its utmost to contribute to the establishment of a just and lasting peace in this region, particularly by continuing to promote reconciliation between all the parties in conflict and an international conference under the United Nations' auspices.

APPENDIX IV

Press release
on sex equality and the labour-market

There is still a long way to go before women and men enjoy equal opportunities and treatment on the labour-market, according to the findings of the Council of Europe Parliamentary Assembly and Mrs Marga Hubinek (ÖVP, Austria). On the basis of her report, the Assembly has just adopted a recommendation that sets out a series of proposals to ensure that the right of women to economic independence becomes a reality.

Working hours and conditions compatible with family life, parental leave for both parents, appropriate working hours, improved child-minding and school services, equal pay, pension, social security and health care rights, non-sexist language in job advertisements and doing away with the stereotyped presentation of women's and men's roles in working life are just some of the positive measures which ought to enable women and men to engage in gainful employment while sharing family and parental responsibilities.

But, above all, women's needs must be taken into account not only in governments' employment policy, but also in population, education and transport policies, etc.

The elimination of all obstacles to equality in the appointment of men and women to senior posts, especially in key decision-making areas, the implementation of special temporary measures (positive action programmes) to achieve *de facto* equality and the removal of systematic discrimination against women, etc. are also proposals which the Council of Europe must focus on.

pour la libération de son pays. Elle a exprimé son admiration et sa reconnaissance aux hommes et aux femmes des forces alliées, menées par les Etats-Unis d'Amérique, dont le courage et les sacrifices ont permis de rétablir le respect du droit international.

L'acceptation par l'Irak de la totalité des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité représente une victoire impressionnante pour les Nations Unies, qui devraient maintenant superviser le cessez-le-feu et mettre à profit sans tarder leur position renforcée pour aborder les graves problèmes qui subsistent au Proche-Orient.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe fera tout son possible pour contribuer à l'instauration d'une paix juste et durable dans cette région, en continuant notamment à promouvoir la réconciliation entre toutes les parties du conflit et la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies.

ANNEXE IV

Communiqué de presse
Egalité des sexes sur le marché du travail

L'égalité de chances et de traitement entre les femmes et les hommes sur le marché du travail est loin d'être réalisée : tel est le constat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de Marga Hubinek (ÖVP, Autriche). Sur rapport de cette dernière, l'Assemblée vient en effet d'adopter une recommandation comprenant une série de propositions pour que le droit à l'indépendance économique des femmes devienne une réalité.

Des horaires et des conditions de travail compatibles avec une vie de famille, des congés parentaux offerts aux deux parents, l'adaptation des horaires de travail, l'amélioration des services de garde des enfants et des services scolaires, l'égalité de rémunération, la reconnaissance des droits à la sécurité sociale, à la santé et à une pension, la rédaction non sexiste des offres d'emploi, l'élimination de la représentation stéréotypée du rôle de la femme et de l'homme dans la vie professionnelle sont quelques-unes des mesures concrètes devant permettre aux femmes et aux hommes d'exercer une activité rémunérée tout en se partageant les responsabilités familiales et parentales.

Il est par ailleurs indispensable que les besoins spécifiques des femmes soient pris en compte dans les politiques gouvernementales relatives à la démographie, à l'éducation, aux transports, etc., et non pas seulement dans les politiques relatives à l'emploi.

Eliminer tout obstacle s'opposant à la nomination, en proportion égale, d'hommes et de femmes à des postes à responsabilités, en particulier dans les secteurs clés de décision, ou encore appliquer des mesures temporaires spéciales (programmes d'actions positives) afin de réaliser l'égalité de fait et la suppression de la discrimination systématique des femmes sont également des propositions que le Conseil de l'Europe se doit de relancer.

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

20 March 1991 **Doc. 6406**
Addendum I

ADDENDUM I TO THE PROGRESS REPORT

of the Bureau of the Assembly and the Standing Committee

Information report on the meeting of the *ad hoc* Committee on Relations with Eastern Europe in Moscow and the Baltic republics (14–17 February 1991)[1]

(Rapporteur : Mr BJÖRCK ; Co-Rapporteurs : Mr BJÖRKLUND, Mr Ludwig STEINER and Mr TARSCHYS)

After the visit of a delegation of the Parliamentary Assembly to Moscow and the Baltic republics (14-17 February 1991), the Bureau of the Assembly unanimously approved the following conclusions :

1. The Bureau of the Assembly should retain its earlier decision not to grant special guest status to the Baltic republics, the reason being that at this stage they are not recognised as sovereign and independent states by all member states of the Council of Europe and that a positive decision on this particular issue would raise the same problem with other republics in the Soviet Union and in other Eastern and Central European countries.

2. At the same time, the Assembly has to stand for true democracy and, on this particular issue, for the principles agreed on in the Paris Charter on self-determination and peaceful settlement of disputes. There is no doubt that expression of constant international concern on this basis would greatly help to find a just and lasting solution for the Baltic republics as rapidly as possible.

3. The Assembly should adopt a pragmatic approach, being aware that the Baltic republics wish to obtain official recognition but that they would also be grateful — in varying degrees — for any concrete proposal for strengthening relations with the Council of Europe.

1. Approved by the Bureau on 11 March 1991.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

20 mars 1991 **Doc. 6406**
Addendum I

ADDENDUM I AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

du Bureau de l'Assemblée et de la Commission Permanente

Rapport d'information sur la réunion de la commission *ad hoc* des relations avec l'Europe de l'Est à Moscou et dans les républiques baltes (14–17 février 1991)[1]

(Rapporteur : M. BJÖRCK ; Corapporteurs : MM. BJÖRKLUND, Ludwig STEINER et TARSCHYS)

A la suite de la visite d'une délégation de l'Assemblée parlementaire à Moscou et dans les républiques baltes (14-17 février 1991), le Bureau de l'Assemblée a approuvé à l'unanimité les conclusions suivantes :

1. Le Bureau de l'Assemblée doit maintenir sa décision antérieure de ne pas accorder le statut d'invité spécial aux républiques baltes, au motif qu'en l'état actuel de la situation celles-ci ne sont pas reconnues comme Etats souverains et indépendants par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, et qu'une décision positive à cet égard poserait le même problème avec d'autres républiques de l'Union Soviétique et d'autres pays d'Europe centrale et orientale.

2. En même temps, l'Assemblée doit prendre position en faveur de la démocratie authentique et, en l'espèce, des principes arrêtés dans la Charte de Paris sur l'autodétermination et le règlement pacifique des différends. Il ne fait aucun doute que l'expression de constantes préoccupations à cet égard contribuerait fort utilement à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée dès que possible en faveur des républiques baltes.

3. L'Assemblée doit adopter une démarche pragmatique en étant bien consciente que les républiques baltes souhaitent obtenir une reconnaissance officielle, mais qu'elles seraient heureuses aussi — à des degrés divers — qu'une proposition concrète leur soit adressée pour le renforcement de leurs relations avec le Conseil de l'Europe.

1. Approuvé par le Bureau le 11 mars 1991.

4. Proposals:

i. The Assembly or its competent committees should continue reporting on the situation in the Baltic republics. This could be done, as in recent years, by the Committee on Relations with European Non-Member Countries. It would imply the organisation of regular information visits by rapporteurs or delegations and, if necessary, would enable debates on the question in the Assembly on the basis of exhaustive reports.

ii. The Assembly or its competent committees should also envisage the possibility of organising an exchange of views on the issue with representatives of the three Baltic Supreme Councils and the Soviet Union (with the USSR special guest delegation for example). The Helsinki summer meetings could offer the first opportunity to organise such a hearing the purpose of which would be to hold a dialogue on neutral ground.

iii. The Council of Europe should take up the offer made by the leaders of the Soviet Union and the Baltic republics to make available an international expertise on laws drafted or passed in the republics concerning human rights issues (citizenship, cultural and minority rights, etc.). This falls clearly within the sphere of competence of the Council of Europe and could be implemented at parliamentary or intergovernmental level or both.

iv. The Baltic leaders also expressed the wish to develop relations with the governments of Council of Europe member states, on an *ad hoc* basis, by opening in the Baltic republics, for instance, decentralised offices of consulates general, cultural institutes, chambers of commerce, etc., for the purpose of strengthening relations with Western democracies. This wish should be brought to the attention of the member states' governments.

v. There are other possibilities which are not in the sphere of the Parliamentary Assembly but rather within the competence of the Committee of Ministers. One suggestion would be to look into the possibility of using the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe as an appropriate framework for relations with the Baltic republics. This conference is an official representation of local and regional authorities in the Council of Europe. Needless to say, this formula falls far short of the official recognition which is being requested by the Baltic republics. But contacts on the spot showed that this pragmatic solution would be welcomed by at least one republic.

vi. The Assembly should emphasise to the Committee of Ministers that the situation of the

4. Propositions:

i. L'Assemblée ou ses commissions compétentes devraient continuer à présenter des rapports sur la situation dans les républiques baltes. Comme au cours des années précédentes, cela pourrait être accompli par la commission des relations avec les pays européens non membres. Une telle tâche nécessiterait l'organisation de visites d'information régulières par des rapporteurs ou des délégations et, au besoin, des discussions au sein de l'Assemblée sur la base de rapports exhaustifs.

ii. L'Assemblée ou ses commissions compétentes devraient aussi envisager la possibilité d'engager un échange de vues sur la question avec des représentants des trois conseils suprêmes baltes et de l'Union Soviétique (par exemple avec la délégation d'invités spéciaux de l'Union Soviétique). Les réunions qui se tiendront l'été prochain à Helsinki offriront la première occasion d'organiser une telle audition, qui aurait pour but la tenue d'un dialogue en terrain neutre.

iii. Le Conseil de l'Europe doit accepter la demande formulée par les dirigeants de l'Union Soviétique et des républiques baltes en vue de l'examen, par des experts internationaux, des lois élaborées ou votées dans les républiques en ce qui concerne les questions de droits de l'homme (citoyenneté, droits culturels et droits des minorités, etc.). Cela s'inscrit manifestement dans le domaine de compétence du Conseil de l'Europe et pourrait se faire soit au niveau parlementaire, soit au niveau intergouvernemental, soit encore à ces deux niveaux.

iv. Les dirigeants baltes ont exprimé également le souhait de développer leurs relations avec les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe, et cela sur des bases *ad hoc*, par exemple en ouvrant, dans les républiques baltes, des antennes décentralisées de consulats généraux, des instituts culturels, des chambres de commerce, etc., en vue du renforcement des relations avec les démocraties occidentales. Ce souhait devrait être porté à l'attention des gouvernements des Etats membres.

v. Il existe d'autres possibilités qui relèvent non pas du domaine de compétence de l'Assemblée parlementaire, mais de celui du Comité des Ministres. On pourrait, par exemple, envisager d'utiliser la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe comme cadre approprié aux relations avec les républiques baltes. Cette conférence regroupe, au sein du Conseil de l'Europe, les représentants officiels des pouvoirs locaux et régionaux. Il va sans dire que cette formule est très en deçà de la reconnaissance officielle que demandent les républiques baltes; toutefois, les contacts pris sur place ont montré qu'une république au moins accueillerait favorablement cette solution pragmatique.

vi. L'Assemblée devrait souligner auprès du Comité des Ministres que la situation dans les

Baltic states, being a legacy of the last world war, is exactly the kind of issue which the CSCE is designed to debate and resolve peacefully within the "Helsinki principles", recently confirmed by the Charter of Paris, and insist that it is a European matter and not just an internal one for the Soviet Union.

It should also be appreciated that the restoration of independence to the Baltic states offers no precedents for any other Soviet republic, since only Lithuania, Latvia and Estonia were internationally recognised as independent sovereign states before 1940, and as such were members of the League of Nations.

Meeting in Moscow and the Baltic republics
(14-17 February 1991)

General report presented by Mr Björck

About twenty people were killed, and many injured, during the events that took place in Vilnius and Riga in January 1991.

During its January session, the Assembly held a current affairs debate on the situation in the Baltic republics and decided to send a delegation on an information mission in order to collect evidence from the different parties involved before taking a stand on these events, and more generally about its future co-operation with the USSR.

This fact-finding mission was entrusted to the *ad hoc* Committee on Relations with Eastern Europe and took place from 14 to 17 February 1991. The delegation was led by Mr Björck, President of the Parliamentary Assembly, and comprised MM. Atkinson (United Kingdom), Björklund (Finland), Martínez (Spain), Ludwig Steiner (Austria) and Tarschys (Sweden).

The first part of the visit was devoted to talks in Moscow between the whole of the committee and representatives of the Supreme Soviet of the USSR, the Soviet Ministry of Defence and the Soviet Ministry of the Interior.

After these talks, the committee split into three groups which went to the three Baltic republics.

This report on the results of the fact-finding mission is to be adopted by the *ad hoc* Committee on Relations with Eastern Europe before being submitted to the Bureau on 11 March 1991. It outlines the main findings of the delegation and contains a number of proposals for future action.

républiques baltes, qui constitue un héritage de la dernière guerre mondiale, est exactement le genre de question dont devrait débattre la CSCE pour trouver une solution pacifique dans le cadre des «principes d'Helsinki», qui ont été récemment confirmés par la Charte de Paris ; elle devrait également insister sur le fait qu'il s'agit d'une question européenne et pas seulement d'une affaire intérieure de l'Union Soviétique.

Par ailleurs, il faut souligner que la restauration de l'indépendance des Etats baltes ne constituera pas un précédent pour d'autres républiques soviétiques, étant donné que seules la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie étaient reconnues par la communauté internationale comme Etats indépendants et souverains avant 1940 et qu'elles étaient, en tant que telles, membres de la Société des nations.

Réunion à Moscou et dans les républiques baltes
(14-17 février 1991)

Rapport général présenté par M. Björck

Une vingtaine de personnes ont été tuées et il y a eu de nombreux blessés lors des événements qui ont eu lieu à Vilnius et à Riga en janvier 1991.

Pendant sa session de janvier, l'Assemblée a tenu un débat d'actualité sur la situation dans les républiques baltes et a décidé d'envoyer sur place une délégation en mission d'information afin de recueillir les témoignages des diverses parties en présence, avant de prendre position sur ces événements et, d'une manière plus générale, sur l'avenir de sa coopération avec l'Union Soviétique.

Cette mission d'information a été confiée à la commission *ad hoc* des relations avec l'Europe de l'Est et s'est déroulée entre le 14 et le 17 février 1991. La délégation était conduite par M. Björck, Président de l'Assemblée parlementaire, et comprenait en outre MM. Atkinson (Royaume-Uni), Björklund (Finlande), Martínez (Espagne), Ludwig Steiner (Autriche) et Tarschys (Suède).

La première partie de la visite a été consacrée, à Moscou, à des entretiens entre l'ensemble de la commission et des représentants du Soviet suprême de l'URSS, du ministère soviétique de la Défense et du ministère soviétique de l'Intérieur.

A l'issue de ces entretiens, la commission s'est divisée en trois groupes qui se sont rendus respectivement dans les trois républiques baltes.

Le présent rapport sur les résultats de la mission d'information a dû être adopté par la commission *ad hoc* des relations avec l'Europe de l'Est avant d'être présenté au Bureau le 11 mars 1991. Il expose les principales conclusions de la délégation et contient plusieurs propositions d'action.

The specific reports on the visits to Moscow, Latvia, Estonia and Lithuania are appended.

I. *Programme of the mission*

The mission started in Moscow where the whole delegation stayed in the afternoon and evening of 14 February and practically the whole day of 15 February.

A dinner-buffet organised on 14 February by the Swedish Ambassador to the USSR offered a useful opportunity for informal talks with Soviet Union and Russian leaders. Several Ambassadors of Council of Europe member states took part.

On 15 February the delegation had talks:

— with Mr Lukyanov, Chairman of the USSR Supreme Soviet;

— with Mr Laptev, Chairman of the Soviet of the Union of the USSR Supreme Soviet;

— at the Ministry of Defence (with Marshal Moyseev, Chief of General Staff, first Deputy of the Minister of Defence, plus four high-ranking army officers);

— at the Ministry of the Interior (with Mr Schilov, first Deputy Minister of the Interior, and five high-ranking officials of the ministry).

On the evening of 15 February, the delegation split into three groups:

— Estonia: Mr Martínez, Mr Björklund;

— Latvia: President Björck, Mr Ludwig Steiner;

— Lithuania: Mr Atkinson, Mr Tarschys.

The three groups had extensive talks with the leaders of the respective republics (Supreme Council, Government, majority and opposition leaders, NGOs and minorities' representatives etc.).

II. *Evaluation of the mission*

It is difficult to make a global and short assessment because of the complexity of the situation and the specificity of each Baltic republic.

It should be noted from the outset that the approach adopted by the Parliamentary Assembly was highly appreciated on both sides, in Moscow as well as in the Baltic republics.

The Soviet authorities particularly appreciated that the Parliamentary Assembly had

On trouvera en annexe les rapports ayant trait respectivement aux visites effectuées à Moscou, en Lettonie, en Estonie et en Lituanie.

I. *Programme de la mission*

La mission a commencé à Moscou, où l'ensemble de la délégation a séjourné l'après-midi et la soirée du 14 février, et durant presque toute la journée du lendemain.

Un buffet dînatoire offert le 14 février par l'ambassadeur de Suède auprès de l'Union Soviétique a donné aux membres de la délégation une excellente occasion d'engager des conversations informelles avec des dirigeants de l'Union Soviétique et de la Fédération de Russie. Plusieurs ambassadeurs d'Etats membres du Conseil de l'Europe y ont pris part.

Le 15 février, la délégation a eu des entretiens:

— avec M. Lukyanov, président du Soviet suprême de l'Union Soviétique;

— avec M. Laptev, président du Soviet de l'Union du Soviet suprême de l'URSS;

— au ministère de la Défense (avec le maréchal Moyseev, chef d'état-major général et premier adjoint au ministre de la Défense, ainsi que quatre officiers de haut rang);

— au ministère de l'Intérieur (avec M. Schilov, premier adjoint au ministre de l'Intérieur, et cinq fonctionnaires de haut rang du ministère).

Le soir du 15 février, la délégation s'est divisée en trois groupes:

— Estonie: MM. Martínez et Björklund;

— Lettonie: le Président Björck et M. Ludwig Steiner;

— Lituanie: MM. Atkinson et Tarschys.

Les trois groupes ont eu de longues conversations avec les dirigeants de chacune des trois républiques (Conseil suprême, gouvernement, majorité gouvernementale et chefs de l'opposition, ONG et représentants des minorités, etc.).

II. *Evaluation de la mission*

Il est difficile de procéder succinctement à une évaluation globale, car la situation est complexe, et chaque république balte possède sa spécificité.

On notera d'emblée que la démarche adoptée par l'Assemblée parlementaire a été hautement appréciée de part et d'autre, à Moscou comme dans les républiques baltes.

Les autorités soviétiques ont particulièrement apprécié que l'Assemblée parlementaire se

refrained from taking a stand on the Baltic situation at the January session without proper and direct information and also appreciated the fact that the mission had started in Moscow. The approach of the Parliamentary Assembly was qualified as balanced and inspiring confidence, which was crucial for an open dialogue. In fact, the discussions were frank, marked by the desire to convince but with elaborated argumentation. The importance of co-operation with the Parliamentary Assembly and with the Council of Europe in general was stressed, the aim of the Soviet Union being full membership of the Organisation. On this basis, the Soviet Union leaders are expecting to see a strict application of the principles of international law on the recognition of states and are against the granting of special guest status with the Parliamentary Assembly to the Baltic republics.

The Baltic republics also welcomed the Assembly's decision to seek information on the spot. The importance of this kind of visit was underlined by the wish to see these contacts continue in the future at various levels. Of course, the leaders of the Baltic republics are hoping for more, including official recognition by the Council of Europe and its member states (appreciation was expressed for the recognition by Iceland). At the same time, they are conscious of the difficulties and accept — to varying degrees — the necessity of a step-by-step approach.

III. *Assessment of the positions*

Positions are not only conflicting but are in most aspects diametrically opposed. Hopefully the gap is not insurmountable.

1. *Baltic case: internal or international issue?*

The Soviet leaders say that the issue is an internal affair of the USSR. The Baltic republics were part of the Russian Empire for centuries — the Soviet Union was obliged to give up certain territories to Germany and they were recovered after World War II. It is not possible to ignore the last fifty years of co-operation within the Soviet Union.

This analysis seems to ignore the fact that, between the two world wars, the Baltic republics were sovereign and independent states.

As for the Baltic leaders, they do not recognise this version. They consider that the Baltic

soit abstenue de prendre position sur la situation dans les Etats baltes à la session de janvier sans disposer d'informations directes et appropriées, et il leur a plu aussi que la mission ait commencé à Moscou. La démarche de l'Assemblée parlementaire a été qualifiée d'équilibrée et de propre à inspirer confiance, ce qui était essentiel à un dialogue ouvert. Les discussions ont du reste été franches et marquées par le désir de convaincre, quoique au moyen d'une argumentation complexe. Les interlocuteurs soviétiques de la délégation ont souligné l'importance de la coopération entre leur pays, d'une part, et l'Assemblée parlementaire et l'ensemble du Conseil de l'Europe, d'autre part, le but de l'Union Soviétique étant de devenir membre à part entière de l'Organisation. C'est dans cette optique que les dirigeants de l'Union Soviétique s'attendent à une stricte application des principes du droit international quant à la reconnaissance des Etats et s'opposent à ce que l'Assemblée parlementaire accorde aux républiques baltes le statut d'invité spécial.

Quant aux républiques baltes, elles se sont félicitées que l'Assemblée ait décidé de s'informer sur place. Leurs représentants ont souligné l'utilité de ce genre de visite en exprimant le souhait que de tels contacts se poursuivent à différents niveaux. Naturellement, les dirigeants des républiques baltes espèrent davantage, et en particulier la reconnaissance officielle de celles-ci par le Conseil de l'Europe et ses Etats membres (ils se sont déclarés sensibles à la reconnaissance de leurs pays par l'Islande). Ils sont néanmoins conscients des difficultés d'une telle reconnaissance et conviennent — à des degrés divers — de la nécessité d'avancer pas à pas.

III. *Evaluation des positions en présence*

Les positions en présence ne sont pas seulement conflictuelles, elles sont pour l'essentiel diamétralement opposées. Il faut néanmoins espérer que le fossé actuel n'est pas infranchissable.

1. *La question balte: une question intérieure ou internationale?*

Les dirigeants soviétiques déclarent que la question balte est intérieure à l'URSS. Les républiques baltes font partie de l'Empire russe depuis des siècles, si ce n'est que l'Union Soviétique a été obligée d'abandonner certains territoires à l'Allemagne pour les reprendre après la seconde guerre mondiale. Nul ne saurait ignorer les cinquante dernières années de coopération entre les républiques baltes et le reste de l'Union.

Cette version des faits semble ignorer le fait que les républiques baltes ont été souveraines et indépendantes entre les deux guerres mondiales.

Quant aux dirigeants baltes, ils rejettent cette version des faits. Ils estiment que les républi-

republics were annexed and are not to be considered as members of the Union (opposite starting-point). The Baltic issue is an international issue — at least it should become so.

2. *The human rights tool*

The Soviet leaders declared that they will respect their international commitments on human rights, in particular in the framework of the CSCE, and accept to be questioned on this subject.

President Laptev said that the Soviet leadership was very much concerned with the tragic events in the Baltic republics and unconditionally condemns the action of the army, which was illegal.

President Lukyanov declared that the events in the Baltic were not the result of political decisions of President Gorbachev or the Supreme Soviet. Such clashes should not be allowed again. It is not possible to solve the problem by means of the army. The army should be an instrument for the President. But one should not provoke the army.

Both indicated that the laws adopted in the Baltic republics were discriminatory from the human rights point of view. They would favour an international expertise, possibly by the Council of Europe.

The Baltic republics refute this argument saying that the old laws imposed by the Union were discriminatory and that new laws respecting the rights of all minorities would be adopted very soon. They also called for an international expertise by the Council of Europe.

3. *Specific or general character issue?*

The Soviet leaders consider that other republics (Armenia, Georgia, etc.) are confronted with similar problems and situations.

As for the leaders of the Baltic republics, they consider that their case is specific. It cannot be compared with others and be solved in the framework of the Union. They stress that the republics were independent in the past and do not recognise the annexation. They accept to negotiate but as independent and sovereign states.

4. *Legislative war?*

The Soviet leaders have elaborated a legalistic position: respect for the Constitution and

ques baltes ont été annexées et ne doivent donc pas être considérées comme membres de l'Union (il y a donc là des prémisses opposées). La question balte est internationale, ou du moins doit-elle le devenir.

2. *L'instrument des droits de l'homme*

Les dirigeants soviétiques ont déclaré qu'ils respecteraient leurs engagements internationaux en matière de droits de l'homme, notamment ceux auxquels ils ont souscrit dans le cadre de la CSCE, et ils acceptent qu'on les interroge sur ce point.

Le président Laptev a déclaré que les dirigeants soviétiques étaient vivement préoccupés par les tragiques événements des républiques baltes et qu'ils condamnaient sans réserve l'action de l'armée, qui avait été illégale.

Le président Lukyanov a déclaré que les événements de la région balte ne résultaient pas de décisions politiques du Président Gorbatchev ou du Soviet suprême. De tels affrontements ne doivent plus être permis. Il est impossible de résoudre le problème par la voie militaire. L'armée doit être un instrument du Président. Il ne faut cependant pas la harceler.

L'un et l'autre ont indiqué que les lois adoptées dans les républiques baltes étaient discriminatoires du point de vue des droits de l'homme. Ils seraient favorables à l'intervention d'experts internationaux, le cas échéant par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe.

Les républiques baltes réfutent cet argument en disant que les anciennes lois imposées par l'Union étaient discriminatoires et que de nouvelles lois respectant les droits de toutes les minorités seraient adoptées très prochainement. Elles ont demande l'avis d'experts internationaux du Conseil de l'Europe.

3. *S'agit-il d'une question particulière ou générale?*

Les dirigeants soviétiques estiment que d'autres républiques (l'Arménie, la Géorgie, etc.) connaissent des difficultés et des situations analogues.

Quant aux dirigeants des républiques baltes, ils insistent sur le caractère spécifique de leur cas. Selon eux, celui-ci ne saurait être comparé à d'autres ni se résoudre dans le cadre de l'Union. Ils soulignent que les républiques en question étaient autrefois indépendantes et qu'elles ne reconnaissent pas leur annexion. Elles acceptent de négocier, mais en tant qu'Etats indépendants et souverains.

4. *Guerre législative?*

Les dirigeants soviétiques ont adopté une position juridique, fondée sur le respect de la

legislation of the Union, negotiation of a new Union treaty including *expressis verbis* the possibility of secession. They agree that the Baltic republics are entitled to leave the Soviet Union, but they must respect the provisions of Article 72 of the Soviet Constitution and those of the Law of 3 April 1990.

As far as the Baltic leaders are concerned, the Constitution of the Union does not apply to the Baltic republics, which did not join the USSR voluntarily, but in consequence of a secret protocol of 28 September 1939 which was a corollary to the non-aggression pact between the Soviet and German Governments to which the Baltic republics — as independent states — were not parties. That is why the only legislation which applies in these republics is that adopted by their Supreme Councils.

The leaders of the Baltic republics are also confronted with a problem of principle. If they participate in the new treaty negotiations, they admit being members of the Union. Concerning the economic problems, they are aware that negotiations are inevitable and that the price of secession will be very high from a financial point of view.

IV. *Deadlock?*

For the time being, the Soviet leaders play the legal card and seek to gain time, declaring that all issues can be discussed and that this should be done without haste. They condemned the resort to force, which cannot solve this problem. But it seems that they still have the firm hope that the Baltic republics will finally choose to remain in the Union.

The Baltic leaders are determined to get their independence and sovereignty as quickly as possible. They fear setbacks and dictatorship in the Soviet Union. They have the feeling that they cannot trust any Soviet Union commitment or undertaking. They are counting on international opinion, international recognition and horizontal treaties with neighbouring states.

V. *The Baltic issue and the Council of Europe*

1. The Bureau of the Assembly should retain its earlier decision not to grant special guest status to the Baltic republics, the reason being that at this stage they are not recognised as sovereign and independent states by all the member states of the Council of Europe, and that a positive decision on this particular issue would raise the same problem with other republics in the Soviet Union and in other Eastern and Central European countries.

Constitution et de la législation de l'Union, ainsi que sur la négociation d'un nouveau traité d'union prévoyant expressément la possibilité d'une sécession. Ils reconnaissent que les républiques baltes ont le droit de sortir de l'Union Soviétique, mais ajoutent qu'elles doivent respecter les dispositions de l'article 72 de la Constitution soviétique et celles de la loi du 3 avril 1990.

Du point de vue des dirigeants baltes, la Constitution de l'Union ne s'applique pas à leurs pays qui sont devenus membres de l'Union non pas volontairement, mais en conséquence de la signature d'un protocole secret du 28 septembre 1939 constituant le corollaire du pacte de non-agression entre les Gouvernements soviétique et allemand, auquel les républiques baltes — Etats indépendants — n'étaient pas parties. C'est pourquoi la seule législation qui s'applique dans les républiques est celle qu'ont adoptée les conseils suprêmes de leurs républiques.

Les dirigeants des républiques baltes sont également aux prises avec un problème de principe. S'ils participent aux négociations sur le nouveau traité d'union, ils reconnaissent être membres de l'Union. En ce qui concerne les problèmes économiques, ils sont conscients que des négociations sont inévitables et que le prix de la sécession sera très élevé sur le plan financier.

IV. *L'impasse?*

Pour le moment, les dirigeants soviétiques jouent la carte juridique et cherchent à gagner du temps, en déclarant que tout peut se discuter et qu'il faut le faire sans hâte. Ils condamnent le recours à la force, qui ne peut résoudre ce problème. Ils semblent entretenir encore le ferme espoir que les républiques baltes choisiront, en fin de compte, de rester au sein de l'Union.

Les dirigeants baltes sont décidés à obtenir leur indépendance et leur souveraineté le plus vite possible. Ils appréhendent les retours en arrière et la dictature en Union Soviétique. Ils ont le sentiment de ne pouvoir faire confiance à aucun engagement de la part de celle-ci. Ils comptent sur l'opinion et la reconnaissance internationales, ainsi que sur la conclusion de traités horizontaux avec les Etats voisins.

V. *La question balte et le Conseil de l'Europe*

1. Le Bureau de l'Assemblée doit maintenir sa décision antérieure de ne pas accorder le statut d'invité spécial aux républiques baltes, au motif qu'en l'état actuel de la situation celles-ci ne sont pas reconnues comme Etats souverains et indépendants par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, et qu'une décision positive à cet égard poserait le même problème avec d'autres républiques de l'Union Soviétique et d'autres pays d'Europe centrale et orientale.

2. At the same time, the Assembly has to stand for true democracy and, on this particular issue, for the principles agreed on in the Paris Charter on self-determination and peaceful settlement of disputes. There is no doubt that the expression of constant international concern on this subject would greatly help to find a just and lasting solution for the Baltic republics as rapidly as possible.

3. The Assembly should adopt a pragmatic approach, being aware that the Baltic republics wish to obtain official recognition but that they would also be grateful — in varying degrees — for any concrete proposal which would strengthen relations with the Council of Europe.

4. Proposals:

i. The Assembly or its competent committees should continue reporting on the situation in the Baltic republics. This could be done, as in recent years, by the Committee on Relations with European Non-Member Countries. This would imply the organisation of regular information visits by rapporteurs or delegations and, if necessary, would enable debate on the question in the Assembly on the basis of exhaustive reports.

ii. The Assembly or its competent committees should also envisage the possibility of organising an exchange of views on the issue with representatives of the three Baltic supreme councils and the Soviet Union (for example with the Soviet Union's special guest delegation). The Helsinki summer meetings could provide the first opportunity to organise such a hearing the purpose of which would be to offer dialogue on neutral ground.

iii. The Council of Europe should take up the offer made by the leaders of the Soviet Union and the Baltic republics to make an international expertise available on laws drafted or passed in the republics concerning human rights issues (citizenship, cultural and minority rights, etc.). This falls clearly within the sphere of competence of the Council of Europe and could be implemented at parliamentary or intergovernmental level or both.

iv. The Baltic leaders also expressed the wish to develop relations with the governments of Council of Europe member states, on an *ad hoc* basis, opening for instance in the Baltic republics decentralised offices of consulates general, cultural institutes, chambers of commerce, etc. with a view to strengthening relations with Western democracies. This wish should be brought to the attention of the member states' governments.

2. En même temps, l'Assemblée doit prendre position en faveur de la démocratie authentique et, en l'espèce, des principes arrêtés dans la Charte de Paris sur l'autodétermination et le règlement pacifique des différends. Il ne fait aucun doute que l'expression de constantes préoccupations à cet égard contribuerait fort utilement à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée dès que possible en faveur des républiques baltes.

3. L'Assemblée doit adopter une démarche pragmatique en étant bien consciente que les républiques baltes souhaitent obtenir une reconnaissance officielle, mais qu'elles seraient heureuses aussi — à des degrés divers — qu'une proposition concrète leur soit adressée pour le renforcement de leurs relations avec le Conseil de l'Europe.

4. Propositions:

i. L'Assemblée ou ses commissions compétentes devraient continuer à présenter des rapports sur la situation dans les républiques baltes. Comme au cours des années précédentes, cela pourrait être accompli par la commission des relations avec les pays européens non membres. Une telle tâche nécessiterait l'organisation de visites d'information régulières par des rapporteurs ou des délégations et, au besoin, des discussions au sein de l'Assemblée sur la base de rapports exhaustifs.

ii. L'Assemblée ou ses commissions compétentes devraient aussi envisager la possibilité d'engager un échange de vues sur la question avec des représentants des trois conseils suprêmes baltes et de l'Union Soviétique (par exemple avec la délégation d'invités spéciaux de l'Union Soviétique). Les réunions qui se tiendront l'été prochain à Helsinki offriront la première occasion d'organiser une telle audition, qui aurait pour but la tenue d'un dialogue en terrain neutre.

iii. Le Conseil de l'Europe doit accepter la demande formulée par les dirigeants de l'Union Soviétique et des républiques baltes en vue de l'examen, par des experts internationaux, des lois élaborées ou votées dans les républiques en ce qui concerne les questions de droits de l'homme (citoyenneté, droits culturels et droits des minorités, etc.). Cela s'inscrit manifestement dans le domaine de compétence du Conseil de l'Europe et pourrait se faire soit au niveau parlementaire, soit au niveau intergouvernemental, soit encore à ces deux niveaux.

iv. Les dirigeants baltes ont exprimé également le souhait de développer leurs relations avec les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe, et cela sur des bases *ad hoc*, par exemple en ouvrant, dans les républiques baltes, des antennes décentralisées de consulats généraux, des instituts culturels, des chambres de commerce, etc., en vue du renforcement des relations avec les démocraties occidentales. Ce souhait devrait être porté à l'attention des gouvernements des Etats membres.

v. There are other possibilities which are not in the purview of the Parliamentary Assembly but rather within the competence of the Committee of Ministers. One suggestion would be to look into the possibility of using the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe as an appropriate framework for relations with the Baltic republics. This conference is an official representation of local and regional authorities in the Council of Europe. Needless to say, this formula falls far short of the official recognition which is being asked for by the Baltic republics. But contacts on the spot showed that this pragmatic solution would be welcomed by at least one republic.

vi. The Assembly should emphasise to the Committee of Ministers that the situation of the Baltic states, being a legacy of the last world war, is exactly the kind of issue which the CSCE is designed to debate and resolve peacefully within the "Helsinki principles", recently confirmed by the Charter of Paris, and insist that it is a European matter and not just an internal one for the Soviet Union.

It should also be appreciated that the restoration of independence to the Baltic states offers no precedents for any other Soviet republic, since only Lithuania, Latvia and Estonia were internationally recognised as independent sovereign states before 1940, and as such were members of the League of Nations.

APPENDIX I

Meetings in Moscow
(14-15 February 1991)

Rapporteur : Mr BJÖRCK

Meeting with Mr Anatoli Lukyanov, President of the USSR Supreme Soviet, in the Kremlin on 15 February 1991

Mr Lukyanov, a person known to be quite close to Mr Gorbachev, expressed satisfaction about the development of relations between the Soviet Parliament and the Council of Europe, which he characterised as the most suitable forum for co-operation between European parliamentarians. He said that everything must be done to maintain confidence, European co-operation and a thrust towards disarmament.

He furthermore stressed the importance of *perestroika* as perhaps the greatest political thing that has happened since the second world war. There is no way backwards, he assured, pleading for support for this effort which in a multinational state cannot take place without frictions. Rule of law must be guaranteed and economy should become the magnet keeping the fifteen

v. Il existe d'autres possibilités qui relèvent non pas du domaine de compétence de l'Assemblée parlementaire, mais de celui du Comité des Ministres. On pourrait, par exemple, envisager d'utiliser la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe comme cadre approprié aux relations avec les républiques baltes. Cette conférence regroupe, au sein du Conseil de l'Europe, les représentants officiels des pouvoirs locaux et régionaux. Il va sans dire que cette formule est très en deçà de la reconnaissance officielle que demandent les républiques baltes ; toutefois, les contacts pris sur place ont montré qu'une république au moins accueillerait favorablement cette solution pragmatique.

vi. L'Assemblée devrait souligner auprès du Comité des Ministres que la situation dans les républiques baltes, qui constitue un héritage de la dernière guerre mondiale, est exactement le genre de question dont devrait débattre la CSCE pour trouver une solution pacifique dans le cadre des «principes d'Helsinki», qui ont été récemment confirmés par la Charte de Paris ; elle devrait également insister sur le fait qu'il s'agit d'une question européenne et pas seulement d'une affaire intérieure de l'Union Soviétique.

Par ailleurs, il faut souligner que la restauration de l'indépendance des Etats baltes ne constituera pas un précédent pour d'autres républiques soviétiques, étant donné que seules la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie étaient reconnues par la communauté internationale comme Etats indépendants et souverains avant 1940 et qu'elles étaient, en tant que telles, membres de la Société des nations.

ANNEXE I

Rencontres à Moscou
(14-15 février 1991)

Rapporteur : M. BJÖRCK

Rencontre avec M. Anatoli Lukyanov, Président du Soviet suprême de l'URSS, au Kremlin le 15 février 1991

M. Lukyanov, que l'on sait très proche de M. Gorbatchev, s'est déclaré satisfait de l'évolution des relations entre le Parlement soviétique et le Conseil de l'Europe, et il a décrit celui-ci comme étant la tribune la plus appropriée pour la coopération entre parlementaires européens. Il a dit que tout devait être mis en œuvre pour maintenir la confiance, la coopération européenne et la dynamique du désarmement.

Il a également souligné l'importance de la *perestroïka*, qu'il considère comme étant peut-être le plus grand événement politique depuis la seconde guerre mondiale. Il n'y aura pas de retour en arrière, a-t-il assuré, en plaidant pour que l'on soutienne cet effort qui, dans un Etat multinational, ne peut être accompli sans frictions. L'Etat de droit doit être garanti, et l'éco-

Union republics together. He strongly stressed the preferability of a solid USSR as compared to a heterogeneous group of perhaps as many as fifty "knightdoms". The fact that seventy million citizens live in ethnically alien surroundings makes it very complicated to draw definite state borders between the republics.

Mr Lukyanov pointed out that the question concerning the Baltic republics is an internal affair of the Soviet Union. He regarded the secession of these republics in 1918, "with the help of German guns", to some extent comparable to their reincorporation in 1940. In both cases, the developments had not been entirely peaceful and one can discuss some of the details.

It remains a fact, however, that the three republics are an integral part of the Soviet Union and it would be quite unfounded to talk about occupation. According to him, social tension had been at the origin of the present trouble. Hundreds of laws that had been found unconstitutional by the constitutional committee of the USSR Supreme Soviet had been passed in these republics. Many of them have a discriminatory effect on Soviet citizens living there. Language requirements, limitations concerning participation in elections, sharp price increases, infringement of human rights for political and ethnic reasons had been at the origin of present difficulties. Representatives of the Baltic republics had refused to submit their laws to international scrutiny and after the adoption of national symbols a couple of years ago they had proceeded to clear-cut separatism. That cannot be accepted, Mr Lukyanov stressed.

Everything — including the possible severing of links with the rest of the country — must happen within the framework of existing legislation. Leaders of those republics, however, are afraid of resorting to the law on secession because, according to Mr Lukyanov, they are doubtful about reaching the two-thirds majority requirement involved.

Despite differing views, everything should be settled without any of the partners resorting to arms, Mr Lukyanov pointed out, referring to President Gorbachev's speech on 22 January where he denounced the use of force in Vilnius and Riga.

On the other hand, Mr Lukyanov stated, the military should not be provoked. As support for his thesis of the internal character of the dispute with the Baltic republics, he referred to "parallel" situations in Northern Ireland, the Basque country, Yugoslavia or Czechoslovakia and stated that Moscow's position had found understanding among certain Western leaders.

Mr Lukyanov told the Council of Europe's Parliamentary Assembly delegation that the Soviet Union was looking for substantial results at the forthcoming meeting of CSCE parliamentarians in Madrid, at the beginning of April. Decisions should be taken there about the composition, venue, rules of procedure and financing of a CSCE assembly.

nomie doit devenir une force d'attraction capable de maintenir ensemble les quinze républiques de l'Union. Il a beaucoup insisté sur le fait qu'une Union Soviétique solide était de très loin préférable à un groupe hétérogène d'u moins cinquante «fiefs». Le fait que soixante-dix millions de citoyens vivent dans des environnements qui leur sont ethniquement étrangers rend très compliqué l'établissement de frontières bien nettes entre les républiques.

M. Lukyanov a souligné que la question des républiques baltes était une affaire intérieure à l'Union Soviétique. Il considère que la sécession de ces républiques en 1918, «avec l'aide des canons allemands», était assez comparable à leur réintégration dans l'Union en 1940. Dans l'un et l'autre cas, les choses ne se sont pas passées de façon totalement pacifique, et certains détails prêtent à discussion.

Il n'en demeure pas moins que ces trois républiques font partie intégrante de l'Union Soviétique et qu'il serait tout à fait injustifié de parler d'occupation à leur égard. Selon lui, les troubles actuels sont le résultat de tensions sociales. Il a été voté dans ces républiques des centaines de lois qui ont été jugées anticonstitutionnelles par le Comité constitutionnel du Soviet suprême de l'URSS. Beaucoup ont des conséquences discriminatoires pour les citoyens soviétiques vivant dans les républiques en question. Les exigences en matière de connaissances linguistiques, les restrictions concernant la participation aux élections, les fortes hausses de prix, les violations de droits de l'homme pour des raisons politiques et ethniques, telles sont les causes des difficultés actuelles. Les représentants des républiques baltes ont refusé de soumettre leurs lois à l'examen d'experts internationaux, et, après avoir commencé par adopter des symboles nationaux il y a quelques années, elles en sont venues à une nette sécession. M. Lukyanov a souligné le caractère inacceptable de cette situation.

Tout — jusqu'à la rupture éventuelle des liens avec le reste du pays — doit se dérouler dans le cadre de la législation en vigueur. Les dirigeants de ces républiques craignent cependant de s'en remettre à la loi sur la sécession, car, selon M. Lukyanov, ils ne sont pas sûrs d'atteindre la majorité requise, qui est des deux tiers.

En dépit des divergences, tout devrait être réglé sans qu'aucune des parties en présence ne recoure aux armes; c'est ce qu'a déclaré M. Lukyanov, se référant ainsi au discours prononcé le 22 janvier par le Président Gorbatchev, qui avait dénonce alors l'usage de la force à Vilnius et à Riga.

M. Lukyanov a ajouté qu'en revanche il ne fallait pas provoquer les militaires. A l'appui de sa thèse quant au caractère interne du différend avec les républiques baltes, il a cité les situations «parallèles» d'Irlande du Nord, du Pays basque, de la Yougoslavie ou de la Tchécoslovaquie, et a déclaré que certains dirigeants occidentaux comprenaient la position de Moscou.

M. Lukyanov a dit à la délégation de l'Assemblée parlementaire que l'Union Soviétique chercherait à obtenir des résultats substantiels à la prochaine réunion des parlementaires de la CSCE, qui se tiendra à Madrid au début du mois d'avril. Des décisions seront prises alors sur la composition, le siège, le règlement intérieur et le financement d'une assemblée de la CSCE.

Meeting with Mr Ivan Laptev, Chairman of the Soviet of the Union of the USSR Supreme Soviet, in the Kremlin on 15 February 1991

After having expressed satisfaction about the development of relations between the Supreme Soviet of the USSR and the Council of Europe, and after having categorically condemned the use of force in the Baltic republics, Mr Laptev gave a description of the overall situation in the USSR, where ever smaller units proclaim sovereignty so that, besides the central parliament, there are now about forty other parliaments in the country. Some of the Union republics want to become fully independent. The only solution to this rather chaotic situation is a new Union treaty, which gives the republics different options for association: federation, confederal type of co-operation or mere association. The central power would continue to be responsible for foreign policy.

Mr Laptev said that the preparation of the new Union treaty had lasted too long. Nevertheless, negotiations are the only way out and the relationship between the largest republic, the Russian Federation and the Union, will serve as an example to the others. He said that more attention should be paid to the economic aspects of co-operation. Agreements between republics are no solution, he thought, because they can cover less than 50% of the economy and they are already leading to disarray in industry and economic life in general.

Mr Laptev wondered why everybody was talking about the Baltic republics; the situation in certain other areas could be much worse. In South Ossetia, for instance, more than thirty people had been killed and six hundred wounded in recent clashes between different ethnic groups.

When asked about the prospects of freedom of the press and other mass media in the present situation characterised by the occupation of a television tower in Vilnius, attacks on printing houses, and signs of new censorship in central television and elsewhere, Mr Laptev assured us that nobody was going to touch the recently adopted law on the press. He was worried about the fierce fighting between newspapers and he suggested that difficulties in Vilnius were partly due to antagonism between local newspapers. The printing house there has changed from the "reds" to the "whites" and back again.

When asked about the possibility of distinguishing the situation concerning the three Baltic republics from other parallel situations in the USSR, Mr Laptev admitted that there might be some historical reasons warranting such an approach. He pointed out that a legal procedure of secession had been allowed for in USSR legislation. Using that way out, the Baltic republics would safeguard correct relations with the Soviet Union. Otherwise they would risk having an angry neighbour, still huge in size. He told the delegation about fresh attempts to start negotiations, stressing however the impossibility of a situation where Moscow would first have to recognise full sovereignty of the republics involved and start negotiations only thereafter.

Rencontre avec M. Ivan Laptev, Président du Soviet de l'Union du Soviet suprême de l'URSS, au Kremlin le 15 février 1991

Après avoir exprimé sa satisfaction face au développement des relations entre le Soviet suprême de l'URSS et le Conseil de l'Europe, et après avoir catégoriquement condamné le recours à la force dans les républiques baltes, M. Laptev a décrit la situation générale en URSS où même de petites unités proclament leur souveraineté, de sorte qu'à côté du Parlement central on compte aujourd'hui une quarantaine de parlements dans le pays. Certaines des républiques de l'Union veulent devenir totalement indépendantes. Seul un nouveau traité d'union pourrait apporter une solution dans cette situation assez chaotique, en donnant aux républiques différentes options: fédération, coopération de type confédéral ou simple association. Le pouvoir central garderait la responsabilité de la politique étrangère.

M. Laptev estime que la préparation d'un nouveau traité d'union a duré trop longtemps. En tout état de cause, la négociation reste la seule issue et les relations entre la plus grande des républiques, la République fédérative de Russie, et l'Union serviront d'exemple aux autres. Il faudrait, estime-t-il, prêter une plus grande attention aux aspects économiques de la coopération. Les accords entre les républiques ne constituent pas, à ses yeux, une solution parce qu'ils ne peuvent couvrir que moins de 50 % de l'économie et qu'ils entraînent déjà le désordre dans l'industrie et dans la vie économique en général.

M. Laptev se demande pourquoi tout le monde parle des républiques baltes, alors que la situation dans certaines autres régions pourrait bien être pire. En Ossétie du Sud, par exemple, plus de 30 personnes ont été tuées et 600 blessées dans de récents affrontements entre différents groupes ethniques.

Interrogé sur les perspectives de liberté de la presse et des autres médias dans le contexte actuel marqué par l'occupation d'un relais de télévision à Vilnius, par des attaques contre des imprimeries et par les signes d'une nouvelle censure à la télévision centrale et ailleurs, M. Laptev assure que personne ne se prépare à porter atteinte à la loi sur la presse récemment adoptée. Il est préoccupé par la lutte acharnée que les organes de presse mènent les uns contre les autres et suggère que les difficultés rencontrées à Vilnius sont dues en partie à des antagonismes entre les journaux locaux. L'imprimerie de cette petite ville est passée des «rouges» aux «blancs» et vice versa.

Interrogé sur la possibilité d'établir une distinction entre la situation dans les trois républiques baltes et d'autres situations parallèles en URSS, M. Laptev a admis que certaines raisons historiques pouvaient justifier une telle démarche. Il a rappelé qu'une procédure de sécession était prévue dans la législation de l'URSS. En recourant à cette procédure pour se retirer, les républiques baltes pourraient maintenir des relations correctes avec l'Union Soviétique. Elles risqueraient, dans le cas contraire, de se retrouver avec un voisin mécontent et d'une taille encore énorme. M. Laptev a parlé à la délégation de nouvelles tentatives d'ouvrir des négociations, en soulignant toutefois l'impossibilité d'une situation dans laquelle Moscou devrait d'abord reconnaître la souveraineté pleine et entière des républiques en question, et n'entamer les négociations qu'après cette reconnaissance.

He thought that a certain amateurism on the part of the Baltic politicians was causing friction. A complicating factor in the situation of the Baltic republics is the considerable number of minorities living there, 20% of the population in Lithuania and almost 50% in Latvia and Estonia.

Mr Laptev seemed to fear that the Russian-speaking populations in these republics might react hysterically and uncontrollably to some developments there.

Mr Laptev thanked the Parliamentary Assembly for a balanced approach and pointed out that it is the USSR, not the Union republics, that has special guest status with the Council of Europe. He urged people to have patience. On the other hand, he did not object to Baltic representatives travelling outside the Soviet Union, although, as he put it, the information that they spread may not always be correct.

Meeting with the first Deputy Minister of Defence, Chief of the General Staff, army General M.A. Moyseev, on 15 February 1991

The meeting took place in the Ministry of Defence and was attended, in addition to General Moyseev and the delegation of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, by General Colonel N.T. Tchervov, Vice-Admiral V.Z. Khouzhokov, General Major A.V. Bolyatko and Colonel G.I. Emeljanov.

General Moyseev strongly pointed out that the Baltic question was an internal problem of the Soviet Union and he expressed some indignation about the involvement of President Bush, who had promised to give direct aid to the Baltic republics, combining it with some kind of veiled threats to the leadership of the country. The recent decision by Iceland to grant full diplomatic recognition to Lithuania was also condemned by the general who thought that the Council of Europe might do more useful work by directing its attention elsewhere, for instance to the Gulf region. On the other hand, he found it commendable that the delegation had first come to Moscow before going to the three Baltic republics which were quite free to live their own lives, even under present conditions.

General Moyseev characterised the situation in the Baltic republics as "explosive". Human rights are disregarded. People are dismissed from work on the grounds that they cannot speak local languages, discrimination takes place and the general attitude towards the army is negative. Barricades can be seen on the streets of capitals. Activities that are "fascist" in character can be seen and people are arming themselves. He was sceptical about the capacity of the Baltic republics to manage economically without the Soviet Union, who had helped them to reconstruct after the second world war. They were now richer than Russia itself, which had led them to think that it might be advantageous to separate from it.

Although General Moyseev regarded the attitude of the Balts as separatist and although he dismissed the Lithuanian declaration of independence on 11

Il est d'avis qu'un certain amateurisme de la part des hommes politiques baltes provoque des frictions. Autre facteur de complication : les importantes minorités vivant dans les républiques baltes : 20 % de la population en Lituanie, et près de 50 % en Lettonie et en Estonie.

M. Laptev semblait craindre que les populations russophones de ces républiques ne réagissent de manière hystérique et incontrôlable à certaines évolutions.

M. Laptev a remercié l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de son approche équilibrée, et souligné que c'est l'URSS, et non les républiques de l'Union, qui jouit du statut d'invité spécial au Conseil de l'Europe. Préconisant vivement la patience, il n'avait toutefois pas d'objection à ce que des représentants baltes voyagent hors de l'Union Soviétique, même si, selon lui, les informations qu'ils diffusent peuvent ne pas être toujours correctes.

Rencontre avec le premier vice-ministre de la Défense et chef d'état-major général, le général d'armée M.A. Moyseev, le 15 février 1991

La rencontre a eu lieu au ministère de la Défense ; étaient présents, outre le général Moyseev et la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le général de corps d'armée N.T. Tchervov, le vice-amiral V.Z. Khouzhokov, le général de division A.V. Bolyatko et le colonel G.I. Emeljanov.

Le général Moyseev a souligné avec force que la question balte était une affaire intérieure de l'Union Soviétique et il a montré une certaine indignation au sujet de l'intervention du Président Bush, qui avait promis d'apporter une aide directe aux républiques baltes tout en lançant d'une certaine façon des menaces voilées aux dirigeants de l'URSS. Il a aussi condamné la récente décision de l'Islande de reconnaître pleinement la Lituanie sur le plan diplomatique et il a estimé que le Conseil de l'Europe ferait peut-être œuvre plus utile en tournant son attention vers d'autres régions du monde, par exemple le golfe Persique. Il a salué par contre le fait que la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se soit rendue à Moscou avant d'aller dans les trois républiques baltes, qui sont parfaitement libres de vivre leur vie, même dans les conditions actuelles.

Le général Moyseev a qualifié d'« explosive » la situation dans les républiques baltes. Les droits de l'homme n'y sont pas respectés. Des travailleurs sont licenciés au motif qu'ils ne parlent pas les langues locales, il y a des cas de discrimination et l'attitude générale envers l'armée est négative. Dans certaines rues des capitales des trois républiques, il y a des barricades. On voit se développer des activités de type « fasciste » et les gens s'arment. Le général Moyseev s'est déclaré sceptique quant à la possibilité pour les républiques baltes de se tirer d'affaire du point de vue économique sans l'Union Soviétique, qui a aidé à leur reconstruction après la seconde guerre mondiale. Elles sont maintenant plus riches que l'Union Soviétique elle-même, ce qui les a amenées à penser qu'il pourrait être avantageux de s'en séparer.

Tout en jugeant séparatiste l'attitude des Baltes et en rejetant comme dénuée de toute valeur la déclaration lituanienne d'indépendance du 11 mars 1990, le

March 1990 as meaningless, he also stressed that the Soviet army should not interfere. In Vilnius, according to him, seven tanks had been trying to keep two quarrelling crowds from falling on each other. He said that even such involvement by the army should be avoided. He recalled, however, that a war broke out in the United States when certain states had wanted to secede.

General Moyseev enumerated the many steps the Soviet army had taken in the last couple of years: withdrawing from Afghanistan, Mongolia and Central Europe, demobilising hundreds of thousands of men, without receiving proper recognition for these measures in the West.

General Moyseev expressed some concern about discussions in the Soviet Parliament and elsewhere in Soviet society concerning the future security of the country when the Warsaw Pact had been dismantled while NATO was staying on.

He concluded the seventy-minute discussions by expressing the wish that one day the Soviet Union would be a fully fledged member of the Council of Europe.

Meeting at the Ministry of the Interior, 15 February 1991

The delegation of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe was received by the first Deputy Minister of the Interior, Mr I.F. Shilov, and MM. E.V. Kalachev, A.N. Kosachev, V.A. Ponomavev, A.V. Turbanov and V.P. Gorchakov.

In a discussion which remained rather non-political, the Deputy Minister described the situation in the Baltic republics as "complicated" and singled out Lithuania as the most complicated case. The two other Baltic republics had sent their interior ministers to a meeting of all Soviet Ministers of the Interior on 15 February. Lithuania was represented at deputy minister level. Incoherencies in the implementation of laws as well as double submission to central and republican authorities were felt to be causing problems.

As to common patrolling by militia (police) and the military, the delegation was told that the order had been signed on 29 December last year, and that some regions and big cities had managed to organise their internal security without having to resort to common patrols. Locally, common patrols have been seen on many occasions in previous years. They are a response to public demand for better safety in the streets and elsewhere. Criminality has been increasing at a rate of 17 to 18% a year and all measures attempted in 1990, including use of trainees in military schools, failed to bring about better safety. According to the Deputy Minister, 70% of the population, after having seen positive results resulting from the patrolling (15 000 detained criminals) and after having been assured that the patrols consist of one agent of the militia, one officer and two soldiers, are now in favour of retaining this mixed system, which can be partly explained by the fact that the ratio of militia to population is about 1 to 2 500-3 000, whilst, in Western countries, there is one policeman per one thousand people.

The salaries and technical equipment of the militia are far from satisfactory. From the point of view of incorruptibility, this situation is perceived as dangerous.

général Moyseev a souligné que l'armée soviétique ne devait pas intervenir. D'après lui, à Vilnius, sept chars avaient tenté d'empêcher deux groupes de personnes qui se disputaient d'en venir aux mains. Il a déclaré que l'armée devait éviter même ce genre d'intervention. Il a toutefois rappelé qu'une guerre avait éclaté aux Etats-Unis lorsque certains Etats avaient voulu faire sécession.

Le général Moyseev a énuméré les nombreuses mesures que l'armée soviétique avait prises au cours des quelques années écoulées (retrait d'Afghanistan, de Mongolie et d'Europe centrale, démobilisation de centaines de milliers de soldats) sans qu'elles aient été appréciées à leur juste mesure en Occident.

Le général Moyseev a exprimé une certaine préoccupation au sujet des discussions, au Parlement soviétique et dans le reste du pays, concernant la sécurité future du pays à un moment où le Pacte de Varsovie est démantelé, tandis que l'OTAN reste en place.

Il a conclu les soixante-dix minutes de discussion en formulant le souhait que l'Union Soviétique soit un jour membre à part entière du Conseil de l'Europe.

Réunion au ministère de l'Intérieur, le 15 février 1991

La délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a été reçue par le premier vice-ministre de l'Intérieur, M. I.F. Chilov, et par MM. E.V. Kalatchev, A.N. Kosatchev, V.A. Ponomavev, A.V. Turbanov et V.P. Gortchakov.

Au cours de la discussion, qui n'a jamais vraiment pris un tour politique, le vice-ministre a qualifié de «compliquée» la situation dans les républiques baltes, en réservant une mention particulière à la Lituanie qu'il a jugée être le cas le plus complexe. Les deux autres républiques baltes ont envoyé leur ministre de l'Intérieur à une réunion de tous les ministres soviétiques de l'Intérieur le 15 février. La Lituanie était représentée par un vice-ministre. Il a été estimé que les incohérences dans l'application des lois et la double soumission aux autorités centrales et à celles des républiques sont une source de problèmes.

En ce qui concerne les patrouilles composées à la fois de miliciens (policiers) et de militaires, il a été indiqué à la délégation que le décret sur ce sujet avait été signé le 29 décembre 1990, et que certaines régions et grandes villes avaient réussi à assurer leur sécurité intérieure sans recourir à des patrouilles communes. Il y avait souvent déjà, localement, des patrouilles communes ces dernières années. Elles répondent au souhait du public d'une meilleure sécurité dans les rues et ailleurs. La criminalité a augmenté à un rythme de 17 à 18 % par an et toutes les initiatives prises en 1990 pour améliorer la sécurité, dont le recours aux stagiaires des écoles militaires, se sont soldées par un échec. D'après le vice-ministre, 70 % de la population, après avoir vu les effets positifs des patrouilles communes (arrestation de 15 000 délinquants) et constaté que les patrouilles étaient composées d'un milicien, d'un policier et de deux soldats, sont maintenant en faveur du maintien de ce système mixte, ce qui s'explique en partie par le fait que le rapport des miliciens à la population est d'environ 1 pour 2 500 ou 3 000 habitants, alors que dans les pays occidentaux il y a un policier pour 1 000 habitants.

Les salaires et l'équipement technique des miliciens laissent beaucoup à désirer. Cette situation est perçue comme dangereuse car elle risque d'engendrer la corruption.

APPENDIX II

Visit to Latvia (16-17 February 1991)
Rapporteur : Mr L. STEINER

Delegation

The *ad hoc* Committee's delegation visiting Riga from 15 to 17 February 1991 was composed of Mr Anders Björck, President of the Assembly, and myself as Rapporteur. Mr Daniel Tarschys joined the delegation on 17 February on his way home from Vilnius.

Meetings

The delegation met Mr Anatolijs Gorbunovs, Chairman of the Supreme Council.

The programme also included meetings with Mr Andrejs Pantelejevs, Chairman of the Supreme Council's Human Rights and National Issues Commission, and Mr Talavs Jundzis, Chairman of the Defence and International Affairs Commission.

The delegation had a meeting with Mr Victors Skudra, Minister of Justice.

It met Mr Janis Dinevics, Chairman of the Latvia Popular Front's parliamentary faction (having 131 seats) and Mr Sergei Dimanis, Chairman of the Equal Rights parliamentary faction (having 57 seats).[1]

There was also a meeting with the chairmen of twelve national cultural societies in Latvia.

Finally, the delegation held a meeting with a few members of the Supreme Council's Foreign Affairs Commission. The meeting was chaired by the Vice-Chairman, Mr Indulis Berzins.

Occupation of the Ministry of the Interior and press house

The delegation was told that it was believed in Latvia that the armed interventions were planned by the KGB for the purpose of creating political destabilisation and it was considered naïve to think that President Gorbachev had been unaware of these plans.

The only weapons depot left in Riga was that of the Ministry of the Interior and it had been seized. Earlier on, the depot of the Militia Academy had been taken.

Investigations had been hampered by a strict division of tasks amongst the prosecutors, but the civilian witnesses were being questioned by Latvian authorities.

Joint patrolling

The joint patrolling by army and militia was not an entirely new procedure but, after the events in Vilnius, the appearance of the army was taken as a provocation. It was true that crime had increased, however; the soldiers had had no training for police work and

1. Two hundred and one deputies were elected to the Supreme Council in March and April 1990; the remaining thirteen deputies are independent and not affiliated to any faction.

ANNEXE II

Visite en Lettonie (16 et 17 février 1991)
Rapporteur : M. L. STEINER

Délégation

La délégation de la commission *ad hoc* qui s'est rendue à Riga du 15 au 17 février 1991 comprenait M. Anders Björck, Président de l'Assemblée, et moi-même en tant que rapporteur. M. Daniel Tarschys a rejoint la délégation le 17 février en rentrant de sa visite à Vilnius.

Réunions

La délégation a rencontré M. Anatolijs Gorbunovs, président du Conseil suprême.

Le programme comprenait également des réunions avec M. Andrejs Pantelejevs, président de la Commission des droits de l'homme et des questions nationales du Conseil suprême, et M. Talavs Jundzis, président de la Commission de la défense et des affaires internationales.

La délégation a rencontré M. Victors Skudra, ministre de la Justice.

Elle a rencontré également M. Janis Dinevics, président du groupe parlementaire du Front populaire de Lettonie (131 sièges), ainsi que M. Sergei Dimanis, président du groupe parlementaire pour l'égalité des droits (57 sièges).[1]

Il y a eu aussi une réunion avec les présidents des douze sociétés culturelles nationales de Lettonie.

Enfin, la délégation a rencontré quelques membres de la Commission des affaires étrangères du Conseil suprême. Cette réunion était présidée par le vice-président, M. Indulis Berzins.

Occupation du ministère de l'Intérieur et de la maison de la presse

D'après ce qui a été dit à la délégation, on pense en Lettonie que les interventions armées ont été planifiées par le KGB dans le cadre d'une opération de déstabilisation politique, et l'on juge naïfs ceux qui estiment que le Président Gorbatchev n'était pas au courant de ce plan.

Le seul dépôt d'armes restant à Riga était celui du ministère, et il a été saisi. Auparavant, celui de l'Académie de la milice avait subi le même sort.

La stricte division des tâches qui existe entre représentants du ministère public a fait obstacle à l'enquête, mais les autorités lettones étaient en train d'interroger les témoins civils.

Patrouilles mixtes

Les patrouilles mixtes de l'armée et de la milice ne constituent pas une procédure entièrement nouvelle, mais, après les événements de Vilnius, toute apparition de l'armée est perçue comme une provocation. Il est vrai que la délinquance s'est accrue, mais les

1. 201 députés ont été élus au Conseil suprême en mars et avril 1990; les 13 autres députés sont indépendants et ne sont inscrits à aucun groupe parlementaire.

their presence was interpreted as a further element in a policy of intimidation.

The Latvian authorities were also observing attempts to split the militia. This police force had financed by the Latvian Government since 1 January 1991. Most of the policemen were new recruits and had no local ties. The government was seeking to fill vacancies (1 300) with Latvians and had recently recruited two hundred persons locally.

The militia was the only armed Latvian force and was called upon to protect the parliament.

Independence

The delegation was told that the USSR was unable to enter the international arena of human rights, and the Latvians now needed an opportunity to be represented in international forums.

They were now living in a period of transition with parallel legal structures trying to adapt to reality step by step.

The "Centre" was mistaken in seeking to keep the unity of the USSR and had failed to realise that the population would resist. Latvians were worried about the prospects of a coup in Moscow by the army and the Communist Party.

The Latvian authorities rejected the limitation of the "Baltic issue" to a domestic affair in the USSR. They considered that sooner or later it would become an international affair. They would work towards this end by creating information offices, business centres and other representations that would develop into diplomatic agencies. There was already a Swedish Consulate (branch office) and a Danish Cultural Centre in Riga.

War of laws

The term "War of laws" was often used to describe the current relations between the Kremlin and the republics. In Latvia's case, the delegation was told, the only concrete example cited by the "Centre" as a breach of human rights was the abolition of the official holiday to celebrate the October Revolution. The Latvian authorities were ready to submit their legislation to any international expertise.

It was true that a dialogue was being proposed by the "Centre" but this would concern social and economic questions; nobody in Moscow was authorised to negotiate independence. The Latvian Government considered that serious talks could only start after such recognition.

Referendum

The Latvians said they had now suffered fifty years of occupation and illegal incorporation into the USSR. The basis of the constitutional disagreement was to be found in the fact that less than 50% of the population was indigenous. However, after the January events, it was hoped that in the poll on 3 March 1991, 60% would support independence. The Latvian Government considered that after the declaration of independence by parliament, it was no longer necessary to hold a referen-

soldats ne sont pas entraînés à des opérations de police, et leur présence est interprétée comme un élément supplémentaire de la politique d'intimidation.

Les autorités lettones observent également des tentatives de diviser la milice. Cette force de police est financée par le Gouvernement letton depuis le 1er janvier 1991. La plupart des policiers sont des nouvelles recrues et n'ont pas d'attaches locales. Le gouvernement cherche à pourvoir les postes vacants — au nombre de 1 300 — en recrutant des Lettons, et c'est ainsi qu'il a engagé récemment 200 personnes sur place.

La milice, qui est la seule force armée de Lettonie, a pour tâche de protéger le Parlement.

Indépendance

Il a été dit à la délégation que l'URSS ne pouvait entrer dans le concert international des droits de l'homme et que les Lettons avaient maintenant besoin de pouvoir se faire représenter sur le plan international.

La Lettonie traverse une période de transition au cours de laquelle des structures juridiques parallèles essayent de s'adapter pas à pas à la réalité.

Le «Centre» a eu tort de chercher à maintenir l'unité de l'URSS et n'a pas compris que la population résisterait. Les Lettons s'inquiètent des perspectives d'un renversement du régime soviétique par l'armée et le parti communiste.

Les autorités lettones s'opposent à ce que la «question balte» soit confinée dans les limites d'une affaire intérieure à l'URSS. Elles estiment que, tôt ou tard, cela deviendra une affaire internationale. Elles travailleront dans ce sens en créant des bureaux d'information, des centres d'affaires et autres représentations appelées à devenir des agences diplomatiques. Il existe déjà à Riga un consulat suédois (il s'agit d'une antenne) et un centre culturel danois.

La guerre des lois

L'expression «guerre des lois» sert souvent à décrire l'état actuel des relations entre le Kremlin et les républiques baltes. Dans le cas de la Lettonie, la délégation s'est entendu dire que le seul exemple concret cité par le «Centre» comme constituant une violation des droits de l'homme était l'abolition du congé officiel commémorant la révolution d'Octobre. Les autorités lettones sont prêtes à soumettre leur législation à l'examen d'experts internationaux.

Il est vrai que le «Centre» propose l'ouverture d'un «dialogue», mais celui-ci porterait uniquement sur des questions sociales et économiques, car personne à Moscou n'est autorisé à négocier sur la question de l'indépendance. Or, le Gouvernement letton est d'avis que seule une telle reconnaissance permettra d'engager des pourparlers sérieux.

Référendum

Les Lettons disent qu'ils ont subi cinquante années d'occupation et d'incorporation illégale à l'URSS. La base du désaccord constitutionnel réside dans le fait que moins de la moitié des habitants sont des autochtones. On espérait pourtant, après les événements de janvier, que lors du sondage du 3 mars 1991 60 % des personnes interrogées soutiendraient l'indépendance. Le Gouvernement letton estime qu'après la déclaration d'indépendance du Parlement il n'est plus

dum, but Western democracies were asking for proof of the popular will.

The leader of the Equal Rights faction was not denying the independence of the republic but drew attention to the problem of citizenship giving the right to vote. The Soviet army personnel were not to take part according to the majority, but then citizenship would have to be decided by the next legislature, and again, who was to elect it? Lists of the population were being composed — the law envisaged three years of residence and the wish to vote as qualifying criteria. Mr Dinevics also warned against tendencies of *apartheid* in economic measures and also in public appointments, for which knowledge of Latvian was required.

The opposition gave priority to redressing the economy and felt that the question of the referendum was wrongly put and the time badly chosen. Their theory was that those who took part would be considered as not wishing to be Latvian citizens. They feared frauds in the procedure and outside control would be useless. It would be far better to join forces, forming a coalition, to reach constructive results.

Secession procedure

The Centre considered that those republics who would not join the new Union must comply with the secession procedure. The Latvian Government considered, however, that this procedure only allowed formally for self-determination. In the context, it was absurd to accuse Latvians of nationalism.

Horizontal agreements

It was also felt that the constitutional situation did not exclude "horizontal agreements" between neighbouring republics.

Ultimate aims

The Baltic republics were united in their aim for independence, even if the means might vary. They wished to internationalise the Baltic issue, and Latvia was hoping that the outside world would give practical recognition of the republic's independence. They hoped pressure would be put on the USSR to comply with laws and treaties. Current presidential decrees were unpredictable.

Unlike the governments of the other two Baltic republics which requested recognition before establishing relations with international organisations, the Latvian Government considered that one could not avoid compromises in politics. It would use all possible ways of moving forward. It would already be helpful if the parliament and government could be recognised as legitimate.

The leader of the Popular Front considered that probably only a European conference would bring about a solution.

However, Mr Berzins said the Latvians were prepared to take every opportunity to return to Europe.

nécessaire de procéder à un référendum, mais les démocraties occidentales demandent une preuve de la volonté populaire.

Le dirigeant du groupe parlementaire des droits de l'homme ne nie pas l'indépendance de la république, mais attire l'attention sur le problème posé par les relations entre la citoyenneté et le droit de vote. Selon la majorité, les membres de l'armée soviétique ne doivent pas prendre part au vote, mais la question de la citoyenneté devra être tranchée par la prochaine législature, et, là encore, qui va élire celle-ci ? Des listes d'habitants sont en cours d'établissement ; la loi exige des électeurs qu'ils souhaitent voter et qu'ils puissent justifier de trois années de résidence. M. Dinevics a également fait une mise en garde contre les tendances à la discrimination dans le cadre des mesures économiques prises, ainsi que dans la nomination à des emplois publics, pour laquelle la connaissance du letton est requise.

L'opposition accorde la priorité au redressement de l'économie et considère que la question du référendum est mal posée, et au mauvais moment. La théorie concernant le référendum est que ceux qui y prendront part seront considérés comme ne souhaitant pas être des citoyens lettons. On craint des fraudes et l'on pense que des contrôles extérieurs seraient inutiles. On estime que mieux vaudrait rassembler les forces de tous dans une coalition pour aboutir à des résultats constructifs.

Procédure de sécession

Le « Centre » estime que les républiques qui ne voudront pas appartenir à la nouvelle Union devront se conformer à la procédure de sécession. Le Gouvernement letton, en revanche, estime que cette procédure n'autorise l'autodétermination que sur un plan purement formel. Etant donné les circonstances, il est absurde d'accuser les Lettons de nationalisme.

Accords horizontaux

On a estimé également que la situation constitutionnelle n'exclut pas des « accords horizontaux » entre républiques voisines.

Objectifs ultimes

Les républiques baltes sont unies dans leur désir d'indépendance, même si les moyens de parvenir à cette dernière peuvent varier de l'une à l'autre. Elles souhaitent internationaliser la question balte, et la Lettonie attend du monde extérieur une reconnaissance concrète de l'indépendance de la république. Elles espèrent toutes que des pressions seront exercées sur l'URSS pour amener celle-ci à se conformer à leurs lois et traités. Les décrets présidentiels sont actuellement imprévisibles.

Contrairement aux gouvernements des deux autres républiques baltes, qui ont demandé leur reconnaissance avant d'établir des relations avec les organisations internationales, le Gouvernement letton estime qu'en politique on ne saurait éviter les compromis. Il usera de tous les moyens à sa disposition pour aller de l'avant. Il serait d'ores et déjà utile que le parlement et le gouvernement puissent être reconnus comme légitimes.

Le dirigeant du Front populaire estime que seule une conférence européenne permettrait probablement d'aboutir à une solution.

M. Berzins a cependant déclaré que les Lettons étaient prêts à saisir la moindre occasion de rentrer

Participation in the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe was not excluded.

APPENDIX III

Visit to Estonia (16-17 February 1991)
Rapporteur : Mr BJÖRKLUND

This part of the report contains the findings of the group which visited Tallinn. It comprised Mr Miguel Martínez, the chairman of the part-delegation, and myself as Rapporteur.

Programme

The part-delegation had the opportunity to meet Mr Arnold Rüütel, President of the Supreme Council of Estonia, on two occasions : one at a dinner that he hosted for the delegation on 16 February in the presence of Mr Edgar Savisaar, Prime Minister of Estonia, and Mrs Marju Lavristin, Deputy Chairman of the Estonian Supreme Council, and during a separate two-hour meeting the next day, Sunday 17 February.

A meeting with the delegation appointed for negotiations with the central authorities in Moscow was organised on 16 February. The delegation was led by Mr Ülo Nugis, Speaker of the Estonian Supreme Council.

The delegation had a short meeting on 16 February with Mr Lennart Meri, the Foreign Minister of Estonia, before he left for Reykjavik to attend a meeting of Foreign Ministers of the three Baltic republics with Icelandic authorities.

Furthermore, the delegation had an opportunity to exchange views with the Popular Front leadership and representatives of several political parties.

In the afternoon of 16 February, the delegation had a meeting with members of the Russian Democratic Club (about thirty members were present) and later with Mr Vladimir Lebedev, a member of the Estonian Supreme Council, leader of the Interfront and member of the Inter-movement.

On Sunday 17 February, the delegation met about fifteen representatives of the Assembly of Cultural Unions of National Minorities in Estonia (Chairman : Mr Hagi Schein).

The following conclusions can be made on the basis of the talks that continued for three days in Tallinn.

Independence

By far the most outstanding subject for discussion and goal for action is full political sovereignty for Estonia.

All the discussion partners of the delegation of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, including the Russians and communists, declared themselves to be advocates of an independent, sovereign Estonia. Only minor shades of variation could be noted as to future links with the Soviet Union. Hardly anybody seemed to regard the use of the Law on Secession as a realistic possibility. All were for future good-neighdans le sein de l'Europe. Ils n'excluent pas la possibilité d'une participation aux activités de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe.

ANNEXE III

Visite en Estonie (16-17 février 1991)
Rapporteur : M. BJÖRKLUND

La présente partie du rapport contient les conclusions du groupe qui s'est rendu à Tallin et qui comprenait M. Martínez, président de cette partie de la délégation, et moi-même comme rapporteur.

Programme

Cette délégation a eu l'occasion de rencontrer à deux reprises M. Arnold Rüütel, président du Conseil suprême de l'Estonie : au dîner que celui-ci a offert à la délégation le 16 février en présence de M. Edgar Savisaar, le Premier ministre d'Estonie, et de M^me^ Marju Lavristin, vice-présidente du Conseil suprême estonien, ainsi que pendant une réunion de deux heures qui s'est tenue le lendemain, dimanche 17 février.

Il a été organisé le 16 février une réunion avec la délégation nommée pour négocier avec les autorités centrales de Moscou. Cette délégation était conduite par M. Ülo Nugis, président du Conseil suprême estonien.

Le 16 février, la délégation a rencontré brièvement M. Lennart Meri, ministre des Affaires étrangères d'Estonie, avant que celui-ci ne parte pour Reykjavik afin de participer à une réunion des ministres des Affaires étrangères des trois républiques baltes avec les autorités islandaises.

La délégation a eu en outre la possibilité d'échanger des points de vue avec la direction du Front populaire ainsi que des représentants de plusieurs partis politiques.

Dans l'après-midi du 16 février, la délégation a rencontré des membres du Club démocratique russe, dont une trentaine de membres étaient présents, puis M. Vladimir Lebedev, membre du Conseil suprême estonien, dirigeant de l'Interfront et membre de l'Intermouvement.

Le dimanche 17 février, la délégation a rencontré une quinzaine de représentants de l'Assemblée des Unions culturelles des minorités nationales d'Estonie (présidée par M. Hagi Schein).

On peut tirer les conclusions suivantes des pourparlers qui se sont poursuivis pendant trois jours à Tallinn.

Indépendance

L'entière souveraineté politique de l'Estonie constitue de loin le principal thème de discussion et le principal objectif poursuivi.

Toutes les personnes avec qui a discuté la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, y compris les Russes et les communistes, se sont déclarées partisanes d'une Estonie indépendante et souveraine. Seules pouvaient se remarquer des différences de nuances quant aux liens à entretenir à l'avenir avec l'Union Soviétique. Personne ou presque ne semble considérer comme raisonnablement possible le

bourly links with the Soviet Union, on which Estonia will be heavily dependent economically.

Negotiations with Moscow

According to many sources, the negotiations that had started in August 1990 with the adoption of an agenda and a timetable pointing to complete independence of Estonia were begun without a proper mandate on the Soviet side. They came to a halt in early September and have not been resumed since, despite repeated efforts by Estonians. Our interlocutors received with certain interest the news, brought by our delegation, that Mr Lukjanov had just signed letters addressed to the leaders of the three Baltic republics inviting them to further negotiations. Deep scepticism, however, seemed to prevail as to the sincerity of the Soviet side. On the other hand, Mr Rüütel himself told about his one and a half hour discussion with Mr Gorbachev on 21 January, where the main subject had been the continuation of the talks. Repeated attempts to contact the already appointed leader of the Soviet negotiating team had so far failed, which was interpreted as a sign that the Soviet delegation still lacked proper instructions.

As to the basic negotiating position of the Estonians, one may state that they regard as a starting-point the recognition by the Soviets of the fact — confirmed by the Soviet Parliament when dealing with the so-called Stalin-Ribbentrop pact and its secret protocols — that Estonia, like the other two Baltic republics had been forcibly occupied and incorporated into the Soviet Union in 1940, which implies that negotiations are dealing only with the dismantling of the occupation. If this is recognised by the Soviets, Estonians seem to be very flexible on all points of a practical nature, including the Soviet military facilities on Estonian territory.

The proposed new treaty on federation

Firmly asserting that Estonia *de jure* is already an independent country, Estonians — at least at this stage — categorically refuse to take part in the preparation of the new treaty on federation, including the referendum set for 17 March 1991. According to them, consenting to take part in it would be tantamount to admitting that Estonia, in one form or another, wishes to remain part of the Soviet Union. Not even an "associated" status seems palatable to the Estonians, with perhaps the exception of some Russians living there.

Minorities

The ethnic composition of Estonia is as follows: ethnic Estonians 60,5%, Russians 30%, others 6,5% (divided between some sixty ethnic groups of which eight have more than three thousand members, which entitles them to "cultural autonomy"). The overall population is about 1,56 million, which is about 0,5% of the population of the Soviet Union.

Considerable ethnic problems seem to be building up. To speak about outright tension as in some other parts of the Soviet Union, however, would be

recours à la loi sur la sécession. Tous sont favorables à ce que soient nouées de bonnes relations de voisinage avec l'Union Soviétique, dont l'Estonie dépendra beaucoup sur le plan économique.

Négociations avec Moscou

De l'avis de nombreux observateurs, les négociations, qui ont commencé en août 1990 par l'adoption d'un ordre du jour et d'un calendrier axés sur l'indépendance complète de l'Estonie, ont été engagées en l'absence d'un mandat valable du côte soviétique. Elles ont été interrompues au début du mois de septembre et n'ont pas encore repris, en dépit des efforts répétés des Estoniens. Nos interlocuteurs ont accueilli avec un intérêt certain la nouvelle, rapportée par notre délégation, du fait que M. Lukjanov venait de signer des lettres adressées aux dirigeants des trois républiques baltes pour les inviter à de nouvelles négociations. Un profond scepticisme semblait néanmoins prévaloir quant à la sincérité des Soviétiques. Pourtant, M. Rüütel lui-même a parlé de la discussion qu'il a eue avec M. Gorbatchev le 21 janvier pendant une heure et demie et dont le principal thème avait été la poursuite des pourparlers. Les tentatives répétées visant à contacter le dirigeant déjà nommé de l'équipe de négociateurs soviétiques ont échoué jusqu'à présent, ce qui est interprété comme le signe que la délégation soviétique n'a toujours pas d'instructions appropriées.

En ce qui concerne les bases de négociations des Estoniens, on peut dire que ces derniers considèrent comme point de départ la reconnaissance par les Soviétiques du fait — confirmé par le Parlement soviétique au sujet du « pacte Staline-von Ribbentrop » et de ses protocoles secrets — qu'à l'instar des deux autres républiques baltes l'Estonie a été occupée et incorporée de force au sein de l'Union Soviétique en 1940, ce qui implique que les négociations portent exclusivement sur le démantèlement de l'occupation. Si les Soviétiques reconnaissent ce fait, il semble que les Estoniens se montreront très souples sur tous les points de caractère pratique, y compris sur les installations militaires soviétiques situées en territoire estonien.

Le projet de nouveau traité sur la Fédération

En affirmant avec vigueur que l'Estonie est déjà de droit un pays indépendant, les Estoniens — à ce stade, du moins — refusent catégoriquement de prendre part à l'élaboration du nouveau traité sur la Fédération, y compris au référendum fixé pour le 17 mars 1991. Selon eux, consentir à y prendre part reviendrait à admettre que, sous une forme ou sous une autre, l'Estonie souhaite continuer à faire partie de l'Union Soviétique. Il semble que même un statut « d'association » ne soit pas recevable à leurs yeux, à l'exception peut-être de quelques Russes vivant en Estonie.

Minorités

La composition ethnique de l'Estonie est la suivante: Estoniens de souche 60,5 %; Russes 30 %; autres 6,5 % (se répartissant entre une soixantaine de groupes ethniques, dont 8 comptent plus de 3 000 membres, ce qui leur donne droit à une « autonomie culturelle »). La population globale comprend environ 1,56 million d'habitants, soit à peu près 0,5 % de la population de l'Union Soviétique.

Il semble que des difficultés ethniques considérables soient en cours de formation. Il serait cependant exagéré de parler de tensions ouvertes comme cel-

exaggerated. "Peaceful, not too friendly co-existence" prevails. The core of the problem can perhaps best be explained by the fact that Estonians — the basic population of the republic — are afraid of losing their majority position in the foreseeable future. To forestall this, they have taken some legislative measures limiting the influx of non-Estonians to about two thousand persons per year. This again causes some alarm in the non-Estonian, primarily Russian population who feel that their basic human rights are infringed upon when, for instance, their relatives cannot freely move from other parts of the Soviet Union to Estonia, or when demobilised army personnel are compelled to leave because they do not get residence permits, despite the fact that they have lived a long time in the republic during their active service. Legislation about citizenship, for obvious reasons, is waiting for independence, which gives room for rumours and speculation. All the more so as rules for certain political activities, including the plebiscite on 3 March 1991, may give reason for some arguing. In addition, the involvement of Estonians living outside the country, attempts to attract their interest and talk about their return to an independent Estonia are bound to cause some concern in other ethnic groups. This problem is aggravated by the fact that many people in Estonia are in reality unable to communicate with other groups because of deficient knowledge of the others' language. Russians are required to learn Estonian for retaining certain higher-echelon jobs. Examples abound of dismissals and other difficulties. Even single cases can readily be used for agitation. The army radio station *Nadyezhda* is apparently contributing to the spreading of this kind of discontented attitude.

Friction arises also from the fact that, earlier, Estonians were treated factually like a minority in their own country. With their newly acquired self-consciousness, they make the others — Russians in the first place — feel that they are, relatively speaking, on the losing side.

Our delegation, while pointing out that it had come to collect facts and learn more about the situation in Estonia, expressed the belief that Europe needs a charter of minorities where the rights and duties of national minorities should be clearly defined. The Council of Europe, with its wide coverage of Europe, is the appropriate political organ for bringing about such a charter, which would give a new dimension to the action of the Council of Europe as a guarantor of human rights.

The military

Estonians clearly conceive the presence of considerable Soviet land, naval and air forces on their territory as a menace. All the more so as they do not seem to have any exact idea as to the numbers of the military in Estonia (estimates vary from 45 000 to 150 000), not to mention any degree of control. Some leaders seem to fear that, even if independence through negotiations with the Soviet Union could somehow be achieved, at some juncture troops stationed in Estonia could be used, as in 1940, when the country was compelled to accede to the Soviet Union. On the other hand,

les que l'on observe dans d'autres parties de l'Union Soviétique. Une «coexistence pacifique, quoique peu amicale» est de règle. Pour expliquer la cause profonde du problème, le mieux est peut-être de dire que les Estoniens, qui représentent la population de base de la république, ont peur de perdre leur position majoritaire dans un avenir relativement proche. Pour éviter cela, ils ont pris des mesures législatives consistant à limiter à environ 2 000 par an le nombre de non-Estoniens immigrants. Cette mesure ne va pas sans inquiéter, elle aussi, les éléments non estoniens de la population — russes pour la plupart — qui estiment que l'on empiète sur leurs droits fondamentaux, par exemple quand on empêche des membres de leur famille de venir librement en Estonie en provenance d'autres parties de l'URSS ou quand des jeunes gens démobilisés par l'armée soviétique sont contraints de partir parce qu'ils n'obtiennent pas de permis de séjour, bien qu'ils aient longtemps vécu dans la république durant leur service actif. Pour des raisons évidentes, la législation relative à la citoyenneté attendra l'indépendance pour être votée, ce qui laisse place aux rumeurs et aux supputations. C'est d'autant plus vrai que les règlements touchant certaines activités politiques, dont le référendum du 3 mars 1991, donnent peut-être lieu à controverse. D'autre part, la participation à ce référendum d'Estoniens vivant hors du pays, les tentatives visant à les y intéresser et les propos touchant leur retour dans une Estonie indépendante sont forcément de nature à susciter une certaine inquiétude dans d'autres groupes ethniques. Ce problème est aggravé par le fait qu'en Estonie beaucoup de gens ne peuvent communiquer avec d'autres groupes à cause d'une connaissance insuffisante de la langue de ceux-ci. Les Russes sont tenus d'apprendre l'estonien pour conserver certains emplois supérieurs. Les exemples de licenciements et d'autres difficultés abondent à cet égard. Or, de tels cas, même isolés, sont facilement exploitables aux fins d'agitation. C'est ainsi que la station de radio militaire Nadyezhda contribue, semble-t-il, à la diffusion du mécontentement.

D'autres frictions se font sentir dans la mesure où, auparavant, les Estoniens étaient traités dans les faits comme une minorité sur leur propre sol. Cette conscience nouvellement acquise de leur identité les amène à faire sentir aux autres (les Russes en premier lieu) que, pour ainsi dire, les non-Estoniens sont sur le déclin.

Tout en soulignant qu'elle était venue pour recueillir des faits et pour se renseigner sur la situation en Estonie, notre délégation a exprimé la conviction que l'Europe avait besoin d'une charte définissant clairement les droits et les devoirs des minorités nationales. Etant donné le grand nombre de pays européens qu'il rassemble, le Conseil de l'Europe est l'organe politique tout désigné pour élaborer une telle charte, donnant ainsi une dimension nouvelle à l'action qu'il conduit en tant que garant des droits de l'homme.

Les militaires

Il est évident que les Estoniens considèrent comme une menace la présence de forces soviétiques terrestres, navales et aériennes considérables. C'est d'autant plus vrai qu'ils ne semblent pas avoir une idée exacte du nombre de militaires stationnés sur leur sol (les estimations varient à cet égard entre 45 000 et 150 000 hommes), et qu'ils n'ont bien entendu pas la moindre prise sur cette présence. Certains dirigeants semblent craindre que, même si l'on parvient d'une manière ou d'une autre à l'indépendance par le biais de négociations avec l'Union Soviétique, les troupes sta-

it is recognised that withdrawal of all Soviet forces would perhaps take as long as ten years, the technical "early-warning" systems, etc. leaving last.

In this context, it deserves to be mentioned that no combined patrols of militia and army are seen in Estonia and what is even more important, as of March 1991, the Interior Ministry of Estonia will control the police which will be paid from the budget of the republic.

As to military service of young Estonians, they are free to enter the Soviet army. For those — a clear majority — who do not want to do so, an alternative three-year service in fire brigades, hospitals, etc. is required. Talks with Soviet military authorities continue but this did not seem to be a problem of first importance, despite the fact that, according to Prime Minister Savisaar, the two units of paratroopers that were sent to Estonia in January to deal with draft-dodgers have not been withdrawn to date.

As to the events in Vilnius and Riga, a military officer serving in Estonia and a member of the Estonian Supreme Council estimated that no local commander, not even the commanding general of the Baltic military region, would himself have taken decisions to shoot people without clearance from the very top.

Parliament and political groups

A somewhat irregular situation prevails in Estonia in that there is a Supreme Council (105 members) elected in March 1990 and representing the whole population which was allowed to express its will in free elections, although it should be pointed out that party formation had only begun at that stage. In addition to the Supreme Council, there is the roughly five hundred-member Estonian Congress, which was elected just before the Supreme Council by ethnic Estonians living in Estonia or abroad. It has appointed an Estonian Council which is dominated by rather extreme nationalistic forces. To overcome this somewhat confusing situation, new parliamentary elections will most probably take place in late 1991, in the hope that a regularly elected parliament where all political parties are represented would render the Estonian Council useless, or at least reduce its prestige. On the other hand, it can be used as a resource to fall back on, if a crisis situation develops.

Relations with the Russian Federation and other Union republics

Relations are deteriorating with the "Centre". Estonia is building up a network of "state level" relations with other Union republics. The two other Baltic republics, Latvia and Lithuania, are obviously in a special position. There is distinct co-ordination between them, and even organs for that co-ordination; this exists above all with the Baltic Council. Since last year, Estonia has envoys in Vilnius and Riga. Care seems to be taken not to step out of line as far as relations with

tionnées en Estonie soient utilisées à un moment donné par le pouvoir soviétique, comme cela s'est produit en 1940, lorsque le pays a été obligé d'adhérer à l'URSS. Il est cependant admis que le retrait de toutes les forces soviétiques pourrait prendre une dizaine d'années, les systèmes techniques «d'alerte précoce» et autres restant en dernier.

A cet égard, il vaut la peine de signaler que l'on ne voit en Estonie aucune patrouille mixte composée à la fois de la milice et de l'armée, et surtout qu'à compter du mois de mars 1991 le ministère estonien de l'Intérieur exercera son autorité sur la police, dont les membres seront rémunérés sur le budget de la république.

En ce qui concerne le service militaire des jeunes Estoniens, ces derniers sont libres d'entrer dans l'armée soviétique. S'agissant de ceux (à l'évidence majoritaires) qui ne veulent pas y entrer, il est prévu d'instituer à la place un service civil de trois ans dans le corps des pompiers, les hôpitaux, etc. Les pourparlers se poursuivent avec les autorités militaires soviétiques, mais il ne semble pas y avoir là un problème de première grandeur, bien qu'à entendre le Premier ministre Savisaar les deux unités de parachutistes qui ont été envoyées en Estonie au mois de janvier pour s'occuper des réfractaires à la conscription n'ont pas encore été retirées.

S'agissant des événements de Vilnius et Riga, un officier servant en Estonie et un membre du Conseil suprême estonien ont estimé qu'aucun commandant local — pas même le général commandant la région militaire balte — n'aurait pris sur lui de faire tirer sur le peuple sans avoir reçu pour cela le feu vert des autorités supérieures de l'Etat.

Le Parlement et les groupes politiques

On observe en Estonie une situation quelque peu irrégulière dans la mesure où il y a un Conseil suprême de 105 membres élus en mars 1990 et représentant l'ensemble de la population, laquelle a été autorisée à exprimer sa volonté lors d'élections libres, bien que l'on doive souligner que la formation des partis n'a commencé qu'à cette époque. En plus du Conseil suprême, il existe un Congrès estonien d'environ 500 membres, qui a été élu juste avant le Conseil suprême par les Estoniens de souche, vivant en Estonie ou à l'étranger. Ce congrès a nommé un Conseil estonien, qui est dominé par des forces nationalistes plutôt extrémistes. Afin de surmonter cette situation quelque peu confuse, de nouvelles élections parlementaires auront très probablement lieu fin 1991, dans l'espoir qu'un parlement régulièrement élu où tous les partis politiques seront représentés rendra le Conseil estonien superflu ou en réduira du moins le prestige. Ce dernier peut cependant constituer une ressource en cas de situation de crise.

Relations avec la Fédération russe et les autres républiques de l'Union

Les relations se détériorent avec le «Centre». L'Estonie élabore actuellement un réseau de relations «de niveau étatique» avec d'autres républiques de l'Union. Les deux autres républiques baltes, la Lettonie et la Lituanie, occupent manifestement une situation particulière. Il existe une nette coordination entre elles, et même des organes chargés d'organiser cette coordination, en particulier le Conseil balte. Depuis l'an dernier, l'Estonie a des représentants à Vilnius et à Riga. Il sem-

the central powers are concerned. The "forerunners" role shifts from one republic to another, Lithuania now assuming that role for the time being.

A major breakthrough was the recent treaty, signed in the middle of January 1991, with the Russian Soviet Socialist Federal Republic. It has the form of an international treaty and a clearly political character. It hardly mentions the Soviet Union at all. If the treaty works well, it is seemingly a factor that can mitigate the inter-ethnic frictions and strengthen the economic situation of Estonia, which seems to aspire to some kind of intermediary role between Western markets and the Russian and Soviet markets.

Agreements with emphasis on economic exchange have been concluded also with Kirghizia, on the latter's initiative. Special agreements exist also with Leningrad and Moscow, both of which are now known for liberal-minded leadership.

Wishes concerning the Council of Europe

Mr Rüütel, President of the Supreme Council (*de facto* Head of State) expressed the wish that Mr Meri, Foreign Minister of Estonia, would have the possibility to appear before the Parliamentary Assembly in April, if the Baltic question is debated on the basis of the report of the Council of Europe mission.

A second wish consisted in the suggestion that the Council of Europe would send observers to watch the 3 March plebiscite. The reply to this request was that this date may be too early for appropriate decision-making; the Bureau of the Assembly is not meeting before 11 March. Further points are that the Soviet authorities do not recognise the 3 March referendum as legal and that so far only elections in fully sovereign states have been observed.

No other explicit wishes were uttered besides the general wish of having the international community's backing when asking for full self-determination of their national rights. No unrealistic illusions as to the possibilities of the Council of Europe with regard to accelerating the secession process of the Baltic republics seemed to prevail in Estonia, nor did Estonian authorities dwell very much on their request for "special guest" status in the Parliamentary Assembly of the Council of Europe.

Our delegation very clearly pointed out that the Council of Europe does not wish to see a seriously destabilised Soviet Union, which would render it more difficult to do anything regarding the Baltic republics. Human rights issues, self-determination of nations and general moral support should be the items used and built upon.

General conclusions

Outwardly, Tallinn looks very much like the capital of an independent country. The blue, white and black flag is flying everywhere. There are no Soviet or communist party symbols to be seen. The city has direct links by air and sea with foreign countries — although border control is still in the hands of Soviet authorities

ble que les trois républiques mettent tout en œuvre pour rester sur la même ligne en ce qui concerne leurs relations avec les autorités centrales. Le rôle «d'avant-garde» passe d'une république à l'autre, et c'est la Lituanie qui le joue pour l'instant.

Le traité signé au milieu du mois de janvier 1991 avec la République fédérale socialiste soviétique de Russie constitue à cet égard un progrès considérable. Il revêt en effet la forme d'un traité international et présente un caractère manifestement politique. Il ne fait d'ailleurs presque pas allusion à l'Union Soviétique. Si ce traité fonctionne correctement, il permettra sans doute de restreindre les frictions interethniques et de renforcer la situation économique de l'Estonie, qui semble aspirer à jouer en quelque sorte le rôle d'intermédiaire entre les marchés occidentaux, d'une part, et les marchés russe et soviétique, d'autre part.

Les accords axés essentiellement sur les échanges économiques ont été conclus aussi avec le Kirghizistan, à l'initiative de ce dernier, et des accords spéciaux ont été signés avec Leningrad et Moscou, dont les dirigeants sont maintenant connus pour leurs convictions progressistes.

Souhaits concernant le Conseil de l'Europe

M. Rüütel, président du Conseil suprême (et chef d'Etat de fait), exprime le souhait que M. Meri, ministre des Affaires étrangères de l'Estonie, pourra prendre la parole devant l'Assemblée parlementaire en avril, si la question balte est examinée sur la base du rapport de la mission du Conseil de l'Europe.

Un second vœu consiste dans la demande faite au Conseil de l'Europe d'envoyer des observateurs lors du référendum du 3 mars. Il a été répondu que cette date était peut-être trop rapprochée pour qu'une décision valable puisse être prise, le Bureau de l'Assemblée n'étant convoqué que pour le 11 mars. D'autre part, les autorités soviétiques ne reconnaissent pas la légalité du référendum du 3 mars et, jusqu'à présent, seules ont été ainsi observées des élections organisées dans des Etats entièrement souverains.

Aucun autre souhait explicite n'a été formulé en dehors du vœu général d'obtenir le soutien de la communauté internationale lorsqu'il s'agira, pour les Estoniens, de demander une entière autodétermination en vue de l'exercice de leurs droits nationaux. Nul ne semble nourrir, en Estonie, d'illusions quant à la possibilité pour le Conseil de l'Europe d'accélérer le processus de sécession des républiques baltes, et les autorités estoniennes n'insistent pas beaucoup sur leur demande de statut d'invité spécial auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Notre délégation a clairement souligné que le Conseil de l'Europe ne souhaitait pas assister à une grave déstabilisation de l'Union Soviétique, qui compliquerait toute action en faveur des républiques baltes. Les questions qu'il faut évoquer et sur lesquelles il convient d'avancer sont celles des droits de l'homme, de l'autodétermination des peuples et du soutien moral.

Conclusions générales

Tallin ressemble beaucoup, extérieurement, à la capitale d'un pays indépendant. Le drapeau bleu-blanc-noir flotte partout. On ne voit pas le moindre symbole de l'Etat soviétique ou du parti communiste. La ville est directement reliée par air et par mer aux pays étrangers (quoique les contrôles aux frontières restent

— and clocks have been switched one hour behind Moscow time. There are no foreign embassies or consulates, but certain countries like Finland and Sweden have there very large branch offices of their Leningrad consulates general. Of course, now and then, Soviet army personnel can be seen on the streets and the number plates of cars are in cyrillic script, but the situation is remarkably different from what it was, for instance, five years ago. One sign of the latent tension are the huge blocks of granite that have been piled next to the access points to Toompea Hill where Parliament and Government are sitting. Some of the blocks are provided with "traffic signs" prohibiting the entry of armoured vehicles. A latent feeling of insecurity is there, although discussion is quite free.

The political leadership was alarmed by the total omission of the Baltic question from the "2 plus 4" talks for the reunification of Germany, as well as the setback in the context of the Paris CSCE Summit. Moscow, boosted with the Gulf crisis, felt encouraged to continue ignoring the basic demand of Estonia (and the other Baltic republics). In reverse it is felt that relentless international pressure on Moscow would in the end prove to be effective. A generally rather pessimistic mood seemed to prevail as to the short and medium-term prospects for the deepening of *perestroika* and the democratisation process in the Soviet Union.

APPENDIX IV

Visit to Lithuania (15-16 February 1991)
Rapporteur : Mr TARSCHYS

This part of the report contains the findings of the group which visited Vilnius. It comprised Mr Atkinson, the Chairman, and myself, as Rapporteur.

In Vilnius we held working meetings with Mr Vytautas Landsbergis, President of the Supreme Council of Lithuania, Mr Gedyminas Vagnoris, Prime Minister, and representatives of the various ethnic communities. These meetings took place at the seats of the parliament and government, which we found barricaded and protected by sandbags as if a war were in progress. We also attended ceremonies to mark the anniversary of the Declaration of Independence of 16 February 1918 and visited the television tower which had been the scene of the confrontations on 13 January last (which ended with thirteen people dead and hundreds wounded and which form the subject of enquiries by five different committees). The tower is still occupied by the Soviet army, as is the television company's building in town.

1. *The events from 11 to 13 January 1991*

On 8 January, more than a hundred military vehicles were moving through the streets of Vilnius when Mrs Prunskiene, the Lithuanian Prime Minister, flew to Moscow for talks with the Soviet leaders. Hundreds of pro-Soviet demonstrators gathered in front of the Parliament to protest against higher food prices. They demanded the resignation of the Lithuanian Government and the dissolution of Parliament. Mrs Prunskiene resigned after Parliament decided to repeal

aux mains des autorités soviétiques), et toutes les horloges ont une heure de retard sur l'heure de Moscou. Il n'y a ni ambassade, ni consulat étranger, mais certains pays comme la Finlande et la Suède entretiennent à Tallin de très grandes antennes de leurs consulats généraux de Leningrad. Naturellement, on voit de temps à autre des militaires soviétiques dans les rues et les plaques minéralogiques des voitures portent des caractères cyrilliques, mais la situation est toutefois nettement différente de ce qu'elle était, par exemple, il y a cinq ans. Une tension latente s'exprime dans les gros blocs de granit qui ont été empilés à proximité des entrées de Toompea Hill, où siègent le parlement et le gouvernement. Certains blocs portent des «panneaux de signalisation» interdisant l'entrée aux véhicules blindés. Il existe un sentiment sous-jacent d'insécurité, bien que les discussions soient très libres.

Les dirigeants politiques ont jugé alarmant le silence total observé sur la question balte lors des pourparlers «2 plus 4» touchant la réunification de l'Allemagne, ainsi que le recul qu'il y eu au Sommet de la CSCE à Paris, dans la mesure où Moscou s'est sentie encouragée par la crise du Golfe à continuer d'ignorer les revendications fondamentales de l'Estonie (et des autres républiques baltes). A l'inverse, ils estiment que des pressions internationales exercées constamment sur Moscou finiraient pas s'avérer efficaces. Un certain pessimisme semble prévaloir quant aux perspectives à court et à moyen terme d'un approfondissement de la *perestroïka* et du processus de démocratisation en Union Soviétique.

ANNEXE IV

Visite en Lituanie (15-16 février 1991)
Rapporteur : M. TARSCHYS

La présente partie du rapport concerne le groupe qui s'est déplacé à Vilnius, composé de M. Atkinson, président, et de moi-même en tant que rapporteur.

A Vilnius, nous avons tenu des réunions de travail avec M. Vytautas Landsbergis, président du Soviet suprême de la Lituanie, M. Gediminas Vagnorius, Premier ministre, et des représentants des différentes communautés ethniques. Ces réunions se sont déroulées aux sièges du Parlement et du Gouvernement que nous avons trouvés barricadés et protégés de sacs de sable, comme si l'on était en état de guerre. Nous avons également participé aux cérémonies de célébration de l'anniversaire de la Déclaration d'indépendance du 16 février 1918 et visité la tour de télévision qui avait fait l'objet des affrontements du 13 janvier dernier (qui se sont soldés par treize morts et des centaines de blessés, et sur lesquels enquêtent cinq commissions différentes) ; la tour est toujours occupée par l'armée soviétique, de même que l'immeuble de la télévision en ville.

1. *Les événements du 11 au 13 janvier 1991*

Le 8 janvier, plus de 100 véhicules militaires circulent à Vilnius au moment où M^me^ Prunskiene, Premier ministre de Lituanie, s'envole pour Moscou pour des entretiens avec les dirigeants soviétiques. Des centaines de manifestants prosoviétiques se rassemblent devant le Parlement pour protester contre la hausse des prix alimentaires. Ils exigent la démission du Gouvernement lituanien et la dissolution du Parlement. M^me^ Prunskiene démissionne après la décision du Parle-

the price reform. Tens of thousands of people answered President Landsbergis's call to defend the seat of Parliament against a military attack.

On 9 January, the first reinforcements, fifty paratroopers, arrived in Vilnius. Albertas Shimenas was appointed Prime Minister of Lithuania.

On 10 January, President Gorbachev threatened to impose direct presidential rule on Lithuania, if the latter did not apply the Soviet Constitution.

On 11 January, the Soviet paratroops used tear gas and firearms to take control of the Lithuanian press centre. Thousands of civilians formed a human chain around strategic buildings. Tanks surrounded the television tower. A new government was set up by the Supreme Council of Lithuania, but the National Salvation Committee of Lithuania claimed power.

Early in the morning of 12 January, Soviet troops seized two Lithuanian police buildings in Vilnius.

Early in the morning of 13 January, at least thirteen people were killed when troops began to occupy the television tower. The Soviet army imposed a curfew from 10 p.m. to 6 a.m. in Vilnius.

On 14 January, the army seized the radio transmitter which was broadcasting the sessions of the Supreme Council of Lithuania. Hundreds of people spent the night in front of the seat of Parliament in order to protect it.

Calm gradually returned after 16 January, the day on which the victims of the violence were buried. The military did not, however, leave the buildings they had occupied.

On 22 January, President Gorbachev stated: "The events in Vilnius and Riga by no means reflect established presidential policy. I therefore formally reject all speculation, suspicions and slander on this subject."

Various inquiries are being conducted to determine who was responsible for these events. It must be noted that independent military experts from the organisation Shchit ("Shield") have already described them as an attempted *coup d'état*.

2. *General impressions in Vilnius*

Calm seems to have returned to the town. On independence day, hundreds of flags in the Lithuanian colours were flying from the windows of the houses. The Soviet flag was visible only in the barracks of the Red Army.

We gained the impression from the various people we talked to that, for them, independence had been established. No fiery speeches, but a quiet determination illustrated by the two following reactions:

— President Landsbergis on the subject of possible negotiations with the USSR: "Lithuania never decided to form part of the USSR, why would it want to leave it?"

— Our guide (an official of the Supreme Council of Lithuania): "Sajudis (the independence

ment d'annuler la réforme des prix. Des dizaines de milliers de personnes répondent à l'appel du président Landsbergis pour défendre le siège du Parlement contre toute attaque militaire.

Le 9 janvier, les 50 premiers parachutistes appelés en renfort arrivent à Vilnius. Albertas Shimenas est nommé Premier ministre de Lituanie.

Le 10 janvier, le Président Gorbatchev menace d'imposer le pouvoir présidentiel direct à la Lituanie si celle-ci n'applique pas la Constitution soviétique.

Le 11 janvier, les parachutistes soviétiques font usage de gaz lacrimogènes et d'armes à feu pour prendre le contrôle du centre de presse lituanien. Des milliers de civils forment une chaîne humaine autour des bâtiments stratégiques. Les tanks entourent la tour de télévision. Un nouveau gouvernement est mis en place par le Soviet suprême de Lituanie, alors que le Comité de salut national de Lituanie revendique le pouvoir.

Le 12 janvier, tôt le matin, les troupes soviétiques s'emparent de deux bâtiments de la police lituanienne à Vilnius.

Dans la matinée du 13 janvier, 13 personnes au moins sont tuées quand les troupes se mettent à occuper la tour de télévision. L'armée soviétique impose le couvre-feu de 22 heures à 6 heures à Vilnius.

Le 14 janvier, l'armée s'empare de la station de radio qui retransmet les sessions du Soviet suprême de Lituanie. Des centaines de personnes passent la nuit devant le siège du Parlement pour le protéger.

A partir du 16 janvier, le jour où sont enterrées les victimes des violences, le calme revient progressivement, sans pour autant que les militaires libèrent les bâtiments occupés.

Le 22 janvier, le Président Gorbatchev déclare: «Les événements de Vilnius et de Riga ne sont en aucun cas l'expression de la politique pratiquée par le pouvoir présidentiel tel qu'il a été créé. C'est pourquoi je rejette formellement toutes les spéculations, tous les soupçons et toutes les calomnies à ce sujet.»

Diverses enquêtes sont en cours pour déterminer les responsabilités au cours de ces événements. Il faut noter que les experts militaires indépendants de l'organisation Chtchit (bouclier) les ont d'ores et déjà qualifiées de tentative de coup d'Etat.

2. *Impressions générales à Vilnius*

Le calme semble être revenu dans la ville. Le jour de la fête de l'indépendance, des centaines de drapeaux aux couleurs de la Lituanie flottaient aux fenêtres des maisons, le drapeau soviétique n'apparaissant que discrètement dans les casernes de l'Armée rouge.

De nos différents entretiens, nous avons recueilli l'impression que, pour nos interlocuteurs, l'indépendance était acquise. Pas de discours enflammés, mais une tranquille détermination, illustrée par les deux réactions suivantes:

— Le Président Landsbergis, au sujet d'éventuelles négociations avec l'URSS, a annoncé: «La Lituanie n'a jamais décidé de faire partie de l'URSS, pourquoi voudrait-elle en sortir?»

— Notre accompagnateur (fonctionnaire du Soviet suprême de Lituanie) nous a dit: «Le Sajudis

movement) no longer has any reason to exist. It accomplished its mission on 11 March 1990, the day on which Lithuania declared its independence."

Even the representatives of minorities[1] whom we met told us of their satisfaction and their support for the struggle for independence. We did not meet any representatives of the Russian population who were opposed to independence. According to Mr Landsbergis, there was no need to consult the "largest minority in the republic" (the Red Army) to find out what it thought, as its presence was regarded as illegal.

3. *The legislative war*

At present, we are witnessing a veritable "dialogue of the deaf" between the leaders of the Union in Moscow and those of Lithuania in Vilnius. The former agree that Lithuania is entitled to leave the Soviet Union, but it must respect the provisions of Article 72 of the Soviet Constitution and those of the Law of 3 April 1990. As far as the latter are concerned, the Constitution of the Union does not apply to Lithuania, which did not join the USSR voluntarily, but in consequence of a secret protocol of 28 September 1939 which was a corollary to the non-agression pact between the Soviet and German governments to which Lithuania, an independent state, was not a party. It does not therefore feel affected by it because of the principle that treaties are effective only as between the parties to them. Moreover, on 24 December 1989 this secret protocol was declared invalid by the second Congress of People's Deputies of the USSR.

That is why, for the Lithuanian leaders, the only legislation that applies in the republic is that adopted by the Supreme Council of Lithuania, to wit the Act of 11 March 1990 on the re-establishment of the State of Lithuania.

4. *Negotiations between Lithuania and the Soviet Union*

In these circumstances, any prospects for the success of negotiations on the recognition of Lithuanian independence seem rather slim. The Lithuanian leaders hold that there can be no question of negotiations other than between two sovereign states; the Soviets maintain that it is necessary to respect the constitutional and legislative provisions pertaining to the secession of a republic from the Union, the results of the referendum of 17 March 1991 and the drafting of a new treaty of the Union.

In any case, such negotiations must actually be held on economic, military and territorial issues (the only access to Kaliningrad, which is part of the Russian Federation, is through Lithuanian territory).

A preliminary series of negotiations was held during the second part of 1990 between the Lithuanian leaders and a Soviet delegation headed by Mr Nikolai Ryzhkov, Chairman of the Council of Ministers of the USSR. It was tragically interrupted by the events of 13 January 1991. It is interesting to note that Lithuania accepted two concessions for the holding of these nego-

1. According to the statistics of the Lithuanian Ministry of Health, in 1990 the population of Lithuania amounted to 3 723 200 inhabitants of whom 79,6% were Lithuanians, 9,4% Russians, 7% Polish, 1,7% Byelorussians, 1,2% Ukrainians, 0,3% Jews, while other minorities made up 0,8%.

(mouvement indépendantiste) n'a plus de raison d'être. Il a accompli sa mission le 11 mars 1990, jour de la déclaration d'indépendance de la Lituanie.»

Même les représentants des minorités[1] que nous avons rencontrés nous ont fait part de leur satisfaction et de leur soutien à la lutte pour l'indépendance. Nous n'avons pas rencontré de représentants de la population russe hostiles à l'indépendance. Quant à ce que pense la «plus forte minorité de la république» selon M. Landsbergis, à savoir l'Armée rouge, point n'est besoin, selon lui, de la consulter, sa présence étant considérée comme illégale.

3. *La guerre des législations*

On assiste actuellement à un véritable «dialogue de sourds» entre les dirigeants de l'Union à Moscou et ceux de la Lituanie à Vilnius. Pour les premiers, il est entendu que la Lituanie est habilitée à quitter l'Union Soviétique, mais qu'elle doit respecter les dispositions de l'article 72 de la Constitution soviétique et celles de la loi du 3 avril 1990. Pour les seconds, la Constitution de l'Union ne s'applique pas à la Lituanie dont le rattachement à l'URSS n'a pas été volontaire, mais est la conséquence d'un protocole secret du 28 septembre 1939 conclu en marge du pacte de non-agression passé entre les Gouvernements soviétique et allemand, auquel la Lituanie, Etat indépendant, n'a pas participé. En vertu du principe de l'effet relatif des traités, elle ne se sent donc pas concernée. Ce protocole secret a d'ailleurs été dénoncé le 24 décembre 1989 par le deuxième Congrès des députés du peuple de l'URSS.

C'est pourquoi, pour les dirigeants lituaniens, seule s'applique dans la république la législation adoptée par le Soviet suprême de la Lituanie, notamment la Déclaration du 11 mars 1990 sur le rétablissement de l'Etat de Lituanie.

4. *Les négociations entre la Lituanie et l'Union Soviétique*

Dans ces conditions, les perspectives de succès de négociations en vue de la reconnaissance de l'indépendance de la Lituanie semblent plutôt minces. Pour les dirigeants lituaniens, il ne peut s'agir que de négociations entre deux Etats souverains; pour les Soviétiques, il faut respecter les dispositions constitutionnelles et législatives relatives à la sécession d'une république de l'Union, les résultats du référendum du 17 mars 1991 et l'élaboration du nouveau traité de l'Union.

En tout état de cause, il faut que de telles négociations interviennent, notamment sur les questions économiques, territoriales (l'accès à Kaliningrad, qui fait partie de la Fédération de Russie, ne peut se faire que par le territoire de la Lituanie) et militaires.

Une première série de négociations s'était déroulée dans la deuxième partie de 1990 entre les dirigeants lituaniens et une délégation soviétique conduite par M. Nikolaï Ryjkov, président du Conseil des ministres de l'URSS. Elle a été tragiquement interrompue par les événements du 13 janvier 1991. Il est intéressant de noter que la Lituanie a accepté deux concessions pour la

1. Selon les statistiques du ministère lituanien de la Santé, la population de la Lituanie s'élevait en 1990 à 3 723 200 habitants dont 79,6 % de Lituaniens; 9,4 % de Russes; 7 % de Polonais; 1,7 % de Biélorusses; 1,2 % d'Ukraniens; 0,3 % de Juifs; les autres minorités représentant 0,8 %.

tiations: firstly, it declared a moratorium on its declaration of independence of 11 March 1990 and secondly it agreed to be called "Lithuania" and not the "Republic of Lithuania", a name rejected by the Soviets. (This is understandable given that, as independence was the actual subject matter of negotiations, it could not be acquired before negotiations began.)

As for the referendum to be organised in the USSR on 17 March 1991 on the new structure of the Union, Lithuania has already announced that it will not take part, arguing that it has already consulted its population (in a plebiscite) on 9 February 1991. With a turnout of 84,52%, 90,47% of the Lithuanian population voted in favour of an independent, democratic Lithuania, 6,56% voted against and 2,97% of the ballot papers were invalid.

Thus, 76,38% of the whole electorate said that it was in favour of independence. Does this result not satisfy the provisions of the Law of 3 April 1990 on secession, which requires the approval of two-thirds of the electorate and a five-year period of negotiations?

In any case, further negotiations ought to open very shortly between a Lithuanian delegation and a Soviet delegation headed by Mr Kusseynovich, First Deputy Prime Minister of the USSR. If these new negotiations are to have some chance of success, it is essential that, on the one hand, Lithuania again agree to the concessions made in 1990 (moratorium on its declaration of independence and the name of "Lithuania") and that, on the other, the Red Army leave the buildings it is occupying in Vilnius, thus lifting the restrictions it is imposing on the freedom of expression.

5. *The role of the Parliamentary Assembly*

After its talks in Moscow and Vilnius, our delegation would like to stress the importance of the democratisation process in the Soviet Union, which is characterised by the first steps towards a multiparty system and genuine pluralism in the media. These measures are essential if the USSR is to be integrated in European co-operation.

Moreover, the Assembly granted special guest status to the USSR in order to encourage this process. This status affords new opportunities for Soviet participation in our activities and for a frank discussion of the problems bedevilling the country's development.

Today it has become apparent that various republics and regions of the USSR are strongly aspiring to wider powers, and in some cases to the establishment of a completely independent state. In theory, the Soviet Constitution makes provision for this option and an act on the procedure for secession was adopted in April 1990, although the terms and conditions of this act are the subject of great controversy.

It is certainly not for the Parliamentary Assembly to adopt a position on a conflict that has broken out within a member state or a special guest state. It is, however, our duty to ensure that human rights, freedom of expression and the integrity of parliamentary institutions are respected.

tenue de ces négociations: d'une part, elle a décidé un moratoire sur sa déclaration d'indépendance du 11 mars 1990; d'autre part, elle a accepté d'être dénommée «Lituanie» et non «République de Lituanie», appellation refusée par les Soviétiques, ce qui est compréhensible étant donné que, l'indépendance étant l'objet même de la négociation, elle ne peut être acquise avant l'ouverture de la négociation.

S'agissant du référendum qui sera organisé en URSS le 17 mars 1991 sur la nouvelle structure de l'Union, la Lituanie a d'ores et déjà annoncé son refus d'y participer, arguant notamment qu'elle a déjà procédé à une consultation de sa population (appelée «plébiscite») le 9 février 1991. Avec une participation de 84,52 %, la population lituanienne s'est prononcée à 90,47 % pour une Lituanie indépendante et démocratique, 6,56 % votant contre et 2,97 % des bulletins n'étant pas valables.

Ainsi, 76,38 % de l'ensemble de l'électorat se sont déclarés en faveur de l'indépendance. Ce résultat ne satisfait-il pas aux dispositions de la loi du 3 avril 1990 sur la sécession qui exige, d'une part, l'approbation des deux tiers de l'électorat et, d'autre part, une période de négociations s'étalant sur cinq ans?

En tout cas, de nouvelles négociations devraient s'ouvrir très prochainement entre une délégation lituanienne et une délégation soviétique conduite par M. Kousseynovitch, Vice-Premier ministre de l'URSS. Afin de donner à ces nouvelles négociations des chances de succès, il est indispensable que, d'une part, la Lituanie accepte à nouveau les concessions consenties pour celles de 1990 (moratoire sur la déclaration d'indépendance et appellation de «Lituanie») et que, d'autre part, l'Armée rouge libère les bâtiments qu'elle occupe à Vilnius, levant ainsi les restrictions qu'elle impose à la liberté d'expression.

5. *Le rôle de l'Assemblée parlementaire*

A l'issue de ses entretiens à Moscou et à Vilnius, notre délégation tient à rappeler l'importance du processus de démocratisation en Union Soviétique, caractérisé par les premiers pas vers le multipartisme et le véritable pluralisme dans les médias. Ces mesures sont indispensables pour l'intégration de l'URSS dans la coopération européenne.

C'est d'ailleurs pour encourager ce processus que l'Assemblée a attribué le statut d'invité spécial à l'URSS; celui-ci ouvre de nouvelles possibilités pour une participation soviétique dans nos activités et pour un dialogue franc sur les problèmes qui se posent dans l'évolution du pays.

Il est évident que sont apparues aujourd'hui de fortes aspirations dans les différentes républiques et régions d'URSS à obtenir des compétences plus étendues, allant dans certains cas jusqu'à l'établissement d'un Etat tout à fait indépendant. En principe, cette option est prévue par la Constitution soviétique et une loi sur la procédure de sécession a été adoptée en avril 1990, même si les modalités de cette loi sont vivement contestées.

Certes, il n'appartient pas à l'Assemblée parlementaire de prendre position dans tel ou tel conflit éclatant à l'intérieur d'un Etat membre ou d'un Etat invité spécial. Toutefois, il est de notre devoir de veiller au respect des droits de l'homme, de la liberté d'expression et de l'intégrité des institutions parlementaires.

From this point of view, the attacks on the parliamentary institutions and attempts to control and monopolise the media arouse the strongest reactions on our part. The peoples of the Baltic Republics, like all the other peoples of the Soviet Union, must be able to express their opinion freely and the governments and parliaments formed after democratic elections must be able to function freely.

As the sovereignty of Lithuania has so far been recognised only by Iceland, it is not possible to grant it special guest status. Nevertheless, it is important that the Assembly respond constructively to the aspirations of the Baltic peoples (like those of the other peoples of Central and Eastern Europe) for active participation in European co-operation. To this end, it ought to step up contacts with the leaders of these republics by taking the following steps:

i. invite appropriate bodies in the Baltic republics to participate, as observers, in the work of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe;

ii. continue the drafting of informative reports on the situation in the Baltic republics, a duty which ought to be entrusted to the Committee on Relations with European Non-Member Countries;

iii. work out a procedure enabling the republics of European non-member states which have democratic parliaments and governments to take part in the activities of the Parliamentary Assembly, a duty which could also be entrusted to the Committee on Relations with European Non-Member Countries;

iv. encourage the dialogue beween representatives of the supreme councils of the Baltic republics and the appropriate Assembly committees, for example by organising an exchange of views with the Political Affairs Committee and the Committee on Relations with European Non-Member Countries at Helsinki during the Parliamentary Assembly's summer meetings at the end of June next, naturally with the participation of the special guests.

De ce point de vue, les assauts contre les institutions parlementaires et les tentatives visant à contrôler et à monopoliser les médias suscitent les plus vives réactions de notre part. Il est nécessaire que les peuples des républiques baltes, comme tous les autres peuples de l'Union Soviétique, puissent s'exprimer librement, et que les gouvernements et les parlements constitués après des élections démocratiques soient libres d'exercer leurs fonctions.

Etant donné que la souveraineté de la Lituanie n'est à ce jour reconnue que par l'Islande, il n'est pas possible de lui accorder le statut d'invité spécial. Néanmoins, il est important que l'Assemblée réponde d'une façon positive aux aspirations des peuples baltes — comme des autres peuples d'Europe centrale et orientale — à une participation active à la coopération européenne. Dans cet esprit, elle devrait multiplier les contacts avec les dirigeants de ces républiques, notamment par les moyens suivants:

i. inviter les organes appropriés des républiques baltes à participer, en tant qu'observateurs, aux activités de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe;

ii. poursuivre l'élaboration de rapports d'information sur la situation des républiques baltes, tâche qui devrait être confiée à la commission des relations avec les pays européens non membres;

iii. élaborer des modalités permettant aux républiques d'Etats européens non membres, dotées de parlements et de gouvernements démocratiques, de participer aux activités de l'Assemblée parlementaire, tâche qui pourrait également être confiée à la commission des relations avec les pays européens non membres;

iv. encourager le dialogue entre des représentants des Soviets suprêmes des républiques baltes et les commissions compétentes de l'Assemblée, par exemple en organisant un échange de vues avec la commission des questions politiques et la commission des relations avec les pays européens non membres à Helsinki, à l'occasion des réunions d'été de l'Assemblée parlementaire, à la fin du mois de juin prochain, avec la participation bien entendu des invités spéciaux.

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

19 April 1991

Doc. 6406
Addendum II

ADDENDUM II TO THE PROGRESS REPORT

of the Bureau of the Assembly and the Standing Committee

Information report on the parliamentary elections in Albania (31 March-7 and 14 April 1991)

Co-Rapporteurs: Mr PFUHL and Mr BOWDEN

The Bureau of the Parliamentary Assembly, meeting in Paris on 11 March 1991, appointed an *ad hoc* committee to observe the elections in Albania, composed in accordance with the proposals of political groups. The *ad hoc* committee divided into two delegations of observers, which visited Albania respectively from 28 March to 1 April and from 11 to 15 April 1991. The report falls into two parts, dealing in succession with each of these visits.

Part I

Report of the first delegation of observers
(28 March-1 April 1991)

Membership:

Mrs Marcelle Lentz-Cornette (Luxembourg, Social Christian Party), Chairman;
Mr Albert Pfuhl (Germany, Socialist), Rapporteur;

Mr René André (France, European Democrat);
Mr Ali Eser (Turkey, Liberal);
Mr Theodoros Pangalos (Greece, Socialist);
Mr Keith Speed (United Kingdom, Conservative);

Mr Guy Dufour, Secretary to the Committee on Relations with European Non-Member Countries;
Mr Jean-Pierre Guglielmi, Press Attaché, Council of Europe, Directorate of Information.

Preamble

Arriving in Tirana on Thursday 28 March (apart from Mr André and Mr Eser, who arrived only the day before the elections), the delegation

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

19 avril 1991

Doc. 6406
Addendum II

ADDENDUM II AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

du Bureau de l'Assemblée et de la Commission Permanente

Rapport d'information sur les élections parlementaires en Albanie (31 mars-7 et 14 avril 1991)

(Corapporteurs: MM. PFUHL et BOWDEN)

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire, réuni à Paris le 11 mars 1991, a formé pour observer les élections en Albanie une commission *ad hoc*, composée eu égard aux propositions des groupes politiques. La commission *ad hoc* s'est divisée en deux délégations d'observateurs, qui se sont rendues en Albanie respectivement du 28 mars au 1er avril et du 11 au 15 avril 1991. Le rapport comprend deux parties, qui traitent successivement de chacune de ces visites.

Partie I

Rapport de la première délégation d'observateurs
(28 mars-1er avril 1991)

Composition:

Mme Marcelle Lentz-Cornette (Luxembourg, Parti chrétien social), président de la délégation;
M. Albert Pfuhl (Allemagne, socialiste), rapporteur;
M. René André (France, démocrate européen);
M. Ali Eser (Turquie, libéral);
M. Theodoros Pangalos (Grèce, socialiste);
M. Keith Speed (Royaume-Uni, démocrate européen);
M. Guy Dufour, secrétaire de la commission des relations avec les pays européens non membres;
M. Jean-Pierre Guglielmi, attaché de presse à la Direction de la communication du Conseil de l'Europe.

Préambule

Arrivée à Tirana le jeudi 28 mars (à l'exception de MM. André et Eser qui ne sont arrivés qu'à la veille des élections), la délégation a

devoted the first two days of the visit to meetings with the ambassadors of several member states, the Central Electoral Commission, representatives of the main political parties, the President of the Republic, the Prime Minister, the Minister for Foreign Affairs, the Red Cross, etc.

On Sunday 31 March the delegation split into five groups which visited about sixty polling stations in Tirana and the provinces.

A. *Historical background*

After centuries of occupation by various powers the territory of Albania was occupied in 1271 by the King of Sicily and Naples, Charles I of Anjou. Albania fell under Turkish domination in 1479, after stubborn resistance led by Skanderbeg, and was converted to Islam in a process which lasted throughout the sixteenth and seventeenth centuries.

When the Ottoman Empire began to disintegrate, senior members of the Albanian administration went over to the side of the patriotic movements calling for an independent Albania. In 1912 the Ottoman Empire recognised Albanian independence.

During the first world war northern Albania was occupied by the Austro-Hungarian armies and southern Albania by the Italians. An Albanian democracy was established after the war by the orthodox Bishop Fan Noli, but in 1925 a leading landowner, Ahmed Zogu, seized power as president of the republic and on 1 September 1928 took the title of King Zog I.

In April 1939 Italian troops landed in Albania, which was used as the forward base for Italy's invasion of Greece in October 1941. However, the Greek army drove back the Italian forces and occupied southern Albania, which the Greeks claimed for themselves under the name "North Epirus", until the German invasion.

It was then that a group of communists managed to channel popular resentment of foreign interference and to organise a very strong resistance movement. Albania freed itself by its own efforts and chose the socialist camp by proclaiming itself a people's republic in January 1946. After the land had been distributed to the peasants, Enver Hoxha implemented a policy of collectivisation and international isolation.

The main dates in the country's history since then are:

— 11 January 1946: proclamation of the People's Republic of Albania;

— June 1948: break with Yugoslavia;

consacré les deux premières journées de la visite à des entretiens avec les ambassadeurs de plusieurs Etats membres, la Commission électorale centrale, les représentants des principaux partis politiques, le Président de la République, le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, la Croix-Rouge, etc.

Le dimanche 31 mars, elle s'est divisée en cinq groupes qui ont visité plusieurs dizaines de bureaux de vote, à Tirana et en province.

A. *Un peu d'histoire*

Après des siècles d'occupations diverses, le territoire de l'Albanie fut occupé en 1271 par le roi de Sicile et de Naples, Charles 1er d'Anjou. L'Albanie tomba sous la domination turque en 1479, après une résistance acharnée menée par Skanderbeg, et fut islamisée tout au long des seizième et dix-septième siècles.

Devant la désintégration de l'Empire ottoman, les hauts fonctionnaires albanais se rallièrent aux courants patriotiques qui réclamaient une Albanie indépendante. En 1912, l'Empire ottoman reconnut l'indépendance de l'Albanie.

Au cours de la première guerre mondiale, l'Albanie du Nord fut occupée par les armées austro-hongroises et l'Albanie du Sud par les Italiens. Au lendemain de la guerre, une démocratie albanaise fut instaurée par l'évêque orthodoxe Fan Noli. Mais, en 1925, un gros propriétaire terrien, Ahmed Zogu, s'empara du pouvoir et de la présidence de la république et, le 1er septembre 1928, il se proclama roi sous le nom de Zog Ier.

En avril 1939, les troupes italiennes débarquèrent en Albanie qui servit de tremplin, en octobre 1941, à l'agression italienne contre la Grèce. Mais l'armée grecque refoula les Italiens et occupa l'Albanie du Sud, revendiquée par les Grecs comme «Epire du Nord», jusqu'à l'invasion allemande.

A cette époque, un groupe de communistes réussit à canaliser le mécontentement populaire contre les ingérences étrangères et à organiser un très important mouvement de résistance. L'Albanie se libéra par ses propres forces et choisit le camp socialiste en se proclamant, en janvier 1946, «république populaire». Après la distribution des terres aux paysans, Enver Hoxha mit en œuvre une politique de collectivisation et d'isolation du pays.

Voici les grandes dates de l'évolution du pays depuis lors:

— 11 janvier 1946: proclamation de la République populaire d'Albanie;

— juin 1948: rupture avec la Yougoslavie;

— 1955: Albania joins the United Nations and the Warsaw Pact;

— November 1960: at the conference of communist parties convened in Moscow Enver Hoxha criticises Khrushchev's policies, particularly de-Stalinisation;

— 10 December 1961: breakdown of relations with the USSR. Tirana strengthens links with China and denounces Soviet "revisionism";

— 13 September 1968: Albania leaves the Warsaw Pact, denouncing Soviet intervention in Czechoslovakia but also criticising the "traitor" Dubček;

— 5 February 1971: normalisation of diplomatic relations with Yugoslavia;

— 31 July 1975: Albania is the only European country not present in Helsinki for the Conference on Security and Co-operation in Europe (CSCE);

— 7 July 1978: relations with China broken off;

— 18 December 1981: "suicide" — no doubt execution — of the Prime Minister, Mehmet Shehu. One year later Enver Hoxha accuses Mehmet Shehu of having been an agent of the American, Soviet, Yugoslav, English and Italian secret services;

— November 1982: Ramiz Alia becomes head of state;

— 11 April 1985: death at the age of 76 of Enver Hoxha. Ramiz Alia becomes head of the communist party;

— 4 December 1985: resumption of commercial relations with China;

— 28 August 1987: raising of the "state of war" with Greece;

— January 1989: Albania participates in the Paris Conference on the banning of chemical weapons.

1990

— 9 May: Albania officially announces its intention to join the CSCE and obtains observer status on 10 July in Copenhagen;

— 12 and 13 May: visit of Javier Pérez de Cuéllar, the first to be made by a secretary general of the United Nations;

— 2 to 15 July: about 5 000 people seeking to leave the country take refuge in eleven foreign embassies in Tirana. After an evacuation operation conducted by the United Nations they are taken in mainly by France, the Federal Republic of Germany and Italy;

— 1955: l'Albanie entre à l'ONU et adhère au Pacte de Varsovie;

— novembre 1960: à la conférence des partis communistes réunie à Moscou, Enver Hoxha dénonce la politique de Khrouchtchev, notamment la déstalinisation;

— 10 décembre 1961: rupture avec l'URSS. Tirana se rapproche de la Chine et dénonce le «révisionnisme» soviétique;

— 13 septembre 1968: l'Albanie se retire du Pacte de Varsovie, dénonce non seulement l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, mais aussi le «traître» Dubček.

— 5 février 1971: normalisation des relations diplomatiques avec la Yougoslavie;

— 31 juillet 1975: l'Albanie est le seul pays européen absent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) d'Helsinki;

— 7 juillet 1978: rupture des relations avec la Chine;

— 18 décembre 1981: «suicide», sans doute exécution, du Premier ministre, Mehmet Shehu. Un an plus tard, Enver Hoxha accusera Mehmet Shehu d'avoir été un «agent des services secrets américains, soviétiques, yougoslaves, anglais et italiens»;

— novembre 1982: Ramiz Alia devient chef de l'Etat;

— 11 avril 1985: mort à 76 ans d'Enver Hoxha. Ramiz Alia devient le chef du parti communiste;

— 4 décembre 1985: reprise des relations commerciales avec la Chine;

— 28 août 1987: levée de «l'état de guerre» avec la Grèce;

— janvier 1989: l'Albanie participe à la Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques.

En 1990

— 9 mai: l'Albanie fait officiellement part de son intention de rejoindre la CSCE. Elle obtient le statut d'observateur le 10 juillet à Copenhague;

— 12-13 mai: visite de Javier Pérez de Cuéllar, la première effectuée par un secrétaire général de l'ONU;

— 2-15 juillet: quelque 5 000 candidats à l'exil affluent dans onze ambassades étrangères à Tirana. Après une opération d'évacuation menée par l'ONU, ils sont notamment accueillis en France, en République Fédérale d'Allemagne et en Italie;

— 30 July: re-establishment of diplomatic relations with the USSR, after a break of nearly thirty years;

— 12 December: the Albanian Communist Party authorises the formation of other parties. Legalisation of the Democratic Party.

1991

— 5 January: appearance in Tirana of the first opposition newspaper *Rilindja Demokratikë* (Democratic Renewal);

— 12 January: legalisation of the Republican Party — the third since the beginning of December;

— 12 January: signature of a long-term agreement on economic co-operation between Albania and the Soviet Union;

— 20 February: toppling of the giant statue of Enver Hoxha in the centre of Tirana. The total of political prisoners freed since the beginning of the month reaches 108, according to the ATA agency, bringing the number of prisoners released to more than 500 since the beginning of the year;

— From 7 to 15 March 1991 the International Helsinki Federation for Human Rights conducts an inquiry into the human rights situation in Albania, in the course of which it visits several prisons;

— 9 March: the number of Albanian boat people arriving in Italy at various Apulian ports since 20 February reaches 20 000, including 15 000 at Brindisi;

— 15 March: re-establishment of diplomatic relations between Albania and the United States, broken off by the Americans in 1939 after the invasion of Albania by Mussolini's troops.

B. *The electoral law and political parties*

The law on elections to the People's Assembly introduced a relatively complicated electoral system with several rounds of voting. Candidates who obtained more than 50% of the vote in the first round (Sunday 31 March) were elected. Where no candidate obtained this majority only the first two placed remained in the running one week later, but where in this second round neither of these obtained the votes of 25% of those entitled to vote the parties had to change their candidates for a third round or even a fourth, etc. An Assembly delegation monitored the polling on 14 April as well.

There are 250 electoral districts where the 250 members of the assembly must be elected. Every citizen of 18 and over can vote. By means of

— 30 juillet: rétablissement des relations diplomatiques avec l'URSS, rompues depuis près de trente ans;

— 12 décembre: le Parti communiste albanais autorise le multipartisme. Légalisation du Parti démocratique.

En 1991

— 5 janvier: parution à Tirana du premier journal d'opposition *Rilindja Demokratikë* (Renouveau démocratique);

— 12 janvier: légalisation du Parti républicain (RPA), le troisième depuis le début décembre;

— 12 janvier: signature d'un accord de coopération économique albano-soviétique à long terme;

— 20 février: la statue géante de Enver Hoxha au centre de Tirana est abattue. Selon l'agence ATA, 108 prisonniers politiques sont libérés depuis le début du mois, portant le nombre des libérés à plus de 500 depuis le début de l'année;

— du 7 au 15 mars 1991, la Fédération internationale d'Helsinki pour les droits de l'homme effectue une enquête sur la situation des droits de l'homme dans le pays, au cours de laquelle elle visite plusieurs prisons;

— 9 mars: quelque 20 000 *boat people* albanais sont arrivés depuis le 20 février dans différents ports des Pouilles, en Italie, dont 15 000 à Brindisi;

— 15 mars: les relations diplomatiques entre l'Albanie et les Etats-Unis sont rétablies. Les Américains avaient rompu leurs relations avec Tirana en 1939, après l'invasion de l'Albanie par les troupes de Mussolini.

B. *La loi électorale et les partis politiques*

La loi sur les élections à l'Assemblée populaire prévoit un mode de scrutin à plusieurs tours relativement complexe. Au premier tour (dimanche 31 mars), ont été élus les candidats ayant obtenu plus de 50 % des suffrages. Dans le cas où personne n'a obtenu cette majorité, ne sont restés en lice, une semaine plus tard, que les deux premiers. Mais, si lors de ce second tour aucun d'entre eux n'a obtenu 25 % des voix des inscrits, les partis ont dû alors changer leurs candidats pour un troisième tour, voire un quatrième, etc. A noter qu'une délégation de l'Assemblée a suivi le déroulement du scrutin du 14 avril.

Il y a 250 zones électorales où devront être élus les 250 membres de l'assemblée. Tout citoyen âgé de 18 ans au moins peut voter. Des certificats

voting certificates it is possible for those who are not present in the constituency where they are registered to vote in a different district.

Pluralist electoral commissions have been set up at three levels: the central level, electoral districts and polling stations (approximately 6 000).

Eleven political parties and organisations put up candidates in the Albanian general election.

— The Party of Labour (in power): its position has been challenged for the first time since the aftermath of the war. It was founded with its present name in 1948 by Enver Hoxha and is led by the head of state, Ramiz Alia (aged 66), who recently dismissed certain conservative members. The main planks of his programme are separation of party and state, reform of the party at all levels and the introduction of market economy mechanisms to establish a mixed economy.

— The Democratic Party: this is the largest of the opposition parties, founded on 12 December 1990 following unprecedented student demonstrations. It is led by the economist Mr Gramoz Pashko, aged 36, and the heart specialist Dr Sali Berisha, aged 46. This party is committed to large-scale privatisation of industry and plans to establish a stock exchange. It also wants to facilitate investment by co-operatives and plans a series of social reforms, such as the reduction of weekly working hours.

— The Republican Party: this is the third largest party in Albania, officially set up two months ago and led by the historian Sabri Godo, aged 61. This party also wishes to lead the country to the market economy, but more gradually.

— The Agrarian Party: is putting up 37 candidates.

— Omonia (harmony): represents the Greek minority living in Southern Albania. It is putting up five candidates.

— The Ecologist Party: is putting up two candidates.

In addition to these parties a few organisations linked to the Party of Labour are involved in the elections. The Democratic Front, led until a few weeks ago by the widow of Enver Hoxha, fielded 120 candidates. These organisations also include the Union of Women, the Organisation of Communist Youth, the Organisation of Veterans and the Federation of Official Trade Unions.

C. *Meetings with the delegation*

After contacting their ambassadors during the evening of 28 March the members of the delegation took part in the following meetings:

de vote permettent à ceux qui ne se trouvent pas dans leur circonscription électorale de participer au scrutin dans une autre zone.

Des commissions électorales pluralistes ont été créées à trois niveaux: niveau central, zones électorales et bureaux de vote (6 000 environ).

Onze partis et organisations politiques ont présenté des candidats aux élections législatives albanaises.

— Le Parti du travail (PTA, au pouvoir): sa position est remise en question pour la première fois depuis le lendemain de la guerre. Fondé sous son nom actuel en 1948 par Enver Hoxha, il est dirigé par le chef de l'Etat, Ramiz Alia (66 ans), qui a récemment écarté des affaires certains conservateurs. Son programme prévoit notamment la séparation du parti et de l'Etat, une refonte du fonctionnement du parti à tous les niveaux, l'introduction des mécanismes d'économie de marché pour parvenir à une société d'économie mixte.

— Le Parti démocratique (PDA): le plus important des partis d'opposition, il a été fondé le 12 décembre dernier à la suite de manifestations étudiantes sans précédent. Il est dirigé par deux hommes, l'économiste Gramoz Pashko, 36 ans, et le cardiologue Sali Berisha, 46 ans. Ce parti s'est engagé à privatiser à grande échelle les entreprises et prévoit la création d'une bourse. Il veut en outre faciliter les investissements des coopératives. Il prévoit aussi une série de réformes sociales, comme la réduction du temps de travail hebdomadaire.

— Le Parti républicain: troisième parti d'Albanie, il a été officiellement créé voici deux mois et est dirigé par l'historien Sabri Godo, âgé de 61 ans. Ce parti veut aussi conduire le pays à l'économie de marché, mais à un rythme plus progressif.

— Le Parti agrarien présente trente-sept candidats.

— Omonia (concorde) représente la minorité grecque vivant dans le sud de l'Albanie. Il présente cinq candidats.

— Le Parti écologiste présente deux candidats.

Outre ces partis, quelques organisations parallèles au Parti du travail sont en lice: le Front démocratique — que dirigeait il y a encore quelques semaines la veuve d'Enver Hoxha, aura 120 candidats — l'Union des femmes, l'Organisation des jeunesses communistes, l'Organisation des anciens combattants, ainsi que la Fédération des syndicats officiels.

C. *Les entretiens de la délégation*

Après avoir pris contact avec leurs ambassadeurs dans la soirée du 28 mars, les membres de la délégation ont participé aux rencontres suivantes:

— Mr Rexhep Mejdani, Chairman of the Central Electoral Commission. Mr Mejdani explained the provisions of the electoral law and stated that by 28 March 1991 no official complaint about the elections had been received. Among the 1 074 candidates there were only 80 women. Mr Mejdani said that after the elections he wanted to return to his academic activities, hiding the fact that he was himself standing as a candidate for an organisation close to the Party of Labour. His wish was granted by the electors, since he was beaten in the first round.

— Mr Sali Berisha, Leader of the Democratic Party. Mr Berisha said that, whatever the result of the election, there was no possibility of a coalition with the Party of Labour. The election campaign had been irregular and the opposition had been at a disadvantage, particularly in the media.

At the delegation's request Mr Berisha offered us the services of a guide-interpreter belonging to his party so that we could monitor the polling on 31 March more effectively.

— Mr Muhamet Ismail Kapllani, Foreign Minister. Mr Kapllani is a committed European who expressed the hope that diplomatic relations between Albania and the United Kingdom would quickly be re-established. He too was beaten in the first round of the elections.

— Mr Fatos Thanas Nano, Prime Minister, who informed the delegation of his determination to proceed rapidly with economic reforms, that is denationalisation, encouragement of foreign investment and price reforms.

— Electoral meetings of Mr Ramiz Alia, President of the Republic (between 1 000 and 2 000 people in the Conference Hall) and the Democratic Party (nearly 50 000 people on the university campus).

— Mr Ramiz Alia, at a reception and dinner given in honour of the delegation from the Parliamentary Assembly and the European Parliament.

— Mr Dede, Secretary of the Party of Labour, who said that there were now no more political prisoners in Albania. Adoption of the new draft constitution would entail approval by two-thirds of the members of the People's Assembly.

— Mr Sabri Godo, President of the Republican Party, and Mr Vangjush Gambeta, editor of the newspaper *The Republic.*

— The Albanian Red Cross.

— Mr Genc Sulcebe, Director of the Institute of Paediatric Medicine, who showed the delegation round his clinic and explained the problems of hospitals in Albania, that is a shortage of medical equipment (beds, syringes, etc,), the infrequency of exchanges with foreign doctors and incompetent hospital management.

— M. Rexhep Mejdani, président de la Commission centrale des élections, a expliqué les dispositions de la loi électorale et a déclaré qu'elle n'avait reçu au 28 mars 1991 aucune réclamation officielle. Parmi les 1 074 candidats, il y avait quelque 80 femmes. M. Mejdani a déclaré qu'après les élections il souhaitait retourner à ses activités à l'université, en dissimulant qu'il était lui-même candidat d'une organisation proche du Parti du travail. Son vœu a été exaucé par les électeurs, car il a été battu au premier tour.

— M. Sali Berisha, dirigeant du Parti démocratique. Pour lui, quel que fût le résultat du scrutin, une coalition avec le Parti du travail était exclue. La campagne électorale ne s'est pas déroulée régulièrement et l'opposition a été défavorisée, notamment dans les médias.

A la demande de la délégation, M. Berisha a mis à notre disposition une guide-interprète de son parti pour nous permettre de suivre plus efficacement le scrutin du 31 mars.

— M. Muhamet Ismail Kapllani, ministre des Affaires étrangères, Européen convaincu, a souhaité que soient rapidement renouées des relations diplomatiques entre l'Albanie et le Royaume-Uni. Lui aussi a été battu au premier tour des élections.

— M. Fatos Thanas Nano, Premier ministre, a fait part à la délégation de sa volonté de procéder rapidement à des réformes économiques : dénationalisation, encouragement des investissements étrangers et réforme des prix.

— Meetings électoraux de M. Ramiz Alia, Président de la République (1 000 à 2 000 personnes au Palais des congrès) et du Parti démocratique (près de 50 000 personnes sur le campus de l'Université).

— M. Ramiz Alia, au cours d'une réception et d'un dîner offerts en l'honneur de la délégation de l'Assemblée parlementaire et du Parlement européen.

— M. Dede, secrétaire du Parti du travail, a déclaré qu'à présent il n'y avait plus de prisonniers politiques en Albanie. Quant au nouveau projet de Constitution, son adoption nécessitera l'aval de deux tiers des députés.

— M. Sabri Godo, président du Parti républicain, et M. Vangjush Gambeta, rédacteur en chef du journal *La République.*

— La Croix-Rouge albanaise.

— M. Genc Sulcebe, directeur de l'Institut de pédiatrie, a fait visiter sa clinique à la délégation et a expliqué les problèmes des hôpitaux en Albanie : manque d'équipement médical (lits, seringues, etc.), rareté des échanges avec les médecins étrangers et incompétence dans la gestion des hôpitaux.

The delegation wanted to hold talks with representatives of other parties, but it was not possible to organise these meetings, which is understandable in the run-up to an election.

On Monday 1 April the delegation held a press conference, organised by Mr Guglielmi, attended by about a hundred Albanian and foreign journalists.

D. *The election campaign and the poll on 31 March*

1. *The election campaign*

During its visit in mid-March the International Helsinki Federation noted that "the newly emerged political opposition parties lacked basic resources such as sufficient newsprint for their party newspapers and sufficient vehicles to campaign in the countryside, and that their coverage in the broadcast media's news had been extremely limited and one-sided in the light of the ruling party's continued dominance of radio and television. These limitations assume heightened importance given the exceptionally short campaign period and the recent founding of the opposition parties".

It should be noted in this connection that a few weeks before the poll on 31 March the government appointed a new director of radio and television, Mr Fatmir Kumbaro, known for his very close links with the party in power.

The Democratic Party, for its part, publicly denounced the difficulties facing its candidates during the electoral campaign (violence, lack of vehicles, etc.), in particular in Permet, Badelonje, Berat and Upper Selce.

However, with only a few days to go before polling day, our delegation was astonished by the spirit of tolerance and calm prevalent among the population, and by the diversity of opinions in a country which had experienced forty-five years of oppression.

2. *The poll on 31 March*

In order to monitor the poll most effectively the delegation split into five groups.

Mrs Lentz-Cornette and Mr Dufour, accompanied by the interpreter from the Democratic Party, visited Krujë, Borizana, Fush-Krujë, Mamuros, Lac, Lezhë and Shkodër in northern Albania, where they visited about ten polling stations. The impression received, even by the representative of the opposition party, was of a properly conducted election: sealed voting slips, representation of the various parties on the electoral commissions, provision of one main ballot box and one mobile box (for those unable to move), use of individual polling booths and a good atmosphere in polling stations.

La délégation a souhaité s'entretenir avec des représentants des autres partis, mais ces rencontres n'ont pas pu être organisées, ce qui se comprend à la veille d'un scrutin.

Le lundi 1er avril, la délégation a tenu une conférence de presse, organisée par M. Guglielmi, à laquelle ont participé quelque cent journalistes albanais et étrangers.

D. *La campagne électorale et le scrutin du 31 mars*

1. *La campagne électorale*

Au cours de sa visite de la mi-mars, la Fédération internationale d'Helsinki a noté que «les partis d'opposition, nouvellement créés, manquaient de ressources matérielles élémentaires comme du papier pour leurs journaux ou des véhicules pour faire campagne en zone rurale, et que leur traitement dans les journaux radiophoniques et télévisés était extrêmement restreint et partial car le parti au pouvoir gardait la maîtrise de ces médias. Ces restrictions ont une importance accrue en raison de l'exceptionnelle brièveté de la campagne électorale et de la jeunesse des partis d'opposition».

Il faut noter à cet égard que le gouvernement a nommé, quelques semaines avant le scrutin du 31 mars, un nouveau directeur de la radio et de la télévision, M. Fatmir Kumbaro, connu pour ses liens très étroits avec le parti au pouvoir.

Le Parti démocratique, de son côté, a publiquement dénoncé les difficultés que rencontraient ses candidats dans leur campagne électorale (violences, manque de voitures, etc.), notamment à Permet, Badelonje, Berat et Upper Selce.

A quelques jours du scrutin, notre délégation a toutefois été étonnée par l'esprit de tolérance et de calme régnant dans la population, ainsi que par la diversité des opinions dans un pays qui a connu quarante-cinq ans de répression.

2. *Le scrutin du 31 mars*

Pour suivre au mieux le déroulement du scrutin, la délégation s'est divisée en cinq groupes.

Mme Lentz-Cornette et M. Dufour, accompagnés de l'interprète du Parti démocratique, se sont rendus dans le nord du pays à Krujë, Borizana, Fush-Krujë, Mamuros, Lac, Lezhë et Shkodër, où ils ont visité une dizaine de bureaux de vote. L'impression recueillie, même par la représentante du parti d'opposition, a été celle d'une grande régularité: listes de candidats cachetées, représentation des différents partis dans les commissions électorales, présence d'une urne principale et d'une urne mobile (pour ceux qui ne peuvent se déplacer), utilisation des isoloirs, bonne ambiance dans les bureaux de vote.

During this visit the chairman of the delegation was able to attend an Easter mass celebrated in a cemetery by a priest who had been imprisoned for more than twenty-five years, Don Jubani.

Mr Pangalos and Mr Speed travelled to southern Albania, where the Greek minority lives, via the port of Durrës. In the Gjirokastër area they visited about ten polling stations both in urban areas and villages, which is especially important as 65% of Albanians live in rural areas. They noted in particular that reception of Greek television had been interrupted for a month and that candidates of the Omonia movement were not permitted to stand outside the region. The explanation given was that this movement is not a political party and that its candidates could still have stood as independent candidates (300 signatures necessary). They noted that voting slips were printed in Greek and Albanian and did not observe any major irregularities.

Mr Eser and Mr Guglielmi visited numerous polling stations in Tirana (where they observed a demonstration in front of a polling station because voting slips had not been sealed) and eastern Albania.

Mr André visited Elbasan, Petice and several other towns and villages in the south-east. In several villages the population refused to vote ("We are not going to vote for them because we are hungry"). The staff at some polling stations were on strike and no documents were available.

Mr Pfuhl visited fourteen polling stations in the south-east in Elbasan, Labinot, Librazhd, Fshat-Prenjas, Pogradec, Zervaska, Korcë and Hotolisht. In spite of the fact that the electoral registers were not always up to date, since some electors had forgotten to register, no major irregularity was observed.

After polling closed the delegation observed the count in several polling stations, notably in the Tirana constituency where the President of the Republic, Mr Ramiz Alia, was standing. Part of the delegation was present from the beginning to the end of the count in polling station 218, where the procedure followed was perfectly regular. The best proof of this is that Mr Ramiz Alia obtained 30% of the votes cast at this polling station as opposed to 65% cast for his Democratic Party opponent, Mr Franko Krroqi.

It should also be noted that, in addition to the President of the Republic, the Chairman of the Central Electoral Commission and the Foreign Minister were also beaten in the first round, while the Prime Minister faces a second round run-off. Although the delegation was not able to observe polling in the 6 000 polling stations open on 31 March, it is able to state that in the polling stations

Au cours du déplacement, la présidente de la délégation a pu assister à une messe de Pâques célébrée dans un cimetière par un prêtre qui avait été emprisonné pendant plus de vingt-cinq ans, Don Jubani.

MM. Pangalos et Speed se sont rendus dans le sud du pays où réside la minorité grecque, en passant par le port de Durrës. Dans la région de Gjirokastër, ils ont visité une dizaine de bureaux de vote tant en zone urbaine que dans les villages, ce qui est d'autant plus important que 65 % de la population albanaise vit en zone rurale. Ils ont notamment constaté que la télévision grecque n'était plus reçue depuis un mois et que les candidats du mouvement Omonia n'avaient pas le droit de se présenter en dehors de la région. L'explication donnée est que ce mouvement ne constitue pas un parti politique et que ses candidats avaient néanmoins la possibilité de se présenter comme candidats indépendants (300 signatures nécessaires). Ils ont pu constater que les bulletins étaient imprimés en grec et en albanais, et n'ont pas constaté d'irrégularités majeures.

MM. Eser et Guglielmi ont visité de nombreux bureaux de vote à Tirana (où ils ont assisté à une manifestation devant un bureau de vote en raison de bulletins non cachetés) et dans l'est du pays.

M. André s'est rendu à Elbasan, Petice et plusieurs autres villes et villages du sud-est du pays. Dans plusieurs villages, la population a refusé de voter: « Nous ne voterons pas pour eux, car nous avons faim! » Des bureaux de vote étaient en grève et aucun document disponible.

M. Pfuhl a visité quatorze bureaux de vote dans le sud-est du pays à Elbasan, Labinot, Librazho, Fshat-Prenjas, Pogradec, Zervaske, Korcë et Hotolisht. Malgré le fait que toutes les listes électorales n'étaient pas complètes, certains électeurs ayant oublié de s'inscrire, aucune irrégularité majeure n'a pu être observée.

A l'issue du scrutin, la délégation a observé le dépouillement des votes dans plusieurs bureaux de vote, notamment dans la circonscription où se présentait le Président de la République, M. Ramiz Alia, à Tirana. Une partie de la délégation a assisté du début à la fin au décompte des voix dans le bureau 218 où la procédure suivie a été parfaitement régulière. La meilleure preuve en est que, dans ce bureau, M. Ramiz Alia a obtenu 30 % des voix contre 65 % à son adversaire du Parti démocratique, M. Franko Krroqi.

Il faut noter par ailleurs qu'ont été battus au premier tour, à part le Président de la République, le président de la Commission électorale centrale et le ministre des Affaires étrangères, alors que le Premier ministre se trouvait en ballotage. Même si la délégation n'a pas pu observer le déroulement du scrutin dans les 6 000 bureaux de vote ouverts le 31 mars, elle est en mesure de

it visited the election was conducted correctly, freely and democratically.

E. *Results of the first round*

According to information given by the Albanian Foreign Ministry on 3 April 1991, the participation rate was 98,8%. The results were:

— Party of Labour: 64,8% of the votes cast, 162 seats;

— Democratic Party: 26% of the votes cast, 65 seats;

— Omonia: 3 seats;

— Organisation of Veterans: 1 seat.

A second round is held on 7 April 1991 in 13 electoral districts.

F. *Conclusions drawn by the delegation*

The delegation which monitored the elections of 31 March 1991 in Albania was the first from the Parliamentary Assembly to make an official visit to that country, from 28 March to 1 April 1991. It wishes first of all to pay tribute to the Albanian authorities for their hospitality and their competent organisation of the visit.

After discussions with the President of the Republic, the Prime Minister, the Foreign Minister, the Chairman of the Central Electoral Commission, representatives of the main parties involved, the Church, the Red Cross and hospital administrators, the delegation realised the strength of the Albanians' determination to regain their identity as Europeans.

With regard to the election itself, the delegation noted the difficulties encountered by the opposition parties in trying to conduct an election campaign, especially in the rural areas where 65% of Albanians live.

It was shocked by the fact that the Chairman of the Central Electoral Commission was himself a candidate (he even gave a televised press conference at 2 p.m. on polling day) and that the Director of Radio and Television, appointed only a few weeks before the elections, was a close associate of the party in power.

However, while visiting some sixty voting stations in Tirana and many other parts of the country it did not note any major irregularities in the conduct of polling or the count. It noted that the President of the Republic, the Foreign Minister and the Chairman of the Central Electoral Commission were all defeated, a fact which contributes

déclarer que, là où elle a été présente, les opérations de vote se sont déroulées de manière correcte, libre et démocratique.

E. *Les résultats du premier tour*

Selon les données fournies par le ministère albanais des Affaires étrangères, le 3 avril 1991, la participation au scrutin du 31 mars a été de 98,8 %. Les résultats sont:

— Parti du travail: 64,8 % des voix, 162 sièges;

— Parti démocratique: 26 % des voix, 65 sièges;

— Omonia: 3 sièges;

— Organisation des anciens combattants: 1 siège.

Un second tour est organisé le 7 avril 1991 dans treize circonscriptions électorales.

F. *Conclusions*

La délégation qui a suivi le déroulement des élections du 31 mars 1991 en Albanie a été la première de l'Assemblée parlementaire à se rendre officiellement dans ce pays, du 28 mars au 1er avril 1991. Elle tient tout d'abord à rendre hommage aux autorités albanaises pour leur accueil, leur hospitalité et leur compétence dans l'organisation de la mission.

Après avoir eu des entretiens avec le Président de la République, le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le président de la Commission centrale des élections, les représentants des principaux partis en lice, de l'Eglise, de la Croix-Rouge et des milieux hospitaliers, la délégation a pu se rendre compte de la volonté des Albanais de redevenir européens.

S'agissant du déroulement des élections, elle a pris connaissance des difficultés des partis de l'opposition pour mener leur campagne électorale, surtout dans le milieu rural où habitent 65 % de la population albanaise.

Elle a été choquée par le fait que le président de la Commission centrale des élections était lui-même candidat (de plus, il a donné une conférence de presse télévisée le jour même du scrutin à 14 heures) et que le directeur de la radio et de la télévision, nommé à peine quelques semaines avant les élections, était un proche du pouvoir.

Toutefois, après avoir visité une soixantaine de bureaux de vote à Tirana et dans de nombreuses régions du pays, elle n'a pas constaté d'irrégularités majeures dans le déroulement du scrutin et dans le dépouillement des votes. Elle a relevé que ni le Président de la République, ni le ministre des Affaires étrangères, ni le président de

to the impression that the elections of 31 March were free elections.

Consequently, it concludes that these elections, while not totally fair, particularly during the election campaign, can be regarded as free and democratic, especially if compared to the 1987 elections in which, out of 1,8 million voters, the single party obtained 100% of the votes (only one vote against).[1]

The delegation will closely monitor developments in Albania, a country so often forgotten by Europe, and is aware of the difficulties in store. Political resentment among part of the opposition disappointed by the result of the elections, the poverty of the population and conflict in Kosovo together form an explosive mixture.

Consequently, as soon as the formal conditions for attribution of special guest status have been satisfied, that is expression of interest by the country concerned, accession to and compliance with United Nations and CSCE instruments concerning human rights, the Assembly has a duty to take back into the bosom of the European family the last country in Central or Eastern Europe which still has no official status in its ranks, namely Albania.

Part II

Report of the second delegation of observers
(11-15 April 1991)

Membership:

Mr Andrew Bowden (United Kingdom, Conservative), Chairman and Rapporteur;
Mr Karl Ahrens (Germany, Socialist);
Mr Hallgrimm Berg (Norway, Conservative);
Mr Huib Eversdijk (Netherlands, Christian Democrat);
Mr Olaf Feldmann (Germany, Liberal);
Mr Victor Ruffy (Switzerland, Socialist);
Mr John Hartland, Secretary to the Social, Health and Family Affairs Committee.

A. *Circumstances of the second visit*

1. As indicated in Section B of the first delegation's report, the electoral law introduced a relatively complicated system, providing not only for a second round where no absolute majority was reached on the first, but for further voting with new candidates in constituencies where none (or only one, who could then remain a candidate) had reached a 25% threshold on the first.

1. According to the information given in the 1989 edition of *The Statesman's Yearbook.*

la Commission centrale des élections n'ont été élus, ce qui contribue à l'impression que les élections du 31 mars ont été libres.

Elle en conclut donc que ces élections, à défaut d'être tout à fait équitables, notamment au cours de la campagne électorale, peuvent être considérées comme libres et démocratiques, surtout si on les compare à celles de 1987 où, sur 1,8 million d'électeurs, le parti unique a obtenu 100 % des votes (1 seule voix contre)[1].

La délégation suivra de près l'évolution de la situation en Albanie, ce pays si souvent oublié par l'Europe, et est consciente des difficultés qui l'attendent. Le ressentiment politique de la part d'une opposition déçue du résultat des élections, la pauvreté de la population et le conflit au Kosovo constituent un mélange explosif.

C'est pourquoi, dès que les conditions formelles seront réunies pour l'attribution du statut d'invité spécial — manifestation de l'intérêt, adhésion et respect des instruments relatifs aux droits de l'homme conclus dans le cadre de l'ONU et de la CSCE — l'Assemblée se doit d'intégrer au sein de la famille européenne le dernier pays d'Europe centrale ou de l'Est qui ne dispose encore d'aucun statut en son sein, à savoir l'Albanie.

Partie II

Rapport de la deuxième délégation d'observateurs
(11-15 avril 1991)

Composition:

M. Andrew Bowden (Royaume-Uni, conservateur), président et rapporteur;
M. Karl Ahrens (Allemagne, socialiste);
M. Hallgrimm Berg (Norvège, conservateur);
M. Huib Eversdijk (Pays-Bas, chrétien démocrate);
M. Olaf Feldmann (Allemagne, libéral);
M. Victor Ruffy (Suisse, socialiste);
M. John Hartland, secrétaire de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille.

A. *Circonstances de la deuxième visite*

1. Comme l'indique le titre B du rapport de la première délégation, la loi électorale a introduit un système relativement complexe, qui prévoit non seulement un second tour dans le cas où une majorité absolue ne s'est pas dégagée lors du premier tour, mais aussi un autre scrutin avec de nouveaux candidats dans les circonscriptions où aucun n'a atteint le seuil de 25 % au premier tour (à supposer qu'un seul l'ait atteint, il est alors habilité à se représenter).

1. Selon les informations données par *The Statesman's Yearbook* de 1989.

2. With further voting expected accordingly in an unspecifiable number of constituencies after the second round (7 April 1991) — voting which might determine whether the ruling party reached the key threshold of a two-thirds majority (167 seats) in the new 250-seat Assembly — the Bureau provisionally scheduled the visit of its second delegation of observers for 14 April 1991. In the light of first-round results and the observations of the first delegation, the second delegation agreed to maintain this schedule.

3. The first-round results are set forth in Section E of the first delegation's report. The second round, in eighteen constituencies with just one left over for 14 April, gave rise to the following composition of the new Assembly:

— ruling Party of Labour: 168 seats;

— Democratic Party: 75 seats;

— Omonia (Greek minority): 5 seats;

— Organisation of Veterans: 1 seat.

The outstanding constituency to be voted in on 14 April (Lushnje) was programmed into the delegation's visit. It was won by the Party of Labour. With the outcome of the election known and perfectly clear in advance of our arrival, our meetings and discussions were focused primarily on assessing allegations of unequal conditions of campaigning; of intimidation of the opposition, in particular the shootings in Skodra on 2 April 1991; and on immediate post-election conditions and prospects.

4. Our impressions (with various members arriving at different parts of the programme) evolved considerably during the five-day visit. Accordingly it is probably best to present them chronologically. They are concordant with those of the first delegation, as set forth in the report of Mr Pfuhl. They are based however on a great deal of additional information, which may help the Parliamentary Assembly to respond appropriately in due course and in the light of further developments to any expression of interest on the part of Albania's new assembly in the attribution of special guest status.

B. *Programme*

5. Thursday evening, 11 April

Mr Rexhep Mejdani, Chairman of the Electoral Commission, presented the results of the second round of voting. He gave an analysis of the total outcome, presenting a startling disparity between town and country — most towns and cities being won by the opposition. He admitted

2. Avec un nouveau scrutin prévu en conséquence après le second tour (7 avril 1991) dans un nombre de circonscriptions impossible à préciser, scrutin qui pouvait déterminer si le parti au pouvoir avait atteint le score clé (167 sièges) lui donnant la majorité des deux tiers dans la nouvelle assemblée de 250 sièges, le Bureau avait provisoirement fixé au 14 avril 1991 la visite de sa deuxième délégation. A la lumière des résultats du premier tour et des observations de la première délégation, la deuxième délégation a convenu de maintenir ce calendrier.

3. Les résultats du premier tour sont indiqués dans le titre E du rapport de la première délégation. Le second tour, limité à dix-huit circonscriptions avec des élections prévues dans une seule au 14 avril, a abouti à une nouvelle assemblée ainsi composée:

— Parti du travail (au pouvoir): 168 sièges;

— Parti démocratique: 75 sièges;

— Omonia (minorité grecque): 5 sièges;

— Organisation des anciens combattants: 1 siège.

La circonscription en suspens où des élections devaient avoir lieu le 14 avril (Lushnje) figurait au programme de la visite. La majorité y a été obtenue par le Parti du travail. L'issue des élections étant connue et parfaitement claire avant notre arrivée, notre réunion et le débat ont été axés sur l'appréciation des allégations relatives à l'inégalité des conditions lors de la campagne; à l'intimidation de l'opposition, en particulier lors de la fusillade de Skodra, le 2 avril 1991; aux conditions et perspectives postélectorales immédiates.

4. Nos impressions (avec l'arrivée de différents membres selon les parties du programme) ont considérablement évolué au cours de notre visite de cinq jours et il est sans doute préférable, pour cette raison, de les présenter chronologiquement. Elles concordent avec celles de la première délégation, telles qu'elles sont exposées dans le rapport de M. Pfuhl. Elles se fondent, cependant, sur de nombreuses informations complémentaires qui pourraient aider l'Assemblée parlementaire à avoir la réaction appropriée, en temps utile et compte tenu des derniers développements, si la nouvelle Assemblée albanaise manifestait son intérêt pour l'obtention du statut d'invité spécial.

B. *Programme*

5. Soirée du jeudi 11 avril

M. Rexhep Medjani, président de la Commission centrale des élections, a présenté les résultats du second tour. Il a analysé les chiffres globaux, et cette analyse a montré une disparité frappante entre les villes et la campagne — l'opposition l'ayant emporté dans la plupart des villes. Il

that he had stood himself as a candidate for the elections for an organisation close to the ruling party. So, he said, had other members of the Electoral Commission — both for the ruling party and the opposition.

This was our first intimation that, if the need for a move to political pluralism in the sense of a multi-party democracy is well understood and indeed now being met, there is progress yet to be made in understanding the need for institutional pluralism as an indispensable complement — without which basic rights and freedoms will always be at risk.

6. Friday 12 April

6.1. The German Chargé d'affaires, Mr Christian Nakonz, said that 3 200 refugees had been taken in by his country — since when the German Embassy had been closed. We learnt subsequently that the Greek Embassy was issuing 600 visas each day. We are grateful to Mr Nakonz for help in arranging several parts of our programme, for hospitality extended in the course of our visit and for arranging briefings with other members of the diplomatic corps in Tirana.

6.2. The following points emerged from talks with Mr Kleanthi Koci, Head of the Supreme Court and Secretary General of the Drafting Committee for the Constitution:

— progress towards democratisation could go no further under the present constitution;

— such progress was indispensable to the granting of much-needed foreign credits and the establishment of "joint ventures" with foreign companies for the development of Albania's economy;

— the new draft constitution, to be adopted as soon as possible by the new assembly (due to convene in the afternoon of Monday 15 April), was the outcome of widespread consultations and aimed to guarantee basic rights and freedoms according to UN, CSCE and Council of Europe standards;

— prison conditions (which had been the focus of attention of a recent visit of the International Helsinki Federation for Human Rights, 7-15 March) needed to be assessed in relation to the real conditions of life in many parts of Albania.

Albania, however, is the antithesis of an "information society". No copy of the draft constitution in any language but Albanian could be

a admis qu'il s'était lui-même présenté aux élections dans le cadre d'une organisation proche du parti au pouvoir. Il en était de même, a-t-il ajouté, pour les autres membres de la Commission centrale des élections — tant pour le parti au pouvoir que pour l'opposition.

Cette indication a été le premier élément qui nous a donné à penser que, si l'on comprend bien la nécessité d'un passage au pluralisme politique au sens d'une démocratie multipartite, cette condition étant d'ailleurs remplie, il reste beaucoup à faire pour saisir que le pluralisme institutionnel en est le complément indispensable, sans lequel le respect des droits et des libertés fondamentales ne sera pas garanti.

6. Vendredi 12 avril

6.1. Le chargé d'affaires allemand, M. Christian Nakonz, a déclaré que son pays avait accueilli 3 200 réfugiés; après quoi l'ambassade allemande a été fermée. Nous avons appris ensuite que l'ambassade de Grèce délivrait 600 visas par jour. Nous avons été reconnaissants à M. Nakonz de l'aide qu'il nous a apportée dans l'organisation de plusieurs parties du programme, de l'hospitalité qu'il nous a offerte et des rencontres qu'il nous a permis de faire avec d'autres membres du corps diplomatique de Tirana.

6.2. Il est ressorti d'entretiens avec M. Kleanthi Koci, président de la Cour suprême et secrétaire général de la Commission de rédaction de la Constitution que:

— les progrès vers la démocratisation ne pouvaient se poursuivre en application de la présente Constitution;

— de tels progrès étaient indispensables pour obtenir — et le pays en a grand besoin — des fonds étrangers et des coentreprises (*joint-ventures*) avec des sociétés étrangères, afin de développer l'économie albanaise;

— le projet de nouvelle Constitution, devant être adopté dès que possible par l'assemblée élue (dont la convocation était prévue pour l'après-midi du lundi 15 avril), était l'aboutissement de larges consultations et tendait à garantir les droits et les libertés fondamentales selon les normes de l'ONU, de la CSCE et du Conseil de l'Europe;

— les conditions de détention (sur lesquelles l'attention s'était concentrée lors d'une visite récente de la Fédération internationale d'Helsinki pour les droits de l'homme, du 7 au 15 mars) demandaient à être appréciées en liaison avec les conditions de vie courantes dans beaucoup de régions d'Albanie.

L'Albanie, toutefois, présente l'antithèse d'une société d'information. Les autorités n'ont pu mettre à notre disposition aucun exemplaire du

made available to us by the authorities. Leaders of the Democratic Party said that the text in Albanian had only been available to them four days earlier. As newly-elected members of the assembly, they had no idea of their rights, immunities and emoluments. Even by the end of our visit (15 April) no figures of voting in the constituencies were available.

6.3. Mr Petraq Pojani, Director of Multilateral Co-operation at the Foreign Ministry, stressed the urgency of contacts with the Council of Europe. What would be the response to Albania's request for the visit of a delegation of the Commission for Democracy through Law? Would Albania be invited to the prospective CSCE debate at the summer meetings of the Parliamentary Assembly in Helsinki (25 June)?

6.4. Mr Fatmir Kumbaro, Director General of Radio and Television, admitted to being a member of the ruling party. But he said radio and television would soon be placed under the authority of the new assembly, no longer under government. He could not say what budget he had at his disposal.

7. Saturday 13 April

7.1. Dr Sali Berisha and Mr Gramoz Pashko, Leader and Deputy Leader of the opposition Democratic Party, were clearly under stress and alleged that they and their supporters were subjected to a campaign of intimidation. The results of the election, however, were a victory. The ruling Party of Labour was disheartened. Hence the call for a coalition government, a call which they had no intention of heeding. Moreover, the seventy-five Democratic elected members of the new assembly would boycott its proceedings until the shootings in Skodra of 2 April 1991 (leading to four deaths and up to fifty or sixty wounded) were properly investigated, with a view to arrests and charges.

We represented strongly the disadvantages of this position from an international standpoint — notably in respect of the attribution of special guest status to the Albanian Assembly, in that no delegation not including representatives of the opposition was likely to be found acceptable by the Parliamentary Assembly. Their participation in such a delegation would give them access to a broad range of sympathetic international parliamentary and public opinion.

Our impression when we left was that their position was inflexible — unless significant moves were made by the government. They had no confidence in the composition and functioning of the Skodra commission of inquiry. They bitterly resented the government's accusation that the

projet de Constitution dans une langue autre que l'albanais. Les dirigeants du Parti démocratique ont déclaré que le texte en albanais ne leur avait été communiqué que quatre jours auparavant. En tant que parlementaires nouvellement élus, ils n'avaient aucune idée de leurs droits, de leurs immunités et de leurs émoluments. Même à la fin de notre visite (15 avril), les chiffres concernant les résultats des votes dans les circonscriptions n'étaient pas disponibles.

6.3. M. Petraq Pojani, directeur de la coopération multilatérale au ministère des Affaires étrangères, a souligné l'urgence des contacts avec le Conseil de l'Europe. Quelle serait la réaction à la demande de l'Albanie sollicitant la visite d'une délégation de la Commission européenne pour la démocratie par le droit? L'Albanie sera-t-elle invitée au débat sur la CSCE envisagé pendant les sessions d'été de l'Assemblée parlementaire, à Helsinki (25 juin)?

6.4. M. Fatmir Kumbaro, directeur général de la radio et de la télévision, a admis être membre du parti au pouvoir. Toutefois, a-t-il précisé, la radio et la télévision seraient placées prochainement sous l'autorité de la nouvelle assemblée et non plus du gouvernement. Il n'a pu indiquer quel était le budget dont il disposait.

7. Samedi 13 avril

7.1. Le Dr Sali Berisha et M. Gramoz Pashko, président et vice-président du Parti démocratique d'opposition, étaient manifestement tendus et ont déclaré qu'eux-mêmes et leurs partisans subissaient une campagne d'intimidation. Toutefois, les résultats des élections étaient une victoire. Le Parti du travail au pouvoir était découragé, d'où l'appel à un gouvernement de coalition, dont ils n'avaient pas l'intention de tenir compte. En outre, les soixante-quinze membres du Parti démocratique de la nouvelle assemblée en boycotteraient les débats tant que la fusillade de Skodra, le 2 avril 1991 (qui avait fait 4 morts et 50 à 60 blessés) n'aurait pas donné lieu à une enquête appropriée, en vue d'arrestations et d'inculpations.

Nous avons mis l'accent sur les inconvénients de cette position d'un point de vue international, notamment en ce qui concerne l'attribution du statut d'invité spécial à l'Assemblée albanaise, en ce sens qu'une délégation qui ne comprendrait pas les représentants de l'opposition ne pouvait être jugée acceptable par l'Assemblée parlementaire. La participation de ce parti à la délégation lui donnerait accès à un courant de sympathie dans l'opinion parlementaire et publique internationale.

Nous avons eu l'impression, lors de notre départ, que la position des intéressés était inflexible — à moins d'initiatives notables de la part du gouvernement. Les membres du Parti démocratique n'avaient pas confiance dans la composition et le fonctionnement de la commission d'enquête

Democratic Party had planned and provoked the situation which led to the shootings. To take part in the new assembly until the shootings were properly investigated would be to betray the memory of their fallen friends and colleagues.

7.2. Mr Abdyl Backa, Economic Secretary of the ruling Party of Labour, explained Albania's current desperate economic difficulties. Several dry years in succession had diminished export revenue from farm produce and hydro-electricity. Arrangements under the rouble- and barter-based Comecon had collapsed. Imports now had to be paid for in foreign currency. Factories were at a standstill for lack of raw materials. Yet wages were being maintained at 80%. This was inflationary, but no other solution was possible at Albania's level of social and economic development. A pluralistic political system was essential to getting foreign credits and making the transition to a market economy. But "shock therapy" leading to up to half a million unemployed was inconceivable.

7.3. Newly-elected assembly members representing the Democratic Party in Skodra spoke with our delegation that afternoon. Dr Ali Spahia, Mr Xhemal Uruci and Mr Genc Pollo said they had taken part the previous day in seven hours of unproductive discussion with the government on the progress of the inquiry. They saw no alternative to a boycott of the new assembly. They made the following representation of events in Skodra on 1 and 2 April 1991.

On 1 April there were large-scale demonstrations in front of the Labour Party headquarters, following rumours that the official figures for Democratic Party support in the first round of elections in Skodra were unbelievably low. Large-scale manipulation was accordingly thought to have occurred. The authorities had called on Mr Pjeter Arbnori, Chairman of the Democratic Party in Skodra (and also a member of the new assembly), to help ensure that the demonstration (unauthorised, and accordingly unlawful) remained under control. It finally dispersed at 2.30 the following morning.

The working day in Albania is from 7 a.m. to 3 p.m. At 7.30 in the morning of 2 April, a hundred or so pupils from the Jordan Misja and twenty-nine Nentoki high schools started a spontaneous sit-in with some of their teachers in front of the Labour Party headquarters. It started to attract a crowd of onlookers. Security Police Chief Capacev Taci despatched a letter to Mr Arbnori at Democratic Party headquarters, requiring him to

de Skodra. Ils éprouvaient beaucoup d'amertume et de ressentiment face à l'accusation du gouvernement d'après laquelle le Parti démocratique aurait provoqué la situation qui a mené à la fusillade. La participation à la nouvelle assemblée tant que ces événements n'auraient pas fait l'objet d'une enquête appropriée équivaudrait à trahir la mémoire de leurs amis et collègues abattus.

7.2. M. Abdyl Backa, secrétaire aux affaires économiques du Parti du travail au pouvoir, a exposé les énormes difficultés économiques auxquelles l'Albanie est en proie actuellement. Plusieurs années de sécheresse consécutives ont réduit les revenus provenant de l'exportation de produits agricoles et de l'hydro-électricité. Les structures du Comecon, basées sur le rouble et le troc, se sont effondrées. Désormais, les importations doivent être payées en devises. Dans les usines, la production est arrêtée par manque de matières premières. Malgré cela, les salaires sont maintenus à 80 %. Une telle situation est inflationniste, mais aucune autre solution ne peut être envisagée, compte tenu des conditions économiques et sociales en Albanie. Un régime politique pluraliste est essentiel pour obtenir des crédits de l'étranger et négocier le passage vers une économie de marché. Une «thérapie de choc» engendrant un demi-million de chômeurs est toutefois inconcevable.

7.3. Des membres de l'assemblée venant d'être élus et représentant le Parti démocratique à Skodra se sont entretenus avec notre délégation cet après-midi. Le Dr Ali Spahia, M. Xhemal Uruci et M. Genc Pollo ont affirmé avoir participé la veille à une discussion de sept heures avec le gouvernement sur les progrès de l'enquête, sans résultat. Ils ne voient pas d'autre solution qu'un boycott de la nouvelle assemblée. Ils ont fourni la description suivante de ce qui s'est passé à Skodra les 1er et 2 avril 1991.

Le 1er avril, d'importantes manifestations ont eu lieu devant le siège du Parti du travail, à la suite de rumeurs selon lesquelles les chiffres officiels des suffrages obtenus par le Parti démocratique, au premier tour des élections à Skodra, étaient incroyablement faibles. On a donc pensé qu'il y avait eu des manipulations à grande échelle. Les autorités ont lancé un appel à M. Pjeter Arbnori, président du Parti démocratique à Skodra (et également membre de la nouvelle assemblée), pour aider à s'assurer que la manifestation (non autorisée et, par conséquent, illégale) ne donne lieu à aucun débordement. Les manifestants se sont finalement dispersés le lendemain à 2 h 30 du matin.

En Albanie, la journée de travail commence à 7 heures et se termine à 15 heures. Le matin du 2 avril, à 7 h 30, une centaine d'élèves et d'étudiants des lycées Jordan Misja et 29 Nentoki ont entamé un *sit-in* spontané, avec un certain nombre de leurs professeurs, devant le siège du Parti du travail. Cette manifestation a attiré une foule de spectateurs. Le chef des services de sécurité, Capacev Taci, a adressé à M. Arbnori, au siège

send representatives to ensure that public order was kept — failing which, force would be used to break up the sit-in and disperse the crowd. The Democratic Party leadership responded to this request. When they arrived, police had started kicking and beating the students, and the crowd was throwing stones at the police. At 8.15 Mr Arbnori took part in a meeting in the Labour Party building with Police Chief Dilaver Papare and others. The latter was ready to increase the use of force. But all present were against the use of firearms. Security Police Chief Taci was not present at this meeting. He has since been transferred to the southern town of Permeti.

Democratic Party representatives Arben Broci, Fran Gjergji, Ali Spahia and Fatmir Berdica went into the demonstration, appealing for calm. At 9 a.m. Arben Broci, facing the demonstrators, was shot in the back from Labour Party headquarters. Bujar Bishanaku and Besnik Ceka were also shot dead. Naim Kyeziu died later in hospital. Up to sixty others in the square were wounded by bullets, including a policeman in civilian clothes in the crowd.

By 11 a.m. police cars and light tanks had arrived on the scene and were being attacked by the crowd. Policemen, demoralised by false rumours that the government in Tirana had fallen, were letting themselves be disarmed. At 11.30 the Labour Party building was set on fire. But in all this, no serious casualties were inflicted.

Such was the representation made to us that afternoon of events in Skodra on 1 and 2 April 1991. MM. Spahia, Uruci and Pollo had no confidence in the personalities named by the Government to make the inquiry — MM. Qemal Lame, Kiro Koci and Sula, all from Tirana. They were bitter that its first area of investigation should be into who was responsible for organising the sit-in rather than who ordered the shooting and who fired the shots. The government should commit itself to bringing those responsible to justice. It should withdraw the accusation that the Democratic Party had planned and initiated the demonstrations and sit-in. Until this happened, there was no question of taking part in the work of the new assembly.

7.4. Mr Ruffy and Mr Hartland spoke with four students at Tirana University, three of whom had taken part in the hunger strike to have "Enver Hoxha" removed from the university's name. Three thought the Democratic Party's decision to boycott the new assembly was unavoidable; the other was uncertain.

du Parti démocratique, une lettre lui demandant de déléguer des représentants pour assurer le maintien de l'ordre public — faute de quoi on aurait recours à la force pour mettre fin au *sit-in* et disperser la foule. Les dirigeants du Parti démocratique ont donné suite à cette demande. Lorsqu'ils sont arrivés, la police avait commencé à donner des coups de pied aux étudiants et à les frapper, et la foule lapidait la police. A 8 h 15, M. Arbnori a participé à une réunion dans les locaux du Parti du travail avec le chef de la police, Dilaver Papare, ainsi que d'autres personnes. Ce dernier s'est déclaré prêt à recourir encore à la force, mais toutes les personnes présentes étaient contre l'utilisation d'armes à feu. Le chef des services de sécurité, M. Taci, n'assistait pas à cette réunion. Entre-temps, il a été muté à Permeti, dans le sud du pays.

Des représentants du Parti démocratique, Arben Broci, Fran Gjergji, Ali Spahia et Fatmir Berdica, se sont joints aux manifestants en lançant un appel au calme. A 9 heures, Arben Broci, qui faisait face aux manifestants, a été tué d'une balle dans le dos, tirée depuis le siège du Parti du travail. Bujar Bishanaku et Besnik Ceka ont également été tués. Naim Kyeziu est mort plus tard à l'hôpital. Une soixantaine d'autres personnes qui se trouvaient sur la place ont été blessées par balle, et notamment un policier en civil qui s'était mêlé à la foule.

A 11 heures, des voitures de police et des blindés légers sont arrivés sur les lieux et ont été attaqués par la foule. Démoralisés par de fausses rumeurs selon lesquelles le gouvernement à Tirana était tombé, des policiers se sont laissés désarmer. A 11 h 30, le bâtiment du Parti du travail a été incendié, mais personne n'a été sérieusement blessé.

Voici donc la version qu'on nous a donnée cet après-midi des événements qui se sont produits à Skodra les 1er et 2 avril 1991. MM. Spahia, Uruci et Pollo ne font pas confiance aux personnalités désignées par le gouvernement pour procéder à l'enquête — MM. Qemal Lame, Kiro Koci et Sula, tous de Tirana. Ils n'apprécient pas que la première partie de l'enquête soit consacrée à déterminer qui est responsable de l'organisation du *sit-in*, au lieu de chercher à savoir qui a donné l'ordre de tirer et qui a fait feu. Le gouvernement devrait s'engager à traduire les coupables en justice. Il devrait retirer l'accusation selon laquelle c'est le Parti démocratique qui a été l'instigateur des manifestations et du *sit-in*. Tant que ces conditions ne sont pas remplies, il n'est pas question de participer aux travaux de la nouvelle assemblée.

7.4. M. Ruffy et M. Hartland ont discuté avec quatre étudiants de l'université de Tirana, dont trois avaient participé à la grève de la faim pour que l'on supprime « Enver Hoxha » dans le nom de l'université. Trois étudiants considéraient que la décision du Parti démocratique de boycotter la nouvelle assemblée était inévitable; le quatrième avait des doutes.

7.5. To its evident surprise and discomfiture, our delegation forcefully represented to the Foreign Minister, Muhamet Kapllani, the need for an urgent and proper investigation into the events in Skodra. Until such an investigation was completed, and until (following the precedent of Romania) reports thereon by both major parties in the new assembly were available to the Council of Europe, the Parliamentary Assembly was unlikely to wish to examine any question of special guest status for Albania. Moreover, until the Democratic Party was taking part in the new assembly, no delegation likely to be acceptable could be appointed.

7.6. Prime Minister Fatos Nano received us for an official dinner in a villa overlooking the port of Durres. Though little time had elapsed, he had clearly been well briefed on our representations to the Foreign Minister. He assured us that the conduct and completion of the Skodra inquiry was of great concern to the Government. Exchanges otherwise focused on Albania's political and economic situation.

8. Sunday 14 April

8.1. Mr Bowden, Mr Berg and Mr Ruffy visited five polling stations in the constituency in Lushne which was still to vote. Observations of procedures and voting are concordant with those of Mr Pfuhl's report. The election was won by the Labour Party candidate.

8.2. Mr Ahrens and Mr Feldmann visited a steel plant and hospital in Elbasan and had talks with the mayor and with newly elected representatives of the Democratic Party. They had talks with the Chairman and the Secretary General of the Democratic Party in Tirana.

8.3. Mr Eversdijk and Mr Hartland drove north to Skodra where they had talks with Mr Pjeter Arbnori, Chairman of the Skodra Democratic Party, with twenty-eight and a half years' experience of imprisonment (though, as he puts it, "only" two in conditions of forced labour) following arrest and sentence to death thirty years ago. His representation of events in Skodra on 1 and 2 April was more or less identical with the version already given. We were given sight of the letter of 2 April, marked "secret" and bearing an official stamp and "Registry No. 575" and the signature of Capacev Taci, Head of Internal Affairs Department, Ministry of Internal Affairs; addressed to Mr Pjeter Arbnori, Chairman of the Democratic Party, and "requiring" him to take measures with his members and sympathisers to ensure that order

7.5. Surprise et manifestement déçue, notre délégation a fortement insisté auprès du ministre des Affaires étrangères, Muhamet Kapllani, sur la nécessité de procéder d'urgence à une enquête, menée dans des conditions satisfaisantes, sur les incidents à Skodra. Tant qu'une telle enquête ne sera pas achevée et tant que (comme dans le cas de la Roumanie) des rapports concernant cette enquête des deux grands partis siégeant à la nouvelle assemblée n'auront pas été transmis au Conseil de l'Europe, il est peu probable que l'Assemblée parlementaire acceptera d'examiner la question de l'octroi du statut d'invité spécial à l'Albanie. De surcroît, tant que le Parti démocratique ne participera pas à la nouvelle assemblée, aucune délégation jugée acceptable ne pourra être désignée.

7.6. Le Premier ministre, Fatos Nano, nous avait conviés à un dîner officiel dans une villa surplombant le port de Durrës. Bien que peu de temps se fût écoulé, il avait manifestement été bien informé de ce que nous avions dit au ministre des Affaires étrangères. Il nous a donné l'assurance que le bon déroulement et l'achèvement de l'enquête sur les incidents de Skodra tenaient très à cœur au gouvernement. Les échanges de vues ont porté, par ailleurs, sur la situation politique et économique de l'Albanie.

8. Dimanche 14 avril

8.1. M. Bowden, M. Berg et M. Ruffy se sont rendus dans cinq bureaux de vote de la circonscription, où l'on n'avait pas encore voté, à Lushnje. Les observations faites sur les procédures et les modalités du vote concordent avec celles contenues dans le rapport de M. Pfuhl. C'est le candidat du Parti du travail qui a gagné les élections.

8.2. M. Ahrens et M. Feldmann ont visité une aciérie et un hôpital à Elbasan, et ont eu des entretiens avec le maire et avec des représentants du Parti démocratique venant d'être élus. Ils ont eu des entretiens avec le président et le secrétaire général du Parti démocratique à Tirana.

8.3. M. Eversdijk et M. Hartland se sont rendus en voiture à Skodra, où ils ont pris contact avec M. Pjeter Arbnori, président du Parti démocratique de Skodra, qui a eu vingt-huit ans et demi d'expérience de la prison (bien que, comme il le dit, il n'en ait passé «que» deux aux travaux forcés), à la suite d'une arrestation et d'une condamnation à mort, il y a trente ans. Sa présentation des événements des 1er et 2 avril, à Skodra, revient plus ou moins à ce qui a déjà été dit. On nous a montré la lettre du 2 avril, portant la mention «secret» et un tampon officiel, avec le numéro d'enregistrement 575 et la signature de Capacev Taci, chef du Département des affaires internes du ministère de l'Intérieur, la lettre étant adressée à M. Pjeter Arbnori, président du Parti démocratique, et lui «enjoignant» de prendre avec ses membres et sympathi-

and peace prevailed in the town and district of Skodra: "otherwise the forces of order will take strict measures to ensure that the law is correctly enforced against these people". This letter shows that local Democratic Party leaders were indeed called to the scene by the authorities, and were not present beforehand fomenting the disturbance — as was apparently the implication of the first official communiqué on the events. It is also evidence of at least one person's clear position in the chain of responsibility. In the time remaining to us, no reply was obtained to the question whether the person concerned had been required to give evidence to the inquiry, either before or since being transferred from Skodra to Permeti.

8.4. Thanks to the hospitality of the German Chargé d'affaires and Mrs Nakonz, exchanges were held with the ambassadors or chargés d'affaires of Greece, Italy (representing the European Communities), Hungary, the Czech and Slovak Federal Republic, Turkey, Bulgaria, Poland and Romania.

9. Monday 15 April

9.1. Mr Bowden and Mr Ruffy spoke with the Bucharest correspondent of *The Times*, Mr Timothy Judah. He had come to cover the opening session of the new assembly that afternoon but was told that no journalists would be admitted. Mr Bowden spoke with the Foreign Minister, Mr Kapllani later that morning, pointing out that international opinion would react unfavourably if the representative of a leading European newspaper were denied access.

9.2. Mr Shane Korbeci, Minister of Foreign Trade and Economics, said that laws were being prepared to protect foreign investments. Albania would develop its potential for tourism. A ninety-nine-year lease had been granted for the Sheraton Hotel project in Tirana.

9.3. Mr Ramiz Alia, President of the Republic, received us for a discussion lasting one hour and twenty minutes. Our delegation raised the question of events in Skodra in the same terms as earlier with the Prime Minister and Foreign Minister (who was present) — including the implications for Albania's relations with the Council of Europe if the opposition persisted in its boycott of the new assembly. To the proposition that the Democratic Party should accept its share of responsibility, we responded that for the Government and President of the Republic to be making public statements to this effect was pre-judging the outcome of what was supposed to be an impartial and independent inquiry. The disproportionate use of force in the

sants des mesures pour le maintien de l'ordre et de la paix publique dans la ville et le district de Skodra, «sans quoi les forces de l'ordre prendront elles-mêmes des mesures strictes pour assurer que la loi est correctement appliquée à l'encontre de ces personnes». Cette lettre montre que les chefs du Parti démocratique local avaient été appelés sur les lieux par les autorités et n'étaient pas déjà présents pour fomenter des troubles, comme l'impliquait apparemment le premier communiqué officiel sur les événements. Elle témoigne également de la position nette d'au moins une personne dans la chaîne des responsabilités. Dans le temps dont nous disposions encore, nous n'avons pas obtenu de réponse à la question de savoir si la personne en cause avait été appelée à témoigner au cours de l'enquête, soit avant, soit après son transfert de Skodra à Permeti.

8.4. Grâce à l'hospitalité du chargé d'affaires allemand et de M^me^ Nakonz, nous avons pu nous entretenir avec les ambassadeurs ou chargés d'affaires de la Grèce, de l'Italie (représentant les Communautés européennes), de la Hongrie, de la République fédérative tchèque et slovaque, de la Turquie, de la Bulgarie, de la Pologne et de la Roumanie.

9. Lundi 15 avril

9.1. M. Bowden et M. Ruffy ont parlé avec le correspondant du *Times* à Bucarest, M. Timothy Judah, venu pour couvrir la session d'ouverture de la nouvelle assemblée cet après-midi-là, mais qui s'est entendu dire qu'aucun journaliste ne serait admis. Plus tard dans la matinée, M. Bowden a parlé avec le ministre des Affaires étrangères, M. Kapllani, soulignant que l'opinion internationale réagirait défavorablement si le représentant d'un grand journal européen se voyait refuser l'accès.

9.2. M. Shane Korbeci, ministre du Commerce extérieur et de l'Economie, a indiqué que l'on préparait actuellement des lois pour la protection des investissements étrangers. L'Albanie développera d'autre part son potentiel touristique. Un bail emphytéotique de 99 ans a été octroyé pour le projet de l'hôtel Sheraton, à Tirana.

9.3. M. Ramiz Alia, Président de la République, nous a reçus pour une conversation d'une heure vingt. Notre délégation a soulevé la question des événements de Skodra, dans le même sens qu'elle l'avait fait avec le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères (alors présent), en indiquant que, si l'opposition persistait à boycotter la nouvelle assemblée, il y aurait sûrement des conséquences pour les relations de l'Albanie avec le Conseil de l'Europe. A la proposition que le Parti démocratique devrait accepter sa part de responsabilité, nous avons répondu que le fait, pour le gouvernement et le Président de la République, de faire des déclarations publiques en ce sens revenait à préjuger des résultats de ce qui était censé

early morning of 2 April was a distinct issue from that of whether the sit-in was spontaneous, as from that of responsibility for burning the Labour Party building. Spontaneous demonstrations were an accepted part of the political scene in the countries of the Council of Europe. No information had been made available by the authorities to our delegation on the membership and mode of functioning of the commission of inquiry, in which the Democratic Party clearly had no confidence. It would be prejudicial to Albania's international reputation if the inquiry came to be regarded as a cover-up. Our exchanges were concluded with an assurance from the president that he would personally support the setting-up by the new assembly of an all-party committee to report on Skodra.

9.4. Professor Arben Puto, Chairman of the Human Rights Forum, said liberalisation had started in Albania in 1985, on the death of Enver Hoxha. Internal exile had been abolished, and political prisoners continued to be freed — though twenty-seven remained in gaol and their cases urgently needed looking into. He had advised the Democratic Party not to conduct a boycott of the new assembly. But they could not be expected to accept the appointment of Mr Qemal Lame to head the commission of inquiry into events in Skodra.

9.5. Mr Bowden, Chairman and Rapporteur of our delegation, attended the opening session of Albania's new assembly that afternoon. The correspondent of *The Times* was also admitted. President Ramiz Alia, who had stood for election but had been defeated, was greeted with an ovation when he took his place as President of the Republic. There was not a total boycott by the Democratic Party. Mr Gramoz Pashko, Deputy Leader, took his place, made a statement on Skodra and moved to leave the chamber. Questioned on his way out, he said he would answer questions at the next sitting on Wednesday. The position of his party would depend on the conduct and outcome of the Skodra inquiry.

C. *Provisional conclusion*

10. It is hoped that the process of liberalisation and democratisation in Albania, as repeatedly claimed by the authorities, is irreversible. One test will be the authorities' response to representations now being made to them internationally concerning the shootings in Skodra. A further test will be genuine consultation of opposition members in the new assembly on the new constitution. Moreover, the detailed election results in each constituency should be published without delay.

être une enquête impartiale et indépendante. Le recours disproportionné à la force au début de la matinée du 2 avril est une question différente de celle de savoir si l'occupation avait été spontanée ainsi que du problème de la responsabilité de l'incendie de l'immeuble du Parti du travail. Les manifestations spontanées sont un aspect reconnu de la vie politique dans les pays du Conseil de l'Europe. Les autorités n'ont communiqué aucune information à notre délégation sur la composition et le mode de fonctionnement de la commission d'enquête, à laquelle le Parti démocratique ne faisait évidemment pas confiance. Il serait préjudiciable à la réputation internationale de l'Albanie que l'enquête en arrivât à être considérée comme un faux-semblant. Nos échanges de vues se sont terminés par une assurance, de la part du président, qu'il soutiendrait personnellement la création, par la nouvelle assemblée, d'une commission comprenant des membres de tous les partis, pour l'établissement d'un rapport sur Skodra.

9.4. Le professeur Arben Puto, président du Forum des droits de l'homme, indique que la libéralisation a commencé, en Albanie, en 1985, à la mort d'Enver Hoxha. L'exil intérieur a été aboli et les prisonniers politiques ont continué d'être libérés, bien qu'on en ait gardé vingt-sept en détention, dont le sort doit être examiné d'urgence. Il a conseillé au Parti démocratique de ne pas boycotter la nouvelle assemblée. On ne peut cependant s'attendre à ce qu'il accepte la désignation de M. Qemal Lame comme chef de la commission d'enquête sur les événements de Skodra.

9.5. M. Bowden, président et rapporteur de notre délégation, a assisté à la séance d'ouverture de la nouvelle Assemblée albanaise, au cours de l'après-midi. Le correspondant du *Times* a également été admis. Le président Ramiz Alia, qui s'était présenté à l'élection mais avait été battu, a été accueilli par une ovation lorsqu'il a occupé sa place en tant que Président de la République. Il n'y a pas eu un boycott total de la part du Parti démocratique. M. Gramoz Pashko, chef adjoint, a gagné sa place, a fait une déclaration sur Skodra, puis a quitté la salle de séance. Interrogé à sa sortie, il a déclaré qu'il répondrait aux questions lors de la prochaine séance, mercredi. La position de son parti dépendrait de la conduite et des résultats de l'enquête sur Skodra.

C. *Conclusion provisoire*

10. On espère que le processus de libéralisation et de démocratisation en Albanie, maintes fois annoncé par les autorités, est irréversible. On pourra en juger par la réponse des autorités au sujet de la fusillade de Skodra. Une autre preuve sera une consultation authentique de membres de l'opposition dans la nouvelle assemblée, à propos de la nouvelle Constitution. D'autre part, les résultats détaillés de l'élection, dans chaque circonscription, doivent être publiés sans retard.

11. Objectively, there is every incentive for the ruling party in Albania to seek an accommodation with the opposition. Indeed, the Labour Party leadership is pressing the Democratic Party to enter into a coalition government. But there are other, prior forms of accommodation which need to be reached, so that the new assembly can function in a genuinely pluralistic fashion.

12. Contacts between Albania and the Council of Europe should be further encouraged.

11. Objectivement, le parti au pouvoir en Albanie est incité de bien des façons à rechercher un accommodement avec l'opposition. La direction du Parti du travail exhorte en effet le Parti démocratique à entrer dans un gouvernement de coalition. Mais il faut auparavant d'autres accommodements, de manière que la nouvelle assemblée puisse fonctionner sur un mode authentiquement pluraliste.

12. Il faut continuer d'encourager les contacts entre l'Albanie et le Conseil de l'Europe.